

## TABLE DES MATIERES

### du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 3 septembre 2020

	Page
1. Appel.....	1
Discours de Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI .....	1
2. Approbation de l'ordre du jour.....	2
3. Approbation du PV du 4 juin 2020 .....	4
4. Approbation du PV du 18 juin 2020 .....	4
5. Nomination d'une secrétaire adjointe pour la fin de la législature 2016-2021 et Assermentation .....	5
6. Communications de la Présidente .....	6
7. Communications et réponses de la Municipalité.....	8
8. Propositions individuelles et interpellations reportées des séances des 4 et 18 juin 2020 .....	13
8.1 Une Interpellation de M. le Conseiller Christophe LOPERETTI (Painte contre un fonctionnaire) .....	13
8.2 Une Question de M. le Conseiller Sébastien NOBS (Painte contre un fonctionnaire) .....	14
8.3 Une Interpellation de M. le Conseiller Benoist GUILLARD (Protection contre le bruit routier) .....	19
8.4 Une Question reprise par Mme la Conseillère Mireille BANDERET (Cartons et Jardins du Cœur).....	22
8.5 Une Question de M. le Conseiller Anthony REYMOND (Taxe forfaitaire sur les déchets).....	23
8.6 Une Question de Mme la Conseillère Pascale FISCHER (Accueil de jour) .....	23
8.7 Une Question de Mme la Conseillère Aurélie Maude HOFER (Devoirs accompagnés) .....	24
8.8 Une Question de Mme la Conseillère Mireille SCHOLDER (Végétalisation) .....	25
8.9 Une Question de M. le Conseiller Stéphane BALET (Route de contournement) .....	26
8.10 Des remerciements de Mme la Conseillère Anne-Louise GILLIÈRON (Gestion de la crise sanitaire).....	29
8.11 Une Question de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN (AggloY) .....	30
8.12 Une Question de M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS (Nouvelle organisation de l'ADNV).....	30
8.13 Un Postulat de Mme la Conseillère Judith NOTTER (Télétravail) .....	33
9. Préavis n° PR20.06PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 400'000.- pour le regroupement du Service des énergies sur un seul site, à la rue de l'Ancien Stand Rapporteur : M. Roger GYGAX .....	40

10.	Préavis n° PR20.13PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 200'000.- pour la transformation du pavillon scolaire de Fontenay en Unité d'accueil pour écoliers (UAPE) Rapportrice : Mme Pascale FISCHER .....	43
11.	PO19.04REP Rapport sur la motion du 3 octobre 2019, traitée comme un postulat, de Monsieur le Conseiller communal Maximilien BERNHARD « pour la création d'un Plan directeur des énergies » Rapportrice : Mme Claude-Anne JAQUIER .....	44
12.	PO20.03PO Postulat de M. Ruben RAMCHURN « Pour une offre de transport public gratuite le samedi » Rapporteur de majorité : Monsieur Marc NICODET Rapporteur de minorité : Monsieur Roland VILLARD .....	50
13.	PO20.05PO Postulat de M. Ruben RAMCHURN « Pour une réflexion sur l'affectation de l'Echandole et des Caves du Château » Rapportrice de majorité : Madame Léa ROMANENS Rapporteur de minorité : Monsieur Ruben RAMCHURN .....	58
14.	PO19.05REP Rapport sur le postulat du 3 octobre 2019 de Monsieur le Conseiller communal Brian Oosterhoff concernant la poursuite de l'équipement de défibrillateurs automatiques externes sur le territoire communal en couvrant au mieux l'ensemble de la population. ....	62
15.	Propositions individuelles et interpellations.....	62
15.1	Une Question de M. le Conseiller Julien WICKI (Places de jeux).....	62
15.2	Une Question de Mme la Conseillère Mireille SCHOLDER (Chlorothalonil) .....	64

## Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 3 septembre 2020

**Présidence**

Madame Natacha RIBEAUD EDDAHBI, Présidente

**Ouverture**

Monsieur le Syndic,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,  
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,  
Chères téléspectatrices, chers téléspectateurs,  
Cher public,

Il est 19 heures et nous débutons notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

---

**1. APPEL**

Il est procédé à l'appel nominal.

M. le Municipal Marc-André BURKHARD est excusé pour cette séance.

**Membres excusés :**

Mmes et MM. les Conseillers : Catherine CHEVALLEY, Anne GILLARDIN GRAF, Marceline MILLIoud, Pierrette ROULET-GRIN, Lorena SHEU, Nicola DI MARCO, Didier FORESTIER, François GILLET, Philippe GUIGNARD, Jeyaratnam JEYASHANKAR, Erwin SHEU et Thierry VUAGNIAUX.

**Membres absents :**

MM. les Conseillers : Nuri HAJDARI et Dzingis LJATIFI.

Membres présents	<b>85</b>
Membres excusés	<b>12</b>
Membres absents	<b>2</b>
Effectif actuel	<b>100</b>

Le quorum requis étant atteint, la séance est ouverte.

---

**Discours de Mme la  
Présidente Natacha  
RIBEAUD EDDAHBI**

Il est de coutume que nous démarions cette séance avec le discours de la Présidente. Pour des raisons sanitaires, je vous recommande d'éviter des déplacements et j'en ferai de même, je resterai donc à ma place pour faire mon discours.

Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Chères et chers collègues,

Au vu de la longueur de l'ordre du jour qui nous attend, j'ai tout d'abord pensé vous faire grâce d'un discours, d'autant plus que vous allez suffisamment m'entendre au perchoir ces prochains mois. Finalement, je me suis dit qu'à tout le moins il fallait que je vous expose le cadre dans lequel j'entendais mener cette année de présidence, d'autant plus après que la presse ait annoncé qu'avec moi les débats allaient filer droit. Plaisanterie ou pas, vous allez le découvrir tout soudain

pour celles et ceux qui ne me connaissent pas encore.

Cela étant, je tenais simplement à vous dire que durant cette année de présidence je serai au service des Yverdonnoises et des Yverdonnois et par voie de conséquence au service de ce Conseil communal. Mon seul intérêt et objectif sera de servir notre Ville et tous nos concitoyennes et concitoyens, de vous servir, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux. Je fais effectivement partie des personnes qui sont nées pour servir et non de celles qui sont nées pour être servies. Et comme à mon sens on ne peut pas renier sa nature première, quelle que soit la fonction que l'on occupe, même s'il est vrai cela peut paraître de prime abord paradoxal de diriger tout en servant, je serai une Présidente à l'écoute, mais intransigeante. En effet, être à votre service ne signifie pas tout laisser faire et surtout vous laisser faire n'importe quoi. Sachez effectivement que je serai le traiteur parfaitement intraitable et que si vous dépassez les bornes des limites, ce sera comme pour Maurice le poisson rouge, la pension.

Plaisanterie mise à part, car vous aurez effectivement compris que j'aime bien aussi plaisanter, je tiens à vous rappeler que ce Conseil communal n'est pas le café du commerce, et j'insiste sur ce point, car il y a un lieu pour tout. Ce Conseil communal et plus précisément le plenum est le lieu où le débat démocratique doit être mené, certes avec les coudées franches, mais dans le respect des uns et des autres et surtout dans le respect de nos institutions. L'on peut tout se dire, ou presque, du moment que l'on y met les formes et par pitié si l'on pouvait, avec la forme, tendre à un peu plus de concision, ce serait vraiment merveilleux.

Pourtant, même si je suis le capitaine de ce bateau durant une année et qu'il m'incombe de veiller à ce que tout se passe dans les formes, sachant qu'avec la présidence c'est surtout moi qui risque de prendre des formes, je suis intimement convaincue que je ne pourrai mener à bien cette mission qu'avec votre concours, car seule j'avancerai peut-être plus vite, mais ce n'est qu'ensemble, avec vous, que nous irons plus loin. Alors je compte sur vous, car je sais que vous êtes capables du meilleur, comme du pire il est vrai, et je vous souhaite à toutes et tous une année riche de débats animés, mais sereins, contradictoires, mais constructifs et ce dans le respect mutuel et dans l'intérêt de notre Ville.

Merci d'avance à vous toutes et tous pour votre confiance, pour votre bienveillance, aux Yverdonnoises et Yverdonnois à la rencontre desquels je me réjouis d'aller, ainsi qu'à ma famille, mes parents, mon mari, mes filles et mes amis qui me soutiennent sans faille, car si je suis ici devant vous ce soir c'est parce que j'ai la chance de pouvoir compter sur des personnes de valeur et que je sais que je peux aussi compter sur vous.

Je fais donc le vœu pour cette année de travailler ensemble pour notre Ville.

Je vous remercie de votre attention.

*Applaudissements*

## **2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

*Proposition modification  
de forme*

**Vote s/modification**

En préambule, j'aimerais procéder à une précision de l'ordre du jour.

En effet, au point 5 de notre ordre de jour : Assermentation, nous devons procéder tant à l'assermentation qu'à la nomination d'une secrétaire adjointe pour la fin de la législature 2016-2021. Aussi, par souci de clarté, je vous propose de renommer ce point comme suit : Nomination d'une secrétaire adjointe pour la fin de la législature 2016-2021 et Assermentation.

**La modification de forme est acceptée à l'unanimité.**

Cela étant, nous entendrons au point 8 de notre ordre du jour, les propositions individuelles et interpellations reportées du Conseil du 4 juin 2020, à savoir :

- 8.1 Une Interpellation de M. le Conseiller Benoist GUILLARD sur la protection contre le bruit routier
- 8.2 Une Question reprise par Mme la Conseillère Mireille BANDERET sur les cartons et jardins du cœur
- 8.3 Une Question de M. le Conseiller Anthony REYMOND sur la taxe forfaitaire sur les déchets
- 8.4 Une Question de Mme la Conseillère Pascale FISCHER sur l'accueil de jour
- 8.5 Une Question de Mme la Conseillère Aurélie Maude HOFER sur les devoirs accompagnés
- 8.6 Une Question de Mme la Conseillère Mireille SCHOLDER sur la végétalisation
- 8.7 Une Question de M. le Conseiller Stéphane BALET sur la route de contournement
- 8.8 Des remerciements de Mme la Conseillère Anne-Louise GILLIÉRON sur la gestion de la crise sanitaire
- 8.9 Une Question de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN sur AggloY
- 8.10 Une Question de M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS sur la nouvelle organisation de l'ADNV
- 8.11 Un Postulat de Mme la Conseillère Judith NOTTER sur le télétravail.

Et ce n'est pas terminé, puisque nous avons encore celles du 18 juin 2020, à savoir, je continue, la liste est longue :

- 8.12 Une Question de M. le Conseiller Julien WICKI sur les places de jeu
- 8.13 Une Question de Mme la Conseillère Mireille SCHOLDER sur le chlorothalonil
- 8.14 Un Postulat de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN sur la lutte contre la pauvreté
- 8.15 Un Postulat de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN pour des protections hygiéniques gratuites pour les élèves des écoles secondaires yverdonnoises
- 8.16 Une Question de M. le Conseiller Olivier DI PRINZIO sur le camion-poubelle.

Et nous arrivons enfin aux interventions pour le point 15 de notre ordre du jour, nous entendrons encore les nouvelles propositions individuelles et interpellations suivantes :

- 15.1 Une Interpellation de M. le Conseiller Mergim DIBRANI sur l'accès des personnes à mobilité réduite dans les lieux publics
- 15.2 Une Question de M. le Conseiller Pascal GAFNER sur le 1<sup>er</sup> août
- 15.3 Une Question de M. le Conseiller Roland VILLARD sur le délégué à l'économie
- 15.4 Une Question de M. le Conseiller Benoist GUILLARD sur la Commission Urbanisme et Mobilité
- 15.5 Une Question de Mme la Conseillère Léa ROMANENS sur l'utilisation de l'espace public en période électorale
- 15.6 Une Question de M. le Conseiller Daniel COCHAND sur le bassin du Temple de Fontenay
- 15.7 Une Question de M. le Conseiller Daniel COCHAND sur les places de parc, marquage et équipement
- 15.8 Une Question de M. le Conseiller Daniel COCHAND sur les bornes escamotables et menace terroriste
- 15.9 Une Question de M. le Conseiller Daniel COCHAND sur le plan des circulations
- 15.10 Une Interpellation de M. le Conseiller Christophe LOPERETTI sur la plainte contre un fonctionnaire

- 15.11 Une Question de M. le Conseiller Sébastien NOBS sur la plainte contre un fonctionnaire  
 15.12 Une Question de Mme la Conseillère Pascale FISCHER sur la rampe d'accès au lac.

Ma liste est finie, la discussion est ouverte sur l'ordre du jour.

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :**

*Proposition de  
modification*

Je demande une modification de l'ordre du jour afin que l'interpellation de M. Christophe LOPERETTI, et éventuellement celle de M. NOBS qui est sur le même sujet, qui concerne la plainte contre un fonctionnaire de la Ville, puisse être traitée au point 7.5 enfin vraiment après les communications de la Municipalité parce qu'il y a vraiment des réponses importantes que des gens attendent dans cette Ville et je pense que c'est très important qu'on puisse traiter ce sujet rapidement. Merci.

**Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :**

La discussion est ouverte sur cette proposition de modification de l'ordre du jour.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

***Vote s/modification***

**La modification de l'ordre du jour est acceptée** à une évidente majorité.

La discussion est toujours ouverte sur l'ordre du jour.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

***Vote***

**L'ordre du jour tel que modifié est accepté** à une évidente majorité.

**3. APPROBATION DU PV  
DU 4 JUIN 2020**

***Vote***

Tel que présenté, le procès-verbal **du 4 juin 2020** n'appelle aucune remarque.

Il est **approuvé** à une quasi-unanimité avec chaleureux remerciements à notre secrétariat pour la rédaction.

**4. APPROBATION DU PV  
DU 18 JUIN 2020**

La discussion est ouverte sur l'approbation du procès-verbal de la séance du 28 juin 2020.

**M. le Conseiller Daniel COCHAND :**

Lors de cette séance, Mme la Municipale Gloria CAPT m'avait qualifié d'œil de lynx. J'ai donc exercé mon œil de lynx sur la page 500 de ce procès-verbal. Et à la page 500 il y a une faute d'accord qui modifie complètement ma pensée. En effet, la phrase était la suivante : « c'est un fonds pour des études d'urbanisme qui ne bougent pas depuis des années et je m'interroge sur l'utilité de ce fonds ».

Le verbe bouger, dans mon intention, concernait le fonds et non pas les études d'urbanisme. Il y a donc quelque chose de particulièrement cocasse. Je souhaite que l'on supprime le pluriel « bougent », pour le remplacer par un « bouge » à la troisième personne du singulier, c'est le fonds qui ne « bouge » pas.

Et comme nous sommes dans une période de chasse, j'espère que Mme la Présidente, qui sait faire preuve d'humour, acceptera que je lance un appel à ce que la plupart de ces Conseillers communaux me rejoignent dans cette espèce menacée que sont ces mammifères qui ont un œil de lynx. Merci.

**Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :**

Je vous remercie, M. le Conseiller, pour votre œil de lynx et nous prenons note de cette correction en enlevant le « nt » à « bouge » pour qu'effectivement il soit mis au singulier.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

**Vote**

Moyennant cette modification, **le procès-verbal du 18 juin 2020 est approuvé** à une évidente majorité avec chaleureux remerciements à notre secrétariat.

**5. NOMINATION D'UNE  
SECRÉTAIRE  
ADJOINTE POUR LA  
FIN DE LA  
LÉGISLATURE 2016-  
2021 ET  
ASSERMENTATION**

Suite à nos démarches de recrutement pour le remplacement de Mme Sylvie HOFSTETTER, le Bureau du Conseil communal est heureux de vous annoncer et de vous soumettre la candidature de Mme Sophie PISTOIA-GROSSET, ici présente, tout au bout, au poste de secrétaire adjointe pour la fin de la législature en cours.

Au bénéfice d'un CFC d'employée de commerce obtenu en 2008 à l'issue de son apprentissage auprès notre administration communale, Mme Sophie PISTOIA-GROSSET a occupé, de 2008 à 2017, différents postes auprès d'UPC à Renens.

Après une pause pour la naissance de ses enfants, elle a décidé de reprendre une activité professionnelle et de rejoindre l'équipe de notre secrétariat.

Le Bureau profite de l'occasion pour remercier le Service des ressources humaines de la Ville d'Yverdon-les-Bains pour sa précieuse collaboration dans le cadre de cette procédure de recrutement.

Y-a-t-il d'autres propositions de la part de l'assemblée.

Sauf avis contraire de votre part, comme il n'y a qu'une seule candidature pour un poste à repourvoir, je vous propose une élection tacite conformément à l'article 14 alinéa 2 de notre règlement.

**Résultat**

Considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies, **Mme Sophie PISTOIA-GROSSET est nommée secrétaire adjointe pour la fin de la législature 2016-2021** et je vous propose de l'applaudir.

Applaudissements

Mme Sophie PISTOIA-GROSSET, je vous prie de bien vouloir rester devant la scène, puisque je vais procéder à votre assermentation. J'invite notre assemble à se lever.

Mme Sophie PISTOIA-GROSSET, je vais maintenant vous lire le serment se trouvant à l'article 7 de notre règlement. Suite à cela, à l'appel de votre nom, je vous prie de lever la main droite et de dire : « Je le promets ».

*Lecture du serment par Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI*

**Mme Sophie PISTOIA-GROSSET :** « Je le promets ».

Mme Sophie PISTOIA-GROSSET, je vous félicite pour votre nomination. Je vous souhaite la bienvenue au sein de notre équipe du secrétariat. J'espère que vous y vivrez une expérience enrichissante et passionnante et que vous me supporterez durant cette année de présidence.

Je vous invite à reprendre place. Je prie également l'assemblée de se rasseoir.

**6. COMMUNICATIONS DE  
LA PRÉSIDENTE**

*Rappel des prescriptions  
sanitaires*

Le port du masque est obligatoire lors de tout déplacement, ainsi qu'à la sortie de cette salle.

Au vu des prescriptions sanitaires en vigueur, il va sans dire qu'il n'est pas recommandé que notre séance perdure au-delà de minuit. Aussi, elle sera levée aux environs de 23h30 selon l'avancée de l'ordre du jour.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Fonction « replay » sur  
les lecteurs Sonomix*

Par courriel du 31 août dernier, l'entreprise Sonomix a eu le plaisir de nous annoncer, la mise en service d'une fonction « replay », possible jusqu'à 2 heures en arrière sur les directs.

Elle espère que cette nouvelle fonction donnera satisfaction aux utilisateurs et plus particulièrement à la presse qui l'attendait avec impatience. En ce qui nous concerne, nous nous en réjouissons.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Dépôt de la 2<sup>e</sup> liste  
complémentaire PSY*

Dans sa séance du lundi 29 juin 2020, le Bureau électoral a pris acte du dépôt de la 2<sup>e</sup> liste complémentaire de la liste du Parti socialiste Yverdonnois pour la législature 2016-2021 au Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

Conformément aux articles 67 et 82 de la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), les signataires de la liste déposée pour l'élection du 28 février 2016 déclarent déposer les candidatures suivantes :

1. Monsieur Gaspard GENTON, né en 1991, Avocat
2. Madame Muriel WAEGER, née en 1994, Directrice
3. Monsieur Guillaume GUENAT, né en 1994, Etudiant en sciences politiques
4. Monsieur David RYCHNER, né en 1983, Educateur social
5. Monsieur Ozman GÜLPINAR, né en 1985, Pilote d'aviation
6. Madame Safia RUSSELL, née en 1985, Etudiante

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Courrier de M. Jacques  
Perrolle*

En date du 3 août dernier, le Conseil communal a reçu en copie un courriel adressé à la Police du commerce de M. Jacques PERROLLE, exposant de longue date à la foire mensuelle. Ce dernier demande à pouvoir retrouver son emplacement habituel.

Dans sa séance du 24 août dernier, le Bureau a pris connaissance de ce courriel. Il est à disposition auprès de notre secrétariat pour consultation.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Changement de  
présidence du groupe  
socialiste*

Par courriel du 18 août dernier, M. Jean-François CAND nous informait qu'il renonçait à sa fonction de co-président du groupe socialiste pour la fin du mois d'août.

Il est remplacé, à compter du 1<sup>er</sup> septembre, par Mme la Conseillère Mireille SCHOLDER.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Commission sécuritaire*

Bonne nouvelle, les statuts de la Police Nord Vaudois ont été approuvés hier par le Conseil d'Etat. S'en suivront donc, une fois les délais légaux échus, les travaux de mise en œuvre de la commission sécuritaire adoptée par ce Conseil en mai 2018.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Démission*

En date du 27 août dernier, nous avons reçu le courrier suivant :

Madame la Présidente,

Après mûre réflexion et compte tenu de la situation sanitaire qui prévaut, apparemment pour une longue durée encore, j'ai le regret de vous communiquer que j'ai pris la décision de mettre un terme à mon activité de Conseiller communal.

C'est l'occasion d'exprimer toutes les satisfactions que ce mandat m'a procuré. Il est bien certain que les autorités yverdonnoises sauvegardent l'intérêt public et œuvre activement pour le bien-être de la population.

Je suis heureux d'y avoir participé et vous exprime tous mes vœux pour l'avenir de cette Ville et l'accomplissement de votre mandat de Présidente.

S'ensuivent les salutations d'usage et c'est signé M. Paul-Arthur TREYVAUD.

M. Paul-Arthur TREYVAUD a accédé à ce Conseil le 1<sup>er</sup> janvier 1978 (3 ans avant ma naissance) pour le Parti radical, pour y siéger durant dix législatures. D'abord comme Conseiller communal durant les trois premières législatures, puis comme Municipal les 5 suivantes et à nouveau comme Conseiller communal pour les deux dernières.

Au nom du Conseil communal, je remercie très sincèrement M. Paul-Arthur TREYVAUD pour son engagement au sein de nos autorités yverdonnoises. A titre personnel, je le remercie pour les échanges constructifs et humains que nous avons partagés. Je lui souhaite mes meilleurs vœux pour la suite.

Cette démission étant intervenue après l'établissement de l'ordre du jour, nous procéderons au remplacement du siège laissé vacant lors du prochain Conseil.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Changement de groupe politique*

Par courriel du 28 août dernier, M. le Conseiller communal Christophe LOPERETTI nous informait de sa démission du Parti socialiste avec effet immédiat. Il rejoint le Parti vert/libéral, intégré au groupe PLR-CD.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Démotions au sein du Parti socialiste*

Par courriel de ce jour, MM. les Conseillers communaux Gildo DALL'AGLIO et Thierry GABERELL nous ont informés de leur démission du Parti socialiste avec effet immédiat. Ils siégeront dès lors en qualité d'indépendants.

Conformément à l'Art. 41 al. 5 de notre règlement, lorsqu'un membre d'une commission démissionne de son parti ou quitte son groupe politique ou en est exclu, il est réputé démissionnaire de la commission dans laquelle il représente ce parti ou ce groupe.

Les nominations de leurs remplaçants au sein de la Commission des finances et de la Commission des affaires immobilières seront portées à l'ordre du jour du prochain Conseil. Dans l'intervalle, leurs suppléants pourront officier au sein de ces commissions.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Anniversaires*

Petite nouveauté dans les communications de la Présidente, les anniversaires.

En effet, la vie est trop courte ; il faut profiter de chaque instant, de chaque événement. Je souhaite donc marquer l'anniversaire des membres de ce Conseil par un petit message à leur intention et

surtout commencer nos conseils sur une note positive et festive, puisque je n'aurai pas la maîtrise de la suite des débats. Peut-être même que nous aurons l'occasion, d'ici la fin de l'année, de mettre en œuvre un chœur du Conseil communal pour chanter à l'unisson de joyeux anniversaires. D'ici là, je vous propose simplement de vous citer le carnet anniversaire du 1<sup>er</sup> juillet à ce jour.

Pour le mois de juillet, nous avons :

Kassim PALANY, Nicola DI MARCO, Jean-Claude DYENS, Maximilien BERNHARD, Mireille BANDERET, Nunzio INDULSI, Laurent ROQUIER, Valérie DUVOISIN, François ARMADA, et M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD qui ferme la marche.

Pour le mois d'août :

Céline EHRWEIN NIHAN, Pierre-Jean RIEDO, Philippe PAVID, Khéna BALET, Younes SEGHROUCHNI (chiffre rond cette année M. le Conseiller), Emilienne WAGNIÈRE, Nuri HAJDARI, Sylvain PITTET et Sébastien NOBS.

Et pour le début du mois de septembre :

Laurent GILLIARD.

Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Syndic, laissez-moi donc vous présenter, avec un peu de retard, mes meilleurs vœux pour cet anniversaire et vous souhaiter tout le meilleur pour cette année à venir.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Naissance*

Le Bureau du Conseil communal a eu le plaisir d'apprendre la naissance du petit Ronjend, fils de M. le Conseiller Kassim PALANY.

M. le Conseiller, Madame, au nom du Conseil communal, je vous adresse tous mes vœux de bonheur et mes sincères félicitations pour cette nouvelle aventure.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Mariage*

Le Bureau du Conseil communal a eu le plaisir d'apprendre le mariage durant l'été de Mme la Conseillère Judith WÜRGLER qui se somme désormais Madame NOTTER.

Mme la Conseillère, Monsieur, au nom du Conseil communal, je vous adresse tous mes vœux de bonheur et mes sincères félicitations.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Décès*

Le Bureau du Conseil communal a eu la tristesse d'apprendre le décès M. André THONNEY, beau-père de notre collègue Maximilien BERNHARD.

Monsieur le Conseiller, chère famille, au nom du Conseil communal, je vous adresse, mes sincères condoléances.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

**7. COMMUNICATIONS ET  
RÉPONSES DE LA  
MUNICIPALITÉ**

Nous prenons acte de la CO20.13 du 18 juin concernant la densification du tissu bâti, en réponse aux questions de M. le Conseiller communal Vassilis VENIZELOS.

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS souhaitez-vous vous exprimer sur cette réponse ?

**M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :**

Tout d'abord, je tiens à remercier la Municipalité pour sa réponse.

Pour rappel la question portait sur des opérations immobilières que l'on observe de plus en plus souvent dans des quartiers de villa. Des opérations immobilières qui ont parfois une qualité un peu douteuse, qui ne tiennent pas toujours compte du milieu bâti dans lequel ces opérations s'insèrent, et je m'inquiétais un peu de la façon dont ces projets étaient traités.

Alors la Municipalité répond tout d'abord avec les différentes bases légales, et je l'en remercie, c'est toujours utile d'avoir les différents éléments sur lesquels l'administration s'appuie pour analyser ces projets. Elle reconnaît aussi à demi-mot que certains projets récents ne présentent pas toujours les qualités requises et la Municipalité s'engage à mieux prendre en compte les qualités du site et notamment mieux intégrer des inventaires fédéraux, notamment l'ISOS, l'inventaire des sites construits, qui permet de mieux tenir compte des qualités du site lorsqu'on a à faire à un projet de développement, une opération immobilière de ce type. Donc je la remercie pour ses engagements.

Deux éléments de réponse toutefois m'ont interpellé ; je les trouve un peu étonnants et surprenants. Tout d'abord sur les dérogations, c'est à la question 2 qui stipule des dérogations sont-elles fréquemment octroyées pour ce type de projet, si oui avec quelle contrepartie. Là, la Municipalité indique qu'aucune contrepartie n'a été exigée, sauf pour un dossier sous forme d'une servitude de passage.

Alors là, j'émetts le vœu que la Municipalité étudie la possibilité de négocier avec les promoteurs et les architectes lorsqu'une dérogation est nécessaire, par exemple des servitudes de passage, par exemple le financement d'espaces publics, par exemple, comme cela a été fait sur la Tour Invictus, le financement de passage sous voie, puisque, comme vous le savez, cette opération a nécessité une dérogation et en contrepartie le promoteur s'est engagé à financer le futur passage sous voie à hauteur d'un million. Donc, j'émetts le vœu que la Municipalité étudie l'opportunité de mieux négocier ces différentes dérogations. S'agissant du quartier de villas, un des éléments importants est bien entendu la perméabilité des quartiers. Donc, il s'agirait de négocier des servitudes de passage qui permettraient d'assurer une meilleure perméabilité de ces quartiers. Ça c'est le premier élément, première remarque que je voulais formuler.

Et deuxième remarque, élément, je suis extrêmement surpris d'une phrase qui figure en réponse à la troisième question. Je lis cette phrase : « Aucun architecte à ce jour ne prend en compte l'intégration de son projet dans le milieu bâti à Yverdon-les-Bains ». Alors cette phrase me surprend énormément et je pense que la profession ne va pas apprécier cette phrase. Alors j'aimerais avoir des explications de la part de la Municipalité, parce que l'intégration d'un projet dans le milieu bâti c'est précisément un des principes fondamentaux en matière d'architecture et en matière d'urbanisme. Donc, j'aimerais avoir des explications de la Municipalité sur cette phrase et sur ce passage.

Est-ce que vraiment aucun architecte à Yverdon ne prend en compte l'intégration de son projet dans le milieu bâti ? Si c'est le cas, on peut s'inquiéter.

Je vous remercie.

**Mme la Municipale Gloria CAPT :**

Je répondrai à vos deux questions comme suit : tout d'abord M. le Conseiller, si des compensations n'ont pas été demandées, c'est parce qu'en principe il s'agit de dérogations de minime importance. Par exemple, un dépassement de deux centimètres dans une hauteur ou de cinq centimètres peut-être, je vous dis ça un peu de mémoire. Je me rappelle qu'en tout cas, une des dérogations, c'était cela. Je me vois difficilement demander une compensation avec une servitude, ou je ne sais quoi, pour quelque chose d'aussi minime. Cela ne se fait pas. Nous le ferions en Municipalité que le constructeur gagnerait, mais les doigts dans le nez au Tribunal, devant une telle demande

excessive parce qu'elle serait totalement disproportionnée.

Donc sachez que les dérogations que nous avons octroyées, qui ne sont pas nombreuses, sont toujours de minime importance et il est vrai, si elles sont de grosse importance comme le cas que vous avez cité et bien là, à cas exceptionnel, et bien compensation exceptionnelle aussi. Mais sachez bien que nous connaissons, nous savons la signification du mot compensation et nous l'utilisons à bon escient, mais nous ne pouvons pas utiliser la compensation de manière disproportionnée.

Deuxièmement, pour répondre à votre façon d'être surpris et au fait que peut-être le milieu des architectes va réagir en vous entendant ce soir, et bien, je l'espère M. le Conseiller, parce que nous n'exagérons pas en disant que les architectes ne savent pas ce que c'est que l'ISOS et l'ICOMOS. Et c'est vrai que leurs projets ne mentionnent jamais l'ISOS ou l'ICOMOS. Je ne peux pas, je ne veux pas être complaisante et sympathique envers qui que ce soit. Je vous dis ce qui est écrit : c'est que les architectes n'ont pas l'air de savoir ce que c'est l'ISOS et l'ICOMOS, à tel point et je le dis et je le répète, et j'espère que beaucoup d'architectes m'entendent ce soir, parce que nous exigeons dorénavant qu'ils prennent en compte l'ISOS et l'ICOMOS dans leurs projets et nous le leur rappelons à chaque fois depuis quelques années. Et à tel point que nous sommes même en train de nous interroger de quelle façon nous allons mieux les sensibiliser à cela, puisque manifestement dans les écoles d'architecture, on n'en parle pas ou on n'en parlait pas.

C'est vrai, c'est quand même une problématique récente. Je vais quand même vous citer une anecdote, et ce n'est pas pour être désagréable que je vais le faire, mais il y a encore quelques années lorsque notre Syndic était Daniel VON SIEBENTHAL, qui pourtant a une sensibilité de géographe, puisqu'il l'est, il ne savait pas ce qu'était l'ICOMOS. Alors, je ne prétends pas, enfin je le savais, mais bon je fais de l'aménagement du territoire, mais il ne le savait pas comme 95% de la population ne savait pas ce que c'était l'ICOMOS il y a encore quelques années. Aujourd'hui, il y a une sensibilisation, une sensibilité différente, qui s'est développée et on sait, du reste le grand public commence à savoir ce que c'est que l'ICOMOS et l'ISOS. Et bien j'attends des architectes qu'ils l'intègrent dans leurs projets ; la Municipalité attend cela d'eux également. Et je vous disais donc que nous sommes en train de réfléchir au Service de l'urbanisme et à la Police des constructions, de la façon dont nous pourrions mieux les sensibiliser à cela. Alors, nous avons songé à probablement modifier notre site Internet en faisant un paragraphe là-dessus et quelques explications. Nous songeons à une conférence publique à ce sujet-là. Nous songeons éventuellement peut-être à un ou deux ateliers précis et en tous les cas, nous pouvons vous le dire, c'est qu'aujourd'hui lorsque nous recevons les architectes, nous leur parlons de cela et nous faisons en sorte qu'ils l'intègrent dans leurs futurs projets.

Alors oui c'est peut-être brutal de dire les choses comme ça, mais si elles sont dites de cette façon-là, c'est parce que c'est bien malheureusement le cas et aujourd'hui, on doit être extrêmement sensible à cette problématique. Du reste, j'ai pris avec moi comme ça par hasard parce que j'ai toujours quelque chose avec moi, mais j'ai pris la brochure d'Espace Suisse, ancien ASPAN, et je l'ouvrais tout au début avant que le Conseil ne commence et je lisais le premier article, pour vous dire, sur la déclaration de Davos qui concerne l'aménagement du territoire et il y a tout un paragraphe sur la banalisation du bâti où finalement la déclaration constate ainsi une tendance à une perte de la qualité de l'environnement bâti et des paysages ouverts partout en Europe, perte qui se manifeste par une banalisation du bâti, une absence de valeur en matière de conception, un manque d'intérêt pour la durabilité, un étalement urbain anonyme, une utilisation irresponsable du sol, une détérioration du tissu historique et un déclin des identités et des traditions régionales. Je l'ai pris tout à fait par hasard. Je n'ai même pas pris la communication ce soir, parce que je ne m'en souvenais plus. Cela datait d'avant l'été, c'est dire si je ne savais pas que vous alliez intervenir là-dessus, mais le premier article que je lis ce soir concerne exactement cette problématique-là. C'est dire si c'est un véritable problème. A tel point qu'il faut véritablement sensibiliser les architectes en premier, mais les propriétaires, les constructeurs également à ce sujet.

Voilà Monsieur le Conseiller ma réponse à vos deux questions.

**M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :**

Alors tout d'abord l'ISOS est un inventaire qui n'est pas nouveau donc en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme. Je suis persuadé que dans les différentes écoles d'architecture, c'est une notion qui est enseignée, puisque cela s'appuie sur une législation qui date de 1966.

Et deuxième élément, je reconnais sans doute qu'il y a des architectes qui ont des difficultés à prendre en compte l'intégration de leurs projets dans le milieu bâti, mais je ne peux pas accepter qu'aucun architecte dans cette Ville ne prenne compte l'intégration de son projet dans le milieu bâti, parce que ma question portait précisément là-dessus et pas spécifiquement sur l'ISOS ou l'ICOMOS qui sont deux inventaires, deux outils qui permettent de spécifier la nécessité de tenir compte du contexte environnant. Il y a d'autres éléments comme la mobilité, comme les qualités paysagères qui sont évidemment prises en compte par la plupart des architectes et fort heureusement.

Donc je ne peux pas accepter ici, ce soir, que l'on traite la profession de cette façon et je suis persuadé que la majorité des architectes ont été bien formés, font bien leur travail et savent intégrer un projet dans le milieu bâti environnant.

**Mme la Municipale Gloria CAPT :**

Je ne peux pas laisser passer ça. Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit, Monsieur VENIZELOS. Je ne suis pas en train d'attaquer une profession, je suis en train de vous dire qu'il y a un problème, et du reste vous l'avez soulevé avec vos questions, notamment celle sur les Jordils, avec lesquelles vous êtes venus. Vous avez soulevé ce problème également que les architectes ne prenaient pas suffisamment en compte un certain nombre de problématiques.

Je n'attaque pas une profession, Monsieur VENIZELOS. Je vous interdis de me faire dire des choses que je n'ai pas dites. Je dis simplement que les architectes n'intègrent pas un certain nombre de choses, c'est l'ISOS, l'ICOMOS ou l'intégration dans le bâti. Je le dis, je le répète, vous-même vous êtes venu plusieurs fois dans ce plénum pour dénoncer des projets où il y avait un manque d'intégration.

Et bien et je vais même insister en vous disant que l'aménagement extérieur aussi est un problème. Manifestement les propriétaires, les constructeurs et les architectes n'y sont pas assez sensibles.

Voilà Monsieur VENIZELOS, ce que je voulais vous dire.

**Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :**

Mme la Municipale, M. le Conseiller, je crois que vous avez mal entendu mes paroles en ce début de Conseil, je demandais que ces débats soient sereins et je pense que pour cette communication le débat est clos, à moins que vous n'ayez une dernière, très dernière intervention.

**M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :**

Pardon Mme la Présidente, mais je serai très bref. Rappeler tout d'abord que si ces projets sont si mauvais, il s'agit de ne pas délivrer d'autorisation, parce que ça c'est une compétence qui est la vôtre, Mme la Municipale, première information.

Et deuxième élément, je n'ai porté aucune accusation gratuite ou commis un procès d'intention. J'ai simplement lu une partie de votre réponse, qui dit, je le répète, « Aucun architecte à ce jour ne prend en compte l'intégration de son projet dans le milieu bâti à Yverdon-les-Bains » et, je répète, je ne peux pas accepter une telle affirmation.

**Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :**

La discussion est close sur cette communication, nous passons à la communication suivante.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

CO20.14 du 18 juin concernant le soutien aux coopératives de logement, en réponse à la question de M. le Conseiller communal Benoist GUILLARD.

M. le Conseiller Benoist GUILLARD, souhaitez-vous vous exprimez sur cette réponse brièvement si possible ?

**M. le Conseiller Benoist GUILLARD :**

Les conclusions de cette communication qui est assez fouillée, attestent que la Municipalité désire soutenir le type de projet, donc les logements à réaliser selon le modèle des coopératives immobilières et qu'elle précisera sa politique en la matière au plus tard à la fin de l'année 2020 ou au début de l'année 2021. Donc prenons rendez-vous, j'attends la prochaine communication sur ce sujet.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

**Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :**

Nous continuons :

- CO20.15 du 18 juin concernant une demande de crédit complémentaire 2<sup>ème</sup> série relative aux impacts financiers du COVID-19 sur l'entretien des bâtiments scolaires et administratifs
- CO20.16 du 25 juin concernant la mise à jour de l'Agenda 21 par l'adoption d'une Stratégie de durabilité à l'horizon 2030, une procédure d'évaluation de la durabilité des projets et le remplacement de l'appellation Agenda 21 par « Yverdon-les-Bains Durable »
- CO20.17 du 23 juillet concernant l'avancement du projet de nouveau Statut du personnel de l'administration communale d'Yverdon-les-Bains
- CO20.18 du 20 août concernant les mesures de soutien à la formation duale prévues au sein de l'administration communale

M. le Conseiller Stéphane BALET souhaitez-vous vous exprimer sur cette communication qui fait suite à votre interpellation urgente pour laquelle la Municipalité s'était engagée à vous répondre ?

**M. le Conseiller Stéphane BALET :**

Je souhaite simplement remercier la Municipalité pour sa réponse qui est de nature à nous rassurer.

**Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :**

La Municipalité a-t-elle d'autres communications ou réponses à transmettre à notre Conseil ?

**M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :**

On a effectivement une réponse complémentaire, c'est M. le Municipal DESSEMONTET qui va donner un complément, donc une communication complémentaire de la Municipalité.

**M. le Municipal Pierre DESSEMONTET :**

Je désire effectivement apporter une correction à une affirmation que j'ai faite lors des débats sur les comptes le 18 juin dernier. J'ai en effet à cette occasion, donné une réponse erronée à Mme la Conseillère Joëlle BETTEX concernant l'écart entre budget et comptes dans les revenus du timbre gaz, pour ceux que cela intéresse c'est au chiffre 821.4342.04.

J'ai avancé à cette occasion qu'il s'agissait probablement d'une différence dans le timbre externe à la Commune. Dans un entretien informel par la suite, M. le Conseiller Laurent ROQUIER m'a fait remarquer que ce n'était probablement pas le cas. Renseignements pris, il a raison, dont acte. Et

d'une part, je voudrais m'excuser devant ce Conseil d'avoir répondu à côté, même si je vous assure que ma réponse était de bonne foi et surtout je vous donne la vraie réponse à cette question donc la véritable raison de cet écart.

Pour la première fois au budget 2019, nous avons séparé comptablement les revenus du timbre et ceux de l'énergie. Cette séparation au moment de l'établissement du budget s'est faite au prorata des comptes, alors disponibles, qui étaient ceux de 2017, entre le coût du réseau et les coûts d'approvisionnement. Or, il s'est avéré ensuite que les bonnes pratiques fixaient un bénéfice maximum atteignable via les revenus du timbre qui correspond à un pourcentage donné de la valeur actualisée dudit réseau. Pour ceux que cela intéresse, c'est un pourcentage de l'ordre de 4% de cette valeur actualisée. Chez nous ce bénéfice maximal ne doit pas dépasser environ CHF 600'000.- alors que le bénéfice budgété approchait les CHF 2'000'000.-.

Aux comptes, nous nous sommes conformés à cette directive, ce qui a diminué le revenu du réseau d'environ CHF 1'400'000.-, mais augmenté en miroir celui des ventes d'énergie d'autant. L'opération est en effet blanche du point de vue de la Commune. Dans les comptes 2018, les revenus étaient sommés ensemble dans la rubrique vente de gaz du sous chapitre précédent le 820 et donc la comparaison entre les deux pouvait effectivement semer la confusion et surtout la remarque qui a été donnée, et qui était de dire qu'il y avait effectivement une baisse dans les revenus du timbre qui était dû effectivement à une baisse du timbre externe, était une remarque erronée c'est ce qu'il faut conclure de cela.

Nous devons être plus explicites dans le libellé de nos remarques sur les gros mouvements à l'avenir, ce dont nous allons nous assurer.

Je vous remercie de votre attention.

**8. PROPOSITIONS  
INDIVIDUELLES ET  
INTERPELLATIONS  
REPORTÉES DES  
SÉANCES DES 4 ET 18  
JUN 2020**

8.1

**Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :**

Comme voté au début de ce Conseil, nous allons commencer par l'interpellation de M. le Conseiller LOPERETTI sur la plainte contre un fonctionnaire.

**Une Interpellation de M. le Conseiller Christophe LOPERETTI (Plainte contre un fonctionnaire)**

Avec mon collègue Ruben RAMCHURN, nous avons joué cet été un rôle actif dans l'affaire qui a mené à l'ouverture d'une enquête contre un fonctionnaire de la Ville. Nous sommes conscients que la Municipalité ne pourra pas donner de réponses qui concernent une situation judiciaire, mais nous sommes aujourd'hui quotidiennement sollicités depuis les articles dans la presse de vendredi dernier, et il serait bien que la Municipalité puisse donner aux habitants d'Yverdon-les-Bains des réponses sur les quelques points suivants :

- Est-ce que la Municipalité avait eu vent de plaintes durant les 10 dernières années ? Si oui, comment avaient-elles été traitées ?
- Est-ce que les familiarités, les visites à domicile et les tutoiements sont d'usage dans les services d'aide au logement ?
- Sachant que les personnes lésées sont terrorisées, craignent de perdre leur logement, la Municipalité a-t-elle mis en place des mesures pour accueillir leur témoignage et une cellule de prise en charge par des professionnels, afin de les guider dans une procédure adéquate ?
- Est-ce que beaucoup d'employés ont tant de responsabilités sans supervision, ouvrant la porte à des dérives ?
- Sachant qu'une unique personne s'occupait de l'office du logement, est-on certain que les

chiffres sur les disponibilités des appartements sont justes ? Comment sont-ils audités et que faire pour éviter de telles dérives ?

- Et enfin, quelles mesures la Municipalité entend-elle mettre en place afin d'éviter que ce type de dérive puisse arriver à nouveau, mais aussi identifier si d'autres auraient eu lieu sans avoir encore été identifiées ? En effet, si on lit les trois principaux articles de presse sur le sujet, des témoignages semblent évoquer de nombreux autres cas et l'un parle même d'une pointe de l'iceberg.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :**

M. le Conseiller, je vous remercie pour votre interpellation, nous avons sur le même sujet une question de M. le Conseiller Sébastien NOBS que je prie de bien vouloir aussi prendre la parole pour qu'une réponse globale puisse être donnée par la Municipalité.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

8.2

**Une Question de M. le Conseiller Sébastien NOBS (Plainte contre un fonctionnaire)**

C'est aussi une question sur le même thème en lien avec l'article de la Région du 28 août « La ville porte plainte contre un fonctionnaire ».

Je me demandais quelles sont les mesures prises par la Municipalité pour éviter qu'un fonctionnaire : tutoie d'office des habitants, les appelle par leur prénom, dit des propos jugés dégradants par des bénéficiaires d'une aide communale, pose des questions qui sont considérées comme une intrusion dans leur vie privée, et fait des sous-entendus évoquant des rendez-vous hors des heures de travail ?

Dans le même article, on note différents commentaires de trois personnes travaillant dans le social. On note, à la fin de la section : « Visiblement, il est connu comme le loup blanc, donc soit ses supérieurs le couvrent, soit ils ne contrôlent pas son travail ». On note aussi qu'un travailleur social signalant le cas à sa hiérarchie aurait obtenu la réponse « que beaucoup de gens se plaignent de ce monsieur, mais cela ne fait pas de lui un abuseur ».

Ces commentaires amènent les deux questions suivantes :

- Que fait la hiérarchie du fonctionnaire du JECOS quand elle reçoit beaucoup de plaintes ?
- Est-ce qu'elle vérifie si les plaintes sont exactes et discute avec l'employé dénoncé ?

Finalement, dans une situation semblable :

- Est-ce que le fonctionnaire recevrait un avertissement ? Si oui, serait-ce avant, ou après, la réception d'une vingtaine de témoignages ?

Je vous remercie d'avance des réponses.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

**M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :**

Il m'est difficile ce soir de rentrer dans les détails, puisqu'actuellement une enquête du Ministère public est en cours et la Municipalité n'a pas pour habitude de commenter une enquête qui se poursuit encore.

Cependant, il va de soi qu'une fois les faits clairement établis, la Municipalité prendra toutes les mesures qui s'imposent, aussi bien au niveau administratif que réglementaire, et je précise

actuellement que pour les victimes il y a possibilité de prendre contact avec le Centre LAVI qui a une permanence sur Yverdon-les-Bains.

**M. le Conseiller Sébastien NOBS :**

Je vous remercie de votre réponse mais les questions ne portent pas uniquement sur ce cas. Les questions sont générales et peuvent très bien être répondues sans évoquer ce cas en particulier. Typiquement, quelles sont les mesures prises par le Municipalité pour éviter que cela ne se reproduise ? Vous pouvez très bien y répondre cela ne concerne pas ce cas spécifiquement.

**M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :**

Comme je l'ai déjà dit il est difficile d'y répondre ce soir. Nous attendons effectivement le résultat de l'enquête, de voir exactement les faits qui sont reprochés et à ce moment-là, probablement qu'on vous communiquera les résultats et ce que la Municipalité a décidé de faire.

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :**

Suite à l'interpellation, nous souhaitons poser une résolution sur le sujet. Le texte de la résolution, je ne sais pas si on peut vous le transmettre, mais je vais la lire :

Nous invitons la Municipalité à :

1. Mettre en place un audit du fonctionnement de l'attribution de l'aide au logement à JECOS. Ceci afin de vérifier si les biens communaux financés par le contribuable afin d'aider les plus faibles, ont été gérés de manière régulière et qu'ils ont bien aidé les plus faibles.
2. Mettre en place une cellule spéciale d'aide aux victimes et de protection et des lanceurs d'alerte afin que plus personne n'ait peur de parler.
3. Revoir la méthode d'attribution et de révision des logements subventionnés, afin que le soupçon ne puisse plus régner dans leur attribution et réfléchir à un passage à un système de modulation des loyers et d'aide au logement pour ne plus contraindre des gens à déménager au fil d'évolution de leurs conditions financières.

**Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :**

M. le Conseiller nous aurions besoin du texte de la résolution pour pouvoir l'afficher.

Nous sommes en présence d'une résolution, la discussion est ouverte.

**M. le Conseiller Julien WICKY :**

Je me permets de parler au nom de toutes et tous ici ce soir. Je pense qu'on est tous touchés par la lecture de la presse et des différents articles qu'il y a pu y avoir ces derniers jours concernant l'affaire qui fait l'objet de cette résolution. Je pense aussi que le Conseil communal est prêt à se saisir de cette question importante le moment venu. J'en tiens pour preuve la qualité des discussions qu'il y a eu récemment lors d'une commission consacrée justement à la violence faite aux femmes sous toutes ses formes, où là tous bords politiques, on a pu trouver, disons je crois, un consensus sur la nécessité d'agir sur cette question.

Par contre, notre Présidente le rappelait en début de séance, c'est vrai que c'est notre rôle ici aussi de savoir garder la tête froide, demander un audit d'un service c'est un acte qui est très fort et qui doit aller, disons comprendre, des dysfonctionnements qui auraient pu arriver dans un service. M. le Municipal le rappelait, actuellement il y a une enquête pénale en cours qui va faire la lumière sur les responsabilités des uns et des autres, sur les faits surtout, et une fois que cette enquête aura donné lieu à des résultats, alors là on sera capable de dire si effectivement au sein du service des erreurs ont été commises et qu'il est absolument dans ce cas-là nécessaire de corriger ces erreurs.

*Dépôt résolution*

Mais n'allons pas trop vite, nous ne voulons pas nous substituer au pouvoir judiciaire. Je crois qu'il faut savoir garder la tête froide tout en évidemment donnant un message très clair de solidarité et de soutien aux éventuelles victimes dont les propos ont été relayés dans la presse. Et, à cet égard, le conseil du Municipal est le seul qu'on peut donner aujourd'hui. Il y a des professionnels qui sont là pour s'occuper de ce genre de situation ; ce sont des personnes qui sont formées, qui sont à l'écoute, qui savent prendre en charge ce genre de situation. Remettons-en nous aux professionnels pour l'instant, remettons-en nous à la justice et le temps du politique viendra, mais dans un deuxième temps.

Je vous remercie.

**M. le Conseiller Christophe LOPERETTI :**

Alors le temps, on ne l'a pas vraiment, puisque ce qu'on demande c'est de mettre en place une cellule spéciale d'aide aux victimes. Donc, on ne va pas attendre le résultat de l'enquête avant que ces personnes puissent parler. Et puis un audit de fonctionnement peut-être plus tard c'est une chose, mais en tout cas l'aide aux victimes c'est quelque chose qui est vraiment très important et qu'on a besoin que cela se passe au plus vite.

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :**

Alors tout d'abord je rappelle que la résolution ne comporte pas d'injonction, mais invite. Et donc, la Municipalité choisira les mesures de la résolution qu'elle pensera adéquates.

Néanmoins, il me semble absolument urgent de mettre en place une cellule pour les victimes et d'apporter des réponses aux victimes. Je rappelle quand même que les premiers éléments sur des comportements problématiques avec ce fonctionnaire, j'avais déjà rapporté là-dessus début 2019 et à cette époque-là, les gens du parti de M. WICKY nous expliquaient qu'il s'agit de « fake news » et que les « fake news » causaient des génocides.

Alors, je pense que cette fois on ne peut plus attendre. Cessez de noyer le poisson. Je comprends qu'un parti cherche à se défendre, mais maintenant il s'agit vraiment d'arrêter et de passer à l'acte. De la parole aux actes, ce ne sont pas des postulats bienveillants qui donnent de bonnes intentions puis ensuite on fait exactement le contraire quand on a des faits concrets. Là il s'agit d'agir et je vous demande d'agir et d'arrêter de faire de la politique simplement, mais de simplement penser à une situation d'urgence sur laquelle il faut faire quelque chose. Merci.

**M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :**

Un petit complément de ma part pour rappeler qu'une enquête pénale va à l'encontre d'une personne et non pas d'un service et dans le cas présent un audit permettrait précisément d'analyser le fonctionnement de ce service.

Alors j'ai bien entendu les propos de mon préopinant tout à l'heure, mais on peut très bien garder la tête froide en demandant l'audit d'un service et puis si celui-ci fonctionne à satisfaction alors il n'y a rien à craindre.

Donc dès lors, je vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, à soutenir la résolution qui nous est proposée.

**Mme la Conseillère Pascale FISCHER :**

Alors cette fois-ci je la prends parce que je vois que ce que mon collègue WICKI a dit n'a pas suffi. Moi j'aimerais juste insister sur le fait que le Centre LAVI est là pour ça ; il y a une antenne yverdonnoise. Nous en avons déjà parlé et communiqué ceci à M. LOPERETTI au début du mois de juillet. Je pense qu'on ne peut pas s'inventer personnes aidantes dans ce type de situation extrêmement difficile, délicate, où on peut faire énormément de dégâts. Alors je ne vois pas le sens

d'aller créer une nouvelle cellule d'aide aux victimes, alors que nous avons un centre LAVI ici.

**M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :**

J'allais exactement dans le même sens que Mme FISCHER. Il y a effectivement une permanence du centre LAVI avec des professionnels qui sont là pour aider les victimes, on ne s'improvise pas professionnel comme ça du jour au lendemain. Eux, ils sont là, la permanence est ouverte. Il n'y a pas de soucis, dans les deux jours il peut y avoir des rendez-vous. Donc s'il y a urgence et bien effectivement il faut prendre contact avec le centre LAVI.

**M. le Conseiller Stéphane BALET :**

Je ne peux pas laisser les propos de M. RAMCHURN sans réagir. C'est inadmissible les propos qu'il a tenu. Donc franchement je ne peux pas comprendre qu'il ait pu dire ça d'ailleurs.

Premièrement à aucun moment il n'est intervenu sur une affaire de ce type-là. Quand il en a parlé sur Facebook, je suis allé regarder un petit peu les propos qu'il avait tenu ; cela allait dans tous les sens ; à aucun moment il abordé un sujet tel que celui-ci. D'ailleurs s'il l'avait fait, je pense qu'on l'aurait traité les choses de manière différente.

Maintenant, je peux vous dire que sur un plan personnel, je ne ferai preuve d'aucune complaisance s'il devait apparaître que dans un service, même tenu par un dicastère d'un camarade socialiste, il y avait eu des dysfonctionnements. Je serai le premier à exiger la tête du Municipal en charge de ce dicastère. Donc, on ne peut pas tolérer ce genre de choses.

Et donc finalement essayer de prétendre que le groupe socialiste essaierait de se protéger de quoi que ce soit, c'est franchement scandaleux. Surtout qu'on est certainement un des partis qui avons mis en place le plus de choses en ce qui concerne l'aide aux victimes, en particulier pour les violences faites aux femmes. Alors ça, je ne peux pas laisser passer un truc aussi gros.

**Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :**

Mesdames et Messieurs les Conseillers, je vous rappelle que nous sommes sur une résolution qui invite la Municipalité à prendre certaines mesures. Donc, je vous prierai de vous en tenir à la discussion sur la résolution et d'être brefs.

**Mme la Conseillère Fanny SPICHIGER :**

Je ne pouvais pas non plus ne rien dire suite à certains propos, qui ont été tenus et qui nous reprocheraient de faire de la politique politicienne et de ne pas nous préoccuper du sort des personnes qui sont victimes. Alors que la personne qui porte cette accusation nous propose une résolution qui traite de trois sujets qui, à mon sens, sont quand même tout à fait différents.

On parle de proposer, de demander un audit. On parle de mettre en place quelque chose pour l'aide aux victimes et puis si j'ai bien compris la troisième de revoir aussi la politique d'attribution. Ce sont trois sujets qui sont extrêmement différents. C'est de nous prendre au piège quelque part, de mettre ensemble trois sujets comme ça et de nous dire « Ah, mais si vous ne votez pas ma résolution, c'est que vous ne voulez pas soutenir les victimes et que vous voulez faire de la politique politicienne ».

Il ne faut pas nous faire croire que vous l'avez pondue juste maintenant après la réponse à votre interpellation. C'était prévu, on ne l'a pas reçue. C'est extrêmement compliqué de prendre des positions sur trois sujets qui sont aussi importants et si sincèrement vous vouliez que le sujet soit traité dans le fond de l'affaire et de manière tout à fait correcte, c'est une autre stratégie que vous auriez développée et ce n'est pas piéger les Conseillers communaux avec une résolution dont les trois objets, à mon sens, pourraient être traités de manière distincte. Et sincèrement je suis très mal à l'aise avec ce procédé.

**Mme la Conseillère Mireille SCHOLDER :**

En fait c'était pour aller dans le même sens que Mme SPICHIGER. Moi, je suis heurtée, y compris pour les victimes, de voir que la situation de ces femmes tout à coup est instrumentalisée et qu'on nous fait des propositions par rapport à la politique d'attribution des logements.

Et le fait qu'on devrait ne plus exiger qu'une personne dont le revenu dépasse le revenu acceptable ait à déménager, ce qui n'a strictement rien à voir avec le problème que nous rencontrons. Et je trouve que par rapport à l'instrumentalisation de cette situation dans ces propos, cette résolution est totalement inacceptable et pas respectueuse des victimes.

**M. le Conseiller Younes SEGHROUCHNI :**

On voit que c'est un sujet qui est extrêmement délicat et qui nous touche toutes et tous. Par rapport à la proposition qui est faite de faire un audit, on peut rappeler que ce Conseil a une Commission de gestion qui a pour mission justement de surveiller un peu le fonctionnement d'une administration communale et du coup ce qu'on pourrait proposer ce serait que la Commission de gestion creuse ce sujet durant la législature pour apporter quelques éléments de réponse.

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :**

Pour préciser simplement qu'un tel audit doit être fait par des professionnels et des gens aussi neutres et qui sont mandatés par l'exécutif.

D'autre part, je rajoute quand même que c'est une invitation à la Municipalité qui est dans la résolution. La Municipalité après dispose de cette résolution et elle en reprend les éléments qui lui sembleront pertinents. Donc, je ne crois pas qu'il y ait besoin de faire un très grand débat et de commencer à y voir des complots partout. Je pense que c'est un manque de respect pour les victimes.

*Depôt motion d'ordre*

Et je vous demande une motion d'ordre afin que l'on passe directement au vote sur ce sujet. Merci.

**Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :**

M. le Conseiller, vous venez de formuler une demande de motion d'ordre au sens de l'article 86 de notre règlement qui doit être appuyée par cinq membres.

Avez-vous cinq membres pour appuyer cette demande de motion d'ordre ?

C'est le cas, nous pouvons donc voter sur cette motion d'ordre.

***Vote s/motion d'ordre***

**La motion d'ordre est acceptée** à une très grande majorité.

Nous passons donc sur le vote de cette résolution.

***Vote***

**La résolution est adoptée** par 34 oui, contre 30 non et 17 abstentions.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

**Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :**

Nous arrivons aux propositions individuelles et interpellations reportées des derniers Conseils.

Afin de nous permettre d'avancer dans l'ordre du jour de notre séance, nous consacrerons environ une heure à ce point et reprendrons les objets non-traités au début du point 15 de notre ordre du jour. Je vous remercie d'ores et déjà pour votre célérité, afin que nous puissions y arriver.

**M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :**

La Municipalité va essayer de faire au mieux dans la forêt de questions.

Mais ce qu'on aimerait vous dire c'est qu'il y a des questions qui ont été posées il y a fort longtemps. Vous êtes les premiers bien placés pour le savoir, et peut-être qu'il y a des textes que vous avez modifiés, que vous avez amendés.

Donc la Municipalité va essayer de faire au mieux, soit elle peut répondre directement et puis elle le fera, soit on considère que ce sera trop compliqué et les Municipaux se permettront de dire qu'on répondra soit par écrit, soit dans une prochaine séance.

Donc ce n'est pas parce que les questions ont été posées il y a deux mois en arrière que forcément vous allez recevoir toutes les réponses à l'oral pendant, disons, un long plaidoyer. On va essayer de faire au mieux et les Municipaux ont donc le choix de se sentir à l'aise avec la réponse ou de la reporter ou de dire qu'on répondra par écrit.

Je vous remercie de votre compréhension.

**Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :**

Merci M. le Syndic pour cette précision.

8.3

**Une Interpellation de M. le Conseiller Benoist GUILLARD (Protection contre le bruit routier)****Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :**

M. le Conseiller, vous avez déposé une interpellation au sens de l'Article 73 de notre règlement, elle doit être appuyées par cinq membres au moins est-ce le cas ?

**M. le Conseiller Benoist GUILLARD :**

Oui, Mme la Présidente, mais la version signée je l'ai déposée au mois de juin ; Donc elle est auprès du secrétariat.

**Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :**

C'est exact M. le Conseiller et elle est bien munie de cinq signatures. Les conditions étant remplies, je vous cède donc la parole.

**M. le Conseiller Benoist GUILLARD :**

Effectivement, j'ai déposé cette interpellation en fait au mois de mai. Je l'ai transmise au Bureau et au greffe, à la Municipalité au mois de mai. Elle a été légèrement amendée au moins de juin, mais plus modifiée depuis. Protection contre le bruit routier, je vais la développer peut-être un petit peu plus rapidement, puisqu'il est déjà tard.

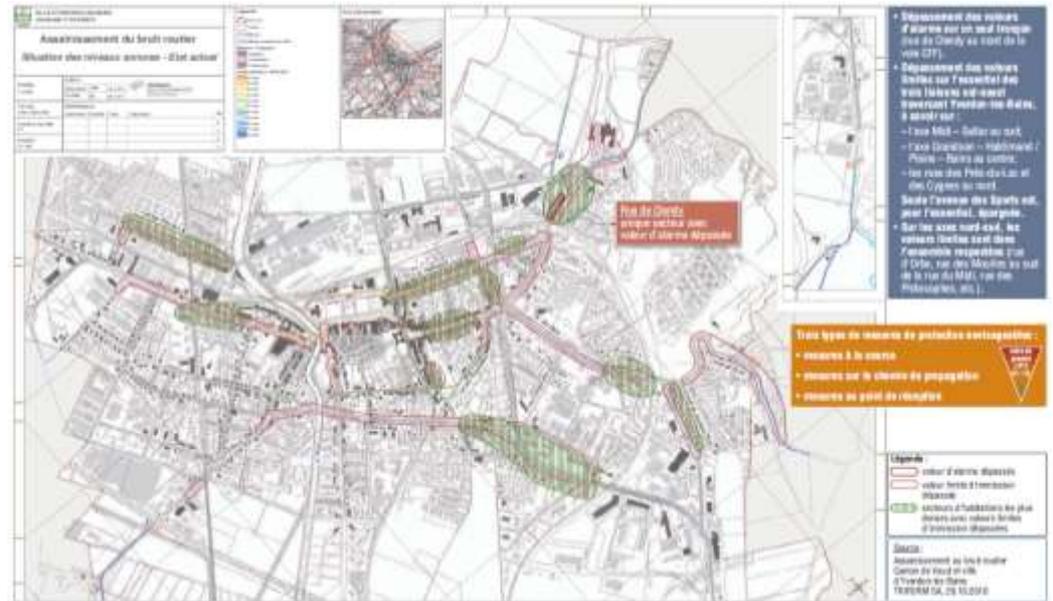
Le bruit est mauvais pour la santé, ainsi que le prouvent de nombreuses études médicales, répertoriées entre autres par le Cercle Bruit, le groupement des responsables cantonaux de la protection contre le bruit.

C'est une source de stress, qui affecte le système nerveux, la pression artérielle, le rythme cardiaque et peut causer d'autres problèmes cardio-vasculaires. Il affecte les activités et la communication et en particulier la nuit, il cause des troubles du sommeil : des difficultés d'endormissement, des réveils en cours de nuit, un sommeil plus léger, une diminution du temps total de sommeil ; et ces troubles perturbent la fonction de récupération du sommeil, ont pour conséquence un état de fatigue chronique et des maladies cardio-vasculaires.

L'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB) fixe des objectifs de protection de la

population dans ce domaine. Et les propriétaires des routes devaient assainir celles-ci d'ici le 31 mars 2018.

Comme le montre la figure présentée à l'écran, le bruit en ville est essentiellement dû au trafic routier.



Et l'ordonnance sur la protection contre le bruit n'était pas respectée dans ces mesures sur plein secteurs de la Ville : sur les rues de Clendy, Neuchâtel, Prés-du-Lac, la rue du Midi, la route de la Sallaz, la rue de la Plaine et la rue Haldimand ou encore la route de Lausanne, étaient des rues où des valeurs limites d'immission - voir d'alarme - étaient dépassées. Et cela représente de nombreux habitants de notre Ville qui sont exposés au bruit excessif. Il est à craindre que la situation se soit même empirée depuis 2015.

Plus encore que le bruit ambiant, les pics de bruit causés par des véhicules trafiqués ou des régimes moteur inappropriés sont particulièrement perturbants. Et un seul conducteur peut affecter le sommeil de nombreuses personnes ou les déranger de jour. Il y a des Ordonnances fédérales sur la circulation routière (OCR) ou sur les exigences techniques requises pour les véhicules routiers (OETV) qui comportent pourtant des interdictions claires sur ce sujet. Et notre règlement de police interdit tout acte de nature à troubler l'ordre, la tranquillité, la sécurité et le repos public.

On consomme de grosses sommes pour construire des routes silencieuses et aménager un trafic modéré. Et là, roulent quelques automobilistes ou motards qui s'appliquent à faire un maximum de bruit avec leurs bolides modifiés exprès dans ce sens. Une pétition a été lancée début juin par des habitants excédés pour faire cesser les nuisances sonores de certains véhicules, alors que la ville de Genève testait un radar acoustique :

<https://www.ge.ch/document/conduite-bruyante-geneve-teste-radar-acoustique-inedit-ville>

Pour limiter l'impact du bruit, les mesures à la source d'émission sont favorisées, plusieurs stratégies peuvent être mises en œuvre, comme :

- Limitation du trafic, comme prévu dans le concept TIM (transport individuel motorisé)
- Mise en place d'un revêtement routier peu bruyant, ce qui a été fait à la rue du Midi.
- Aménagements de modération de trafic.
- Et sensibilisation des conducteurs à une conduite respectueuse des autres et lutte active contre la conduite et les véhicules inutilement bruyants.

Et parmi ces mesures, la réduction de la vitesse de 50 km/h à 30 km/h la nuit, lorsque les limites

légales d'immission sont plus contraignantes, est très intéressante, elle diminue le bruit d'environ 2 à 3 dB(A), ce qui est le même effet qu'une diminution par 2 du trafic. Et c'est une mesure qui ne coûte pas très cher, a un impact très limité sur la mobilité, puisque c'est la nuit. Et le Canton a annoncé le 30 août 2019 de nouvelles conditions-cadres de mise en œuvre de la limitation à 30 km/h la nuit, à la suite d'une phase d'essai concluante à Lausanne. A l'époque, les villes de Lausanne, Montreux et Cossonay avaient annoncé qu'elles développeraient des projets dans ce sens.

Le temps a passé, mais nous pouvons nous rappeler de la période de semi-confinement où il y avait peu de circulation et où on pouvait dormir beaucoup mieux. Il y a eu à l'époque un collectif de médecins vaudois qui avait signé un appel à généraliser le 30 km/h la nuit, à l'occasion de la journée internationale contre le bruit le 29 avril.

Donc au vu de ce qui précède, et je précise à ce point que j'ai bien noté que la Police Nord Vaudois avait des actions dans ce sens, dont je pense la Municipalité va nous parler, mais il n'y a pas que les actions de sensibilisation ou de répression contre les véhicules bruyants, j'avais d'autres questions dans cette interpellation qui est signée de plusieurs signataires des quatre groupes et partis politiques de ce Conseil :

- Quel est l'état actuel des mesures d'assainissement et de mise en conformité à l'OPB pour les rues de la Ville ?
- Les mesures encore à prévoir sont-elles inscrites au plan des investissements ?
- Comment la Municipalité envisage-t-elle d'utiliser la possibilité d'une limitation nocturne de la vitesse à 30 km/h comme mesure d'assainissement économique et facile à mettre en œuvre ? Permettrait-elle de mieux appréhender les véhicules inutilement bruyants ?
- Comment la police vérifie-t-elle la conformité des véhicules aux exigences techniques ? Est-elle équipée d'un sonomètre ? Etudie-t-elle la possibilité de radar acoustique ?
- La police intervient-elle pour amender et faire cesser les conduites inutilement bruyantes de jour comme de nuit ?
- Quelles mesures de prévention sont mises en place pour sensibiliser les conducteurs aux causes et aux effets du bruit routier ?
- Et quels sont les contacts à la Commune auxquels les personnes incommodées par les véhicules bruyants peuvent s'adresser pour répondre à leurs préoccupations ?

Je vous remercie de votre attention.

**Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :**

Comme vous pouvez vous en douter, effectivement on a déjà répondu un bout par un communiqué de presse le 25 août, je vous en redonnerai la teneur.

Mais la réponse mérite d'être vraiment complétée et déployée. En plus c'est quelque chose qui est complètement interservices. Donc il y a plusieurs services touchés, il n'y a pas que la police, puisque vous le relevez vous-même, et la mobilité, il y a aussi tout ce qui est sono absorbant. Enfin voilà, il y a plusieurs points sur lesquels on va vous faire une réponse beaucoup plus étayée.

Mais ce que je peux vous dire c'est qu'effectivement depuis la mi-février il y a une opération qui vise les infractions routières de toutes sortes au travers des contrôles de circulation. Et ces auteurs d'infraction sont dénoncés, les véhicules non-conformes soumis à une expertise du Service des automobiles et de la navigation.

A la mi-août 2020, il y a eu 127 contrôles qui ont été réalisés sur le territoire yverdonnois auprès de 900 véhicules avec au final 61 dénonciations en Préfecture dont 56 pour du bruit excessif. Et les véhicules illégalement modifiés ont fait l'objet de diverses mesures administratives.

Alors ça ne répond pas entièrement à votre question, c'est juste un tout petit bout de la réponse. Comme je vous le dis, on va vous donner une réponse beaucoup plus circonstanciée par écrit parce que comme ça tout le Conseil sera informé, c'est beaucoup plus simple.

**M. le Conseiller Benoist GUILLARD :**

Je vous remercie, Mme la Municipale et la Municipalité, d'avoir rapidement pris des mesures, suite peut-être au dépôt de mon interpellation ou suite à d'autres facteurs. Et je me réjouis de voir la réponse que vous allez nous soumettre.

**Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :**

Je me permets juste de dire que les contrôles ont commencé mi-février ; alors c'était largement avant votre interpellation. Mais il y a d'autres mesures qui vont être prises suite à votre interpellation.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

**Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :**

Pour les quatre questions suivantes, je vous informe que leurs auteurs renoncent à en faire la lecture pour ne pas surcharger l'ordre du jour de notre séance. Le texte sera toutefois inséré dans le procès-verbal de la séance, la Municipalité y répond par écrit ou par oral directement ou lors d'un prochain Conseil.

8.4

**Une Question reprise par Mme la Conseillère Mireille BANDERET (Cartons et Jardins du Cœur)**

La crise sanitaire du COVID-19 laisse place dans son sillon à une crise socio-économique, qui ne fait que commencer et qui risque malheureusement de durer. Beaucoup d'Yverdonnoises et d'Yverdonnois ont subi des pertes importantes de ressources, les plongeant dans une situation financière plus que difficile.

Pour celles et ceux qui connaissaient déjà des fins de mois difficiles, les fins de mois sont devenues catastrophiques, ce qui a amené à une multiplication des demandes d'aide alimentaire. Il est effectivement incroyable de devoir parler d'aide alimentaire en Suisse, et pourtant c'est bien la réalité : certains de nos concitoyens n'ont pas de quoi se nourrir en suffisance. Aussi, aujourd'hui plus que jamais, nous devons être solidaires avec celles et ceux qui sont le plus démunis. Il n'est en effet pas admissible que dans notre Ville des personnes ne puissent pas accéder aux produits de première nécessité, faute d'argent : pas en Suisse, pas au 21<sup>ème</sup> siècle !

Heureusement, il y a des associations caritatives, comme les Cartons et Jardins du Cœur, qui viennent en aide à ces personnes. Or, ces associations ne peuvent à elles seules répondre à tous les besoins. D'ailleurs, récemment, les Cartons et Jardins du Cœur ont fait un appel aux dons pour faire face à cette demande croissante. Leur action solidaire en faveur de celles et ceux qui sont dans le besoin doit être soutenue. Aussi, mes questions à la Municipalité sont-elles les suivantes :

- Quelles mesures la Municipalité a-t-elle prises ou entend-elle prendre pour prêter assistance aux Cartons et Jardins du Cœur, que ce soit de manière provisoire ou plus permanente ?
- Un appui logistique, organisationnel ou un renfort en ressources humaines est-il envisageable pour permettre à l'action des Cartons et Jardins du Cœur de se dérouler dans les meilleures conditions possibles ?
- Est-ce qu'un soutien financier exceptionnel pourrait être débloqué pour permettre d'acheter les denrées nécessaires ?

**M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :**

On a effectivement apporté une aide logistique et je dirai en personnel au niveau des Cartons et Jardins du Cœur, puisqu'une grande partie de leurs bénévoles étaient à ce moment-là des personnes à risque. Donc nous avons effectivement apporté ces aides que cela soit pour par exemple décharger les camions qui arrivaient, que cela soit par exemple pour donner et distribuer les paquets. Par contre cette association n'a fait aucune demande d'aide financière auprès de la Commune. Donc nous en sommes restés à ces aides logistiques et en personnel nonobstant le fait que nous leurs versons effectivement chaque année une subvention de CHF 20'000.-.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

8.5

**Une Question de M. le Conseiller Anthony REYMOND (Taxe forfaitaire sur les déchets)**

L'ampleur de la crise économique touche des catégories très nombreuses de la population et la sécurité matérielle des ménages s'est effondrée. Il est urgent d'agir pour venir soutenir celle-ci. A cet égard, un geste envers tou-te-s les Yverdonnois-es serait le bienvenu. C'est pourquoi je souhaiterai poser les questions suivantes :

1. La Municipalité peut-elle envisager une rétrocession de tout ou une partie de la taxe forfaitaire sur les déchets ?
2. Cette rétrocession pourrait-elle prendre la forme de bons à utiliser dans les commerces ou chez les acteurs culturels yverdonnois, sachant que cela permettrait d'injecter environ deux millions dans l'économie affaiblie de notre Commune ?

**M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :**

En tant que suppléant de M. Marc-André BURKHARD, Municipal de STE, je vais vous apporter la réponse du service.

M. le Conseiller, d'un point de vue juridique, il n'est pas possible de suspendre en 2020 le prélèvement de la taxe forfaitaire. Plusieurs points sont problématiques, notamment la violation du principe de séparation des pouvoirs, mais également la violation du droit supérieur et son principe de causalité qui ne permet pas de financer les coûts de gestion des déchets urbains via l'impôt.

D'un point de vue économique, une redistribution de la taxe via la trésorerie générale aurait un impact non négligeable sur les finances de la Ville. De plus, de nombreuses mesures ont été prises depuis l'instauration de la taxe de base en 2018 et en 2019, en faveur de la population.

Néanmoins, au vu de la situation extraordinaire, le montant de la taxe sera recalculé pour l'année 2021, avec une hypothèse optimiste des coûts, soit au plus proche des comptes 2020 pour avoir le montant le plus représentatif possible. Toutefois, il n'est pas envisageable, à l'heure actuelle, de baisser la taxe de base pour 2020, étant donné que le nouveau règlement va uniquement être appliqué cette année et va engendrer des ajustements.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

8.6

**Une Question de Mme la Conseillère Pascale FISCHER (Accueil de jour)**

Durant cette période de semi-confinement, les familles, avec des enfants plus ou moins jeunes, ont été au front et se sont comportées de manière souvent exemplaire.

Des parents au four et au moulin, en travail ou télétravail, sans solution de garde, puisqu'étaient fermées les structures d'accueil et inaccessibles les solutions grand-parentales, fermées également les écoles : ils ont dû parer au plus pressé, faire au mieux, comme ils le pouvaient. Ils

ont dû « faire avec » ou plutôt « sans » !

Par leur absence, les structures d'accueil ont, paradoxalement, démontré toute leur importance et la nécessité urgente de faciliter rapidement leur accessibilité.

Ces parents ont beaucoup attendu du retour à la normale, conscients cependant qu'un effort important leur serait encore imposé jusqu'à la fin de l'été. Les colonies et camps supprimés, les grands-parents de l'étranger empêchés de venir, l'été sera très difficile pour ces familles.

L'annonce du report de l'ouverture de l'UAPE est, à cet égard, une très mauvaise nouvelle que nous regrettons. Il est donc primordial que l'ouverture se fasse en janvier prochain comme annoncé par la Municipalité. Il est également urgent que la Municipalité renforce l'accessibilité des places d'accueil ; c'est pourquoi j'ai l'honneur de lui poser les deux questions suivantes :

1. A court terme, quels sont les prochains projets prévus pour augmenter le nombre de places d'accueil, notamment pour respecter les obligations de la Loi cantonale sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) et l'engagement de la Municipalité de créer 100 nouvelles places parascolaires ?
2. La Municipalité envisage-t-elle de demander au RéAly une révision de son barème pour le rendre plus accessible aux classes moyennes inférieures ?

**M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :**

Alors je ferai très court, nous la transmettrons en réponse au postulat de Mme la Conseillère Pascale FISCHER qui finalement, demande à peu près les mêmes éléments.

Juste signaler que dans le cadre de la séance de ce soir, vous aurez constaté qu'il y a un crédit d'investissement pour qu'on puisse au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ouvrir une UAPE de 48 places sur le site de Fontenay.



8.7

**Une Question de Mme la Conseillère Aurélie Maude HOFER (Devoirs accompagnés)**

La période d'enseignement à domicile a creusé les inégalités entre les élèves, qu'il s'agit maintenant de combler. A cet égard, le PSY comprend les raisons qui ont conduit la Municipalité à ne pas rouvrir les devoirs accompagnés, mais le regrette. En effet, nous comprenons bien qu'une grande partie des accompagnantes et accompagnants relèvent de population à risque, il n'en reste pas moins que cette décision est regrettable pour l'égalité des chances.

Depuis le 11 mai, les enfants ont repris le chemin de l'école et leurs parents celui du travail sans avoir de solution pour pallier la suppression des devoirs accompagnés.

En cette période de reprise, le soutien aux enfants et la lutte contre les inégalités sont primordiaux, et c'est pour cette raison que nous demandons à la Municipalité un complément d'information :

1. La Municipalité a-t-elle envisagé une solution alternative en remplacement du personnel à risque ? Si c'est le cas, pourquoi a-t-elle été écartée ?
2. La Municipalité a-t-elle tout mis en œuvre pour chercher des solutions pour les devoirs accompagnés des élèves ? A-t-elle réfléchi à un système de permanence en tenant compte du personnel non à risque ?
3. La Municipalité envisage-t-elle de revaloriser le travail des accompagnants dès la rentrée de 2020 (salaire, attractivité, etc.) ?

Ceci, parce que l'avenir de nos enfants nous tient particulièrement à cœur et que nous devons

mettre tout en œuvre pour assurer l'égalité des chances.

**M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :**

Oui, la question portait sur le fait qu'effectivement on a supprimé les devoirs accompagnés à la rentrée.

Le problème c'est que nous avons 29 personnes à risque et que nous n'avons pas pu trouver le personnel nécessaire et surtout qui garantissait la qualité et la sécurité nécessaire, comme par exemple l'extrait de casier judiciaire, connaissance des devoirs accompagnés, prise en charge de groupe d'enfants pouvant aller jusqu'à 12.

Il faut savoir qu'on fait plus que des devoirs surveillés. Nous faisons vraiment des devoirs accompagnés, puisque le personnel durant l'année scolaire 2019-2020 a suivi une formation de trois périodes de quarante-cinq minutes pour le nouveau personnel donné par la Haute école pédagogique, une conférence de deux heures sur le harcèlement scolaire et une supervision de deux heures faisant suite à la conférence sur le harcèlement scolaire.

Donc, on forme ce personnel et puis vous aurez l'occasion de le voir, mais dans le cadre du budget 2021, la Municipalité a validé une revalorisation de la grille horaire de ce personnel.



8.8

**Une Question de Mme la Conseillère Mireille SCHOLDER (Végétalisation)**

La crise sociale et économique qui s'annonce à la suite de la crise COVID-19 pourrait déployer ses effets sur plusieurs années. Les images que nous avons vues de personnes démunies faisant la queue pour obtenir de quoi nourrir leur famille nous ont tous et toutes touchés. Et le dérèglement climatique et la crise environnementale frapperont les plus démunis-e-s les premiers-ères.

Une partie de la population d'Yverdon pourrait bien subir ces difficultés. La distribution des Cartons du Cœur palliera un peu. Mais demandons-nous comment notre Ville peut se montrer plus solidaire.

Par exemple, en faisant du domaine public et des espaces collectifs non seulement des lieux de loisirs, mais aussi des ressources pour ses habitants. Pourrait-on redonner aux jardiniers de la Ville une mission nourricière ?

- En lieu et place du gazon et des fleurs, des buttes de permaculture pour fournir des légumes en libre-service dans les espaces verts, donnant accès aux familles qui n'en ont pas les moyens et n'ont pas de jardin à des légumes sains et bio ?
- Plutôt que des étendues d'herbe aux Rives du lac, des vergers d'arbres fruitiers, d'arbustes à petits fruits, offrant ombre et nourriture ?

On peut tout à fait allier productivité, respect de l'environnement et beauté d'une nature généreuse et foisonnante.

Ne pourrait-on faire du Service des travaux et de l'environnement, plus particulièrement des jardiniers de la Ville, un pôle de compétences et de soutien aux habitants-e-s des locatifs qui veulent créer des potagers urbains ou jardiner sur leur balcon ?

Cela permettrait de créer un environnement généreux et solidaire, de renforcer la cohésion sociale et le sentiment de toutes et tous d'appartenir à une communauté qui prend soin des plus démunis et qui a confiance dans sa capacité à être respectueux des plantations et à prendre soin de ses concitoyens.

Ces mesures contribueront à la végétalisation de la Ville indispensable à la prévention et à la

diminution des îlots de chaleur urbains résultant du dérèglement climatique et à capturer les émissions de CO<sub>2</sub>, mais aussi à améliorer la qualité et la convivialité de ces espaces, la cohésion sociale et le bien-être : planter, multiplier et faire croître des rangées d'arbres, toits et murs végétalisés et façades vertes, riches en fruits, légumes, et en biodiversité, partout où c'est possible, faire d'Yverdon-les-Bains Yverdon-les-Bois et améliorer la qualité de vie de tou-te-s.

La Municipalité mène-elle des réflexions dans ce sens ? A-t-elle des projets permettant de mieux concevoir et utiliser les espaces communs pour répondre aux besoins fondamentaux de la population dans la période difficile qui est devant nous ? Y-a-t-il des projets de redéfinir la mission des services en charge des espaces verts en soutien à la population et dans la lutte contre les îlots de chaleur ?

**M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :**

C'est effectivement une réponse qui devrait venir par le Service des travaux et de l'environnement. M. le Municipal BURKHARD n'étant pas présent ce soir, je pense qu'on va répondre soit à la prochaine séance, soit par écrit.



8.9

**Une Question de M. le Conseiller Stéphane BALET (Route de contournement)**

Probablement que sans l'intervention de Mme la Députée Pierrette ROULET-GRIN concernant la subvention de notre fameuse route de contournement, récemment rebaptisée axe prioritaire d'agglomération (APA), nous n'aurions pas été informés qu'un recours avait été déposé au Tribunal Fédéral contre une décision rendue par le Conseil d'Etat et validée par le Tribunal Cantonal. Suite à la publication de la réponse du Conseil d'Etat, plusieurs articles ont été publiés sur ce sujet. Nous avons pu apprendre que sous réserve de l'aboutissement d'un recours devant le Tribunal Fédéral, aucune subvention ne serait allouée.

Concernant les subventions fédérales, ce n'est pas une surprise compte tenu du déclassement du 3<sup>ème</sup> tronçon dans le rapport d'examen de la Confédération de 2014 qui jugeait le rapport utilité/coûts insuffisant pour financer cette mesure.

Ce qui me surprend beaucoup plus, en revanche, est que finalement il n'y aura pas de subventionnement cantonal non plus. Et afin de comprendre un peu mieux la situation, je suis allé lire l'arrêt de la CDAP (Cour de droit administratif et public) daté du 6 novembre et j'ai relevé deux éléments :

1. Par décision du 18 septembre 2019, le Conseil d'Etat a rejeté la demande de subvention de vingt-deux millions sollicitée, motif pris que la demande avait été déposée tardivement, soit postérieurement au début des travaux.
2. Les recourants, soit la Commune d'Yverdon-les-Bains et Montagny, se plaignent également de ce que la décision entreprise compromettrait gravement l'équilibre financier de la Commune d'Yverdon-les-Bains, au motif que cette dernière présente une valeur du point d'impôt communal par habitant de CHF 24.79 alors que la moyenne cantonale est de CHF 44.83.

La subvention serait par conséquent indispensable à l'exécution de l'entier de la route de contournement et son refus imposerait l'abandon pur et simple du projet.

Alors voici mes deux questions :

1. Comment la Municipalité explique-t-elle que le dépôt de la demande de subvention soit intervenu après le début des travaux du 1<sup>er</sup> tronçon ?
2. Est-ce que la Municipalité peut nous confirmer que si le recours est rejeté le projet ne se fera pas dans son intégralité ?

**M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :**

Alors, il y a tout un historique que j'ai fait ressortir pour pouvoir répondre à la question de M. le Conseiller BALET.

La philosophie de cette histoire c'est qu'on essaie de défendre les intérêts de la Ville et on essaie donc de trouver des aides financières. Alors les arguments de notre avocat qui disent que la Ville a besoin de cet argent ne sont pas dans le fond complètement faux puisque le point d'impôt que vous avez cité est réel. On se bat avec Renens depuis des années de savoir qui a le point d'impôt le plus bas et on est effectivement dans une situation relativement faible du point de vue revenu fiscal. Et donc nous essayons de trouver des aides, des solutions qui n'ont jamais été imaginées dans les plans des investissements successifs qu'il y a eu depuis cette route de contournement. Jamais il n'y a eu une prise en compte d'éventuels subsides que cela soit du Canton ou de la Confédération.

Alors, si je remonte un petit peu l'historique, vous dites pourquoi nous n'avons pas déposé cette demande avant le début des travaux ? Alors il faut remonter un petit peu, en 2013, parce qu'on aurait dû le déposer en 2013. Vous me permettez de vous rappeler qu'on n'avait pas tout à fait la main à cette période-là. Et donc les travaux ont débuté en 2013. Et donc évidemment qu'il aurait fallu faire cette demande à cette période-là, si on veut jouer sur les mots tel qu'effectivement, le Conseil d'Etat le fait, et je vais vous expliquer pourquoi ils le font.

Ensuite de ça, en 2013 le Conseil communal a validé CHF 1'700'000.- d'études, de mandats de toutes sortes pour pouvoir lancer les sondages et les travaux. En 2015, le projet a été présenté à la DGMR. Et puis en 2015 quand je suis arrivé à la syndiculture, on m'a demandé de signer le protocole d'AggloY, le PA2, qui a été normalement validé en 2012, mais n'a jamais été signé. Et dans cet élément-là, il n'y avait pas la route de contournement pour la bonne raison qu'en fait les décisions sur le PA2 ont été prises en juin 2012 et que les décisions de votation populaire ont été prises dans la deuxième partie de l'année.

Evidemment, ils ne pouvaient pas à l'époque les gens qui travaillaient sur ce secteur-là le mettre dans le projet d'AggloY. Mais la Municipalité, en 2015, a refusé de signer cette convention tant qu'il n'y avait pas une mention de la route de contournement dans le protocole additionnel. Et c'est seulement à cette condition-là que nous avons signé ce protocole, ce qui a été fait.

En juin 2015, nous avons été voir Mme GORRITE pour lui représenter le projet. Nous avons fait toute une série, une trentaine, de séances. Je vous passerai la lecture détaillée de ceci. Et puis en 2016, si je prends des éléments importants, la réponse du DIRE (Département des institutions et relations extérieures) aux Municipalités qu'ils étaient prêts à discuter les modalités de financement de ce projet communal et des conditions éventuelles de participation cantonale, ils ouvraient la porte.

Et puis on a trouvé deux articles : le 56 et le 57 de la LRou (Loi sur les routes) qui dit que le Canton participe aux routes de projet d'intérêt régional. Et on s'est dit, ça c'est peut-être la clé. Et donc nous avons été à une séance à Lausanne, toute une série de la délégation municipale et des services, pour discuter avec Mme la Conseillère d'Etat. Et puis les services nous ont dit : mais vous vous rendez compte que si on valide cet élément-là, si on ouvre ces subsides-là pour vous, on devra les mettre en pratique pour les autres ? Elle m'a dit oui bien sûr, puisqu'il y a un règlement, il y a une loi qui permet de le faire, mais ça ne s'est jamais fait. Ce n'est pas parce que ça ne s'est jamais fait qu'il ne faudra pas le faire. Et évidemment c'est le précédent maintenant que le Conseil d'Etat essaie d'éviter dans cette opération-là.

Alors on n'a jamais considéré que cette route allait servir uniquement aux Yverdonnois. On considère que c'est un projet régional, c'est d'ailleurs bien pour ça qu'on en discute avec la commune de Montagny. C'est bien pour ça que la Municipalité de Montagny participe à toutes nos séances de COPIL et c'est pour ça que la Municipalité de Montagny est avec nous partie prenante dans cette opération.

Alors on sait que dans le fond on est relativement faible dans cette affaire, puisque les travaux ont

commencé avant qu'on ait fait cette demande-là. Je vous rappelle par contre qu'il y a une partie centre et une partie ouest qui n'ont pas commencé. Et évidemment que dans ce cas-là on va faire les mêmes demandes partant du principe que cette fois on sera avant. Mais ce qu'on essaie de faire c'est encore une fois défendre les intérêts financiers de la Ville et c'est pour ça que l'on fait ceci et c'est pour ça qu'on essaie de voir si on trouve une faille jusqu'au Tribunal Fédéral et vous avez raison M. le Conseiller, dans le fond ce n'est pas gagné.

Par contre, on essaie d'utiliser toutes les voies, Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN, Députée comme vous, comme moi, on en a discuté. Et puis elle m'a dit : je pense que je vais intervenir du point de vue parlementaire. Je lui ai dit : vas-y si cela peut nous aider. Et effectivement toutes les voies possibles qu'on peut utiliser, nous, Municipalité, vous, Conseillers communaux, vous, M. le Député, et bien toutes ces voies-là seront importantes pour essayer de faire valoir quelque chose qui est dans le fond un dû pour la Commune parce que cette route-là qui va servir encore une fois toute une région, il n'y a pas de raison que la Ville d'Yverdon-les-Bains la paie toute seule. Il n'y a pas de raison surtout qu'il y a encore une fois des articles qui permettent normalement de solliciter le Canton dans ce secteur-là. C'est donc ce qu'on essaie de faire.

Et donc il y a une procédure c'est vrai qui est en cours. Il n'y a absolument aucune intention de la Municipalité d'arrêter quoique ce soit ni dans la procédure, ni dans la suite des travaux. Mais on essaie de récupérer quelque chose qui a été loupé à une période et qu'on essaie de faire valoir maintenant.

Voilà M. le Conseiller, Mesdames, Messieurs, où on en est dans cette histoire et pourquoi on insiste et pourquoi on essaie de défendre mordicus les intérêts financiers de la Ville d'Yverdon-les-Bains.

#### **M. le Conseiller Stéphane BALET :**

Merci M. le Syndic pour ces différents éclairages. Je vais essayer de reformuler. En fait donc pour résumer en gros ce que vous nous dites : c'est que si vous n'avez pas déposé avant c'est parce que matériellement c'était quasiment impossible pour vous selon, je dirai, le déroulement du projet, qu'historiquement avec tout ce qui s'est passé, il n'était possible de déposer la demande que tardivement, ce que semble contester par ailleurs Mme GORRITTE, parce que dans ses réponses elle disait que, je cite « Yverdon a fait les choses dans le mauvais ordre ».

Voilà, on éclaircira, on lui posera des questions, comme ça il y a aura d'autres interventions sur cette question au niveau du Grand Conseil et puis on verra bien quelles sont ses réponses par rapport à cet aspect-là.

Il y avait une autre question que je vous ai posée, puis je ne suis pas très sûr d'avoir bien compris la réponse, par rapport au fait que si vous n'obtenez pas gain de cause au niveau du Tribunal Fédéral et que si finalement aucune subvention ne devait être allouée par le Canton : est-ce que le reste du projet serait abandonné ou pas ?

J'ai un peu interprété par rapport à vos propos que c'était plus un argument devant la Cour pour dire à quel point c'était important qu'on ait ce subventionnement et puis qu'on ne pourrait pas la faire si cela devait arriver. Mais dans les faits, subvention, pas subvention, quoiqu'il en soit la population a quand même voté pour ce projet. Est-ce qu'on pourrait imaginer que finalement cela ne se fasse pas ?

#### **M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :**

Je commence par la fin de votre intervention M. le Conseiller. Non, je dis que l'intégralité du coût de cette route, telle qu'elle est mise dans le plan des investissements, ne tient pas compte des subventionnements, puisqu'il n'a jamais été imaginé de les obtenir.

Je répète que le projet d'agglomération de deuxième génération a été déposé en début d'année 2012 et puis que le résultat de l'initiative a été accepté à 61,2% le 25 novembre 2012. Donc ceux qui géraient le projet d'AggloY à cette période-là ne pouvaient pas anticiper le résultat du vote qui

a eu lieu en fin d'année.

Ensuite de ça, ce projet a continué, puisqu'il y a eu un ordre qui a été donné par la population. Et puis en juillet 2013, il y a eu une demande de crédit d'investissement de CHF 5'950'000.- pour les travaux d'aménagement routier dans ce secteur-là que le Conseil a validé. Et donc il aurait fallu à l'époque, faire cette demande d'anticipation, il aurait fallu faire cette demande de subventionnement, à l'époque, malgré le fait que ce n'était pas dans le projet d'AggloY sur ces articles 56 et 57 de LRou. Et en 2013-14 etc., cela ne s'est pas fait. Et donc les travaux ont été engagés et notamment ceux qui sont près de la salle de gym des Isles qui fait partie, un bout, de cette route-là. Et donc maintenant le Canton, encore une fois, a beau jeu, de dire : mais vous avez commencé à faire les travaux avant de faire les demandes de subvention.

Voilà donc c'est une bataille juridique où dans le fond, le Canton a un peu beau jeu de ce côté-là. Mais on essaie, avec Mme la Députée Pierrette ROULET-GRIN, avec vous j'espère et avec d'autres, d'essayer de défendre les intérêts de la Ville, c'est tout. Et puis, encore une fois la seule chose qui pourrait arriver c'est qu'on puisse obtenir des subsides qui soulagent les finances communales, mais ce projet pour l'instant ne tient pas compte de subsides qui n'ont jamais été accordés, c'est tout ! Donc ils n'existaient pas, donc on ne peut aller que vers le mieux.

Alors évidemment ce que je suis en train de dire, je vais essayer peut-être de m'arrêter-là, j'espère que cela ne va pas forcément partir vers la partie adverse qui va dire « mais enfin vous vous foutez de nous dans la procédure », mais j'espère qu'on va défendre ensemble ce projet en tout cas les finances communales, peut-être pas le projet, M. VENIZELOS, qui me fait non de la tête, mais en tout cas les finances communales, puisqu'en fait, à partir du moment où on a un ordre qui a été donné par la population de le réaliser, il faut qu'on le fasse et qu'on voit comment on peut le faire, disons dans les meilleures conditions financières.

**Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :**

Je vous remercie M. le Syndic, je vous rappelle que la discussion n'est pas ouverte sur les questions, seule la personne qui pose la question et la Municipalité qui répond peuvent prendre la parole sur cet objet.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

8.10

**Des remerciements de Mme la Conseillère Anne-Louise GILLIÈRON (Gestion de la crise sanitaire)**

Il n'est jamais trop tard de dire merci. C'est vrai que j'ai dû attendre et patienter depuis le mois de juin, début juin. Mais je tiens à présenter mes remerciements à M. le Syndic, à Mmes et MM. nos Municipaux pour leur réactivité, leur inventivité et leur soutien à la population de notre Ville durant la crise sanitaire et le semi-confinement que nous avons vécu ce printemps.

En particulier, je remercie pour la mise en place d'Yverdon Solidaire et la possibilité offerte aux petits commerçants de participer à cette action.

Je remercie pour la gestion du centre-ville qui est le poumon de notre cité. Cette crise nous l'a révélé ou confirmé.

Je remercie pour la gratuité offerte dans les parkings du centre.

Je remercie pour les communications publiées dans La Région, publications qui nous ont été très précieuses dans certaines circonstances pour nous aider à continuer et à trouver rapidement les réponses à nos questions du comment faire, du comment continuer. Je pense ici aux petites PME, aux commerçants et à ceux qui continuaient et qui devaient continuer à travailler, qui ne savaient pas toujours où chercher les réponses.

Bien-sûr, j'oublie bien d'autres actions.

Mais en résumé, nous avons pu compter sur notre gouvernement local, comme je peux l'appeler ici ce soir et je le remercie d'avoir pris soin de nous tous.

Aussi ce soir, même si c'est avec deux mois ou même trois mois de retard, je ne sais plus trop, je pense que nous pouvons tous nous lever et remercier par des applaudissements.

*Applaudissements*

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

8.11

**Une Question de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN (AggloY)**

Il y a deux ans, j'interpellais la Municipalité au sujet de l'idée de créer une sortie d'autoroute à Rovray, qui bien-sûr n'est pas le territoire de la Ville, mais qui permettrait de dégager beaucoup de trafic de transit, plusieurs milliers de véhicules, que j'estimais à 6'000 à 8'000 par jour enfin peut-être qu'on peut contester les chiffres, mais énormément de véhicules qui transitent aujourd'hui vers la Grève et qui ne transiteraient plus si on pouvait prendre l'autoroute, ils ne passeraient donc plus dans une réserve naturelle. Ce qu'on vient d'apprendre avec l'histoire de la route de contournement, nous apprend qu'en tout cas, il semble important d'enregistrer les projets ou les demandes de subvention pour les projets d'agglomération le plus tôt possible.

Et donc je ne sais pas si la Municipalité avait écrit à ce sujet au Conseil d'Etat afin d'attirer leur attention. Mais maintenant je pose la question de savoir si en tout cas, bien qu'Yvonand et les communes citées ne soient pas dans AggloY, est-ce qu'on peut faire en sorte de mettre ce type de projet dans les mesures d'AggloY, ou d'essayer de le mettre, afin que, si d'aventure il devait se réaliser, on puisse suffisamment tôt être en lice pour des subventionnements, que ce projet puisse bénéficier, parce qu'on est pile dans le type de sortie qui pourrait bénéficier de mesures FORTA (Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération), il me semble. Merci.

**M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :**

Je ne sais pas quel est le poids de l'AggloY dans le cadre d'une éventuelle sortie à Rovray. Par contre ce que je peux dire c'est qu'on a des contacts étroits à l'AggloY avec la commune d'Yvonand qui, à une époque, était censée pouvoir rentrer dans l'AggloY parce qu'elle était dans le bon périmètre, ce qui n'était pas le cas de Pomy à l'époque. Et puis, on a repris des discussions avec eux pour voir s'ils auraient de l'intérêt à travailler avec nous. Et les discussions sont engagées. On a d'ailleurs une séance demain matin de bonne heure. Cela nous fait d'ailleurs transpirer d'imaginer que l'on va devoir avoir une séance très tôt demain matin. Je ferme la parenthèse.

Pour en revenir à l'AggloY, je propose, M. le Conseiller, qu'on enregistre votre demande officiellement ce soir, ce que vous faites par votre question, et que l'on reprenne ces discussions dans le cadre des travaux d'AggloY. Et on vous dira s'il y a une piste, possibilité d'interpeller qui que ce soit, que cela soit les routes nationales, que ce soit le Conseil d'Etat avec un appui pour voir s'il y aurait une entrée en matière possible et si oui comment.

Donc je propose d'enregistrer ceci et de vous répondre dans une prochaine séance, mais certainement pas dans la prochaine séance.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

8.12

**Une Question de M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS (Nouvelle organisation de l'ADNV)**

Ma question date un peu puisqu'elle a été déposée le 4 juin 2020. Entretemps, plusieurs éléments et plusieurs informations sont apparus, notamment sur le site Internet, mais je maintiens tout de

même une partie des questions, puisqu'elles me semblent encore pertinentes.

Rappeler tout d'abord que le secteur touristique va payer un prix très élevé à la crise sanitaire, c'est aussi le cas pour notre région. L'Association pour le développement du Nord vaudois (ADNV), qui chapeaute les offices du tourisme de la région, semblait avoir pris la mesure des enjeux et semble avoir pris la mesure des enjeux qui nous attendent puisqu'elle annonçait en juin, avec emphase sur son site Internet, qu'elle « est en marche vers la suite de son Histoire ». Il était annoncé qu'une nouvelle organisation serait mise en place pour fin 2020, en s'appuyant sur une démarche participative. Un peu plus loin, il était indiqué que « L'entier de la structure avec ses 40 collaborateurs allait être réorganisée prochainement pour proposer sa palette de services de manière la plus efficiente et visible possible ». Pour le reste, impossible d'en savoir plus sur les intentions de l'association.

Toutes les autres informations à l'époque avaient été supprimées du site Internet. Heureusement pour notre Conseil, la Ville est représentée au sein de cette association par M. Jean-Daniel CARRARD, notre Syndic, membre du Bureau et président de la commission « Action de communication » et M. Marc-André BURKHARD, membre de la commission « Tourisme ».

Nous pourrons, je l'espère, ainsi en savoir plus sur cette intention, à l'époque sibylline, à travers les réponses aux questions suivantes :

1. La Municipalité peut-elle nous préciser la nouvelle organisation envisagée par l'association ? Alors la Municipalité va peut-être nous renvoyer au site Internet qui aujourd'hui nous donne plus d'informations.
2. Les représentants de la Ville ont-ils été associés aux décisions prises ? Cette question me semble toujours pertinente.
3. Une communication plus explicite est-elle prochainement prévue ? Je crois que le site Internet aujourd'hui nous offre une réponse à cette question.
4. Quelle forme prendra la « démarche participative » annoncée sur le site web de l'ADNV pour définir la « stratégie 2021-2024 » ? Il me semble que cette question est toujours d'actualité.
5. Des mesures ont-elles déjà été prises pour mettre en œuvre « la nouvelle organisation » de l'association ?
6. Et enfin, la réorganisation annoncée a-t-elle des licenciements ?

Je vous remercie.

**M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :**

Vous avez raison, je siège au bureau exécutif de l'ADNV, mais pas dans la partie opérationnel évidemment de l'ADNV. Je suis comme certains syndics de la région dans ces séances d'une direction générale.

L'ADNV, vous le savez, a engagé une nouvelle directrice, Mme METTRAUX, suite à la démission de M. BUCHILLIER. Et l'ADNV a demandé à Mme la Directrice de faire une analyse, pas un audit, mais une analyse de la situation pour voir ce qui pourrait être amélioré. Alors il y avait au bout d'un certain mois, vraiment multitude de remarques, d'idées. Elle était aussi engagée pour amener des idées dans ce secteur-là et donc de proposer aux membres de l'ADNV une nouvelle organisation.

Alors je vais essayer de suivre disons vos questions.

1. *La Municipalité peut-elle nous préciser la nouvelle organisation envisagée par l'association ?*

Alors ce concept de la nouvelle ADNV devrait permettre de renforcer évidemment les soutiens aux membres et partenaires. Vous savez qu'il y a des communes, des partenaires ou des partenaires privés économiques dans cette opération-là. Elle a une volonté d'avoir, de développer des objectifs touristiques. Le financement avait un objectif, c'est-à-dire de travailler sans augmentation des cotisations. Ça ne s'est d'ailleurs pas fait tout à fait comme ça, puisque la Municipalité l'année

passée, a constaté qu'il y a eu, lors d'une assemblée générale, une décision plénum où on a été minorisé, de déplaçonner les cotisations de l'ADNV. Et puis nous avons dû accepter une augmentation de quelques dizaines de milliers de francs de cotisations vis-à-vis de l'ADNV, que nous avons contrebalancés avec notre participation qu'on avait dans le secteur du tourisme, puisque nous n'avons pas voulu dépasser le budget qui était à disposition de l'ADNV via la Municipalité.

J'attire quand même l'attention sur le fait que la ville centre que nous sommes, payons environ CHF 700'000.- à l'ADNV, CHF 400'000.- dans le tourisme et environ CHF 300'000.-, je vous passe les fractions, au niveau des cotisations. Donc nous sommes évidemment l'entité qui participe le plus fortement possible. Néanmoins, à l'assemblée générale, nous avons une voix. Et nous avons fait remarquer qu'il y avait un côté un peu injuste, parce que dans toutes ces associations normalement, le poids des gens, des cotisations, des actionnaires, devrait se reporter, ce qui n'était pas tout à fait le cas et il nous a été promis de revoir les statuts.

*2. Les représentants de la Ville ont-ils été associés aux décisions prises ?*

Alors oui dans la partie stratégique, pas opérationnelle, c'est-à-dire qu'on a décidé, oui la Municipalité a d'ailleurs eu ces informations, peut-être même qu'on l'a fait valider pour la bonne forme, de valider la nouvelle orientation de l'ADNV. Ensuite, la mise en place, je vais y revenir après.

*3. Une communication plus explicite est-elle prévue prochainement ?*

Alors elle devrait avoir lieu, normalement en fonction des différentes dispositions et problèmes qu'on a eu ces temps, à mi-novembre à l'assemblée générale.

*4. Quelle forme prendra la « démarche participative » annoncée sur le site web de l'ADNV etc. ?*

Alors elle a déjà eu lieu cette démarche participative. Il y a eu des séances de travail, notamment à la Prairie ; j'ai participé à une ou l'autre de ces séances. Il y en aura, sauf erreur, au mois d'octobre ou novembre, c'est Carmen qui va y aller, représentant la Municipalité. Et donc il y a une suite de ces démarches participatives stratégiques. Il y a eu, les chiffres qu'on m'a donnés, quatre-vingts participants qui se sont inscrits et qui ont participé à ces réflexions.

*5. Des mesures ont-elles déjà été prises pour mettre en œuvre « la nouvelle organisation » de l'association ?*

Alors oui bien-sûr, il y a eu des ateliers stratégiques ; il y a eu des groupes de travail, des rencontres avec les différents partenaires, des analyses financières, un travail sur les ressources humaines. J'y reviendrai, puisque c'est une de vos questions et donc des réflexions globales.

*6. La réorganisation annoncée impliquera-t-elle des licenciements ?*

Alors c'est intéressant, j'ai demandé encore aujourd'hui qu'on me confirme le processus, puisqu'encore une fois je n'ai pas participé au processus opérationnel, mais enfin comment on organise ceci.

Alors je vais me permettre de lire ce qui a été fait :

« Aucune lettre de licenciement n'a été envoyée aux collaborateurs dans le cadre du processus de la réorganisation » puisqu'on a entendu beaucoup de choses, mais enfin voilà l'affirmation telle que je peux vous la donner.

Le processus est le suivant : « Tous les collaborateurs ont été invités à prendre connaissance des nouvelles fonctions de l'ADNV au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Ils ont eu un mois pour postuler à une ou plusieurs fonctions au taux d'activité idéal pour eux. Tous les collaborateurs ont eu un entretien avec la RH et Mme la Directrice, membres de la direction. Les candidats aux fonctions de membres de la direction ont eu un entretien complémentaire avec le vice-président de l'ADNV. Le processus a été terminé fin juillet.

Tous les collaborateurs ont reçu un mail de confirmation de la part de la RH confirmant leur nouvelle fonction dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Deux collaboratrices n'ont pas été retenues pour les fonctions qu'elles ont choisies. Elles n'ont pas accepté les conditions. Alors il y en a une qui a résilié ses rapports de travail, elle était à 0.6 sauf erreur à Orbe, voilà, et puis une au SGPI à Renens à 0.7, donc 0.6 et 0.7, 1,3 sur les trente ou quarante collaborateurs qu'il y a.

Et puis d'ici fin septembre, tous les collaborateurs recevront un courrier appelé juridiquement « congé modification ». Il s'agit d'un courrier résiliant leur contrat actuel, immédiatement remplacé par celui du 1<sup>er</sup> janvier. Il n'y a pas de baisse de salaires évidemment, voire des hausses, puisqu'il y a des prises de responsabilité.

En fait la manœuvre était la suivante : c'était de dire, vous avez un poste, est-ce que vous seriez prêts dans le fond à prendre plus de responsabilités ou est-ce que vous aimeriez peut-être diminuer votre temps de travail pour être sûr que les gens sont bien en phase avec, disons, cette nouvelle organisation, puisqu'il y a eu une nouvelle organisation avec des structures un petit peu différentes. Et visiblement il y a eu, d'après les différents responsables de l'ADNV, une démarche qui a eu beaucoup de succès, qui a été appréciée par les collaborateurs, en tout cas c'est le retour que j'en ai.

Voilà M. le Conseiller, donc une nouvelle ADNV, qui devrait avoir un second souffle, si on peut appeler ça comme ça, avec une participation normalement des collaborateurs et collaboratrices active, avec des gens qui viennent réfléchir de tous milieux dans une démarche participative pour voir disons les faiblesses, les avantages, les célèbres quatre questions ou orientations qu'on peut avoir dans un SWOT et puis de voir ce que l'on peut faire. Et de savoir aussi quelles sont les perceptions, parce que quand elle nous citait ça, Mme la Directrice, quand elle est arrivée, quand elle était candidate, elle a été sur la Place de la Gare et puis elle a posé des questions aux gens qui passaient par là « Vous pensez quoi de l'ADNV ? » ou mieux et plus difficile « C'est quoi l'ADNV ? ». Et évidemment qu'elle a été scotchée parce qu'il y en avait un certain nombre qui ne savait même pas de quoi elle parlait, bien-sûr. Donc il y a après un problème de communication.

Donc une réelle volonté des structures de l'ADNV de les moderniser et de faire en sorte qu'elles correspondent plus, le plus possible, aux attentes des entités publiques, voire des entités privées.

#### **M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :**

Je remercie M. le Syndic pour sa réponse sur la nouvelle organisation et la nouvelle structure de l'ADNV.

Et bien nous verrons à l'avenir si cette nouvelle organisation et nouvelle structure sera capable de répondre aux défis qui attendent le développement et notamment le développement touristique dans notre région.

Sur les aspects RH, à titre personnel, en plein confinement, en pleine crise sanitaire, je trouve la démarche décrite un peu brutale et un peu cavalière. J'ai le sentiment que les collaborateurs ont un peu été mis devant le fait accompli, puisque la structure était préalablement établie, définie. Et ensuite les collaborateurs n'avaient d'autre choix que de choisir un poste dans une structure prédéterminée, donc la marge de manœuvre me semble relativement étroite. Enfin nous verrons, à l'avenir. J'espère simplement que cette méthode un peu brutale et cavalière ne va pas affecter la motivation des collaborateurs, parce qu'encore une fois les enjeux, les défis en matière touristique sont nombreux et sont importants.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

8.13

#### **Un Postulat de Mme la Conseillère Judith NOTTER (Télétravail)**

Pendant la période du coronavirus on a dû tous et toutes adapter nos vies. Et un domaine qui a demandé une adaptation particulièrement importante c'était bien sûr le monde du travail où

beaucoup de monde a dû travailler depuis la maison, que ce soit dans l'administration ou bien dans les entreprises privées.

On a dû s'adapter rapidement, ce qui a fait aussi qu'on a mis en place un mode de télétravail qui n'était pas parfait. On a simplement réagi à l'urgence. Et c'était imparfait, notamment parce que c'était une forme d'organisation du télétravail qui était mal encadrée, d'un point de vue réglementaire, et qui avait un matériel qui n'était pas forcément adapté. Bien sûr, ce n'est pas du tout un reproche, c'est juste un constat.

Pour nous, il est important de pérenniser aujourd'hui cette forme de travail et de l'encourager. Et ce pour différentes raisons : la première c'est bien sûr qu'on n'est pas à l'abri de devoir recourir à nouveau à du télétravail pour réagir à une situation d'urgence, que ce soit une deuxième vague ou une mise en quarantaine partielle de certaines parties de l'administration. Et puis surtout le télétravail, c'est un outil qui est intéressant pour des enjeux sociaux et environnementaux comme vous le savez très bien.

Alors je vais lister très rapidement les avantages :

- D'un point de vue environnemental, il y a bien sûr la réduction de la mobilité avec la réduction des émissions qu'elle implique, la réduction des embouteillages, la réduction du bruit et la réduction du stress des trajets.
- D'un point de vue social, ça permet aussi une meilleure conciliation de la vie privée et de la vie professionnelle. On a plus de temps pour les activités personnelles et familiales. On constate aussi une plus grande motivation de la part des employés et puis pour les employeurs aussi, la possibilité d'une réduction des espaces de travail, donc un gain dans l'usage des espaces de travail.

Donc voilà le télétravail pour ces différentes raisons, c'est une pratique qui mérite d'être hautement encouragée et bien entendu dans une saine répartition entre le temps de télétravail et le temps de présence sur le site. Le but n'est pas, bien sûr, de faire exclusivement du télétravail, parce que cela a aussi des conséquences néfastes. Même de manière partielle, il y a des risques qui sont rattachés à l'usage du télétravail et j'en cite quelque uns :

- La pression pour la disponibilité constante
- La séparation plus difficile entre la vie privée et la vie professionnelle
- Impossible report des coûts d'installation et d'espace sur l'employé
- On parle aussi « d'ubérisation » du travail
- Et puis bien sûr un contrôle plus difficile aussi du travail de l'employé.

Donc c'est important d'encourager très vivement cette forme de travail, mais dans un cadre réglementaire qui est bien défini et c'est pourquoi aujourd'hui je propose le postulat suivant.

Alors nous demandons à la Municipalité d'étudier la possibilité de :

1. Mettre en place un plan pour la pérennisation et l'encouragement du télétravail au sein de l'administration communale et des services intercommunaux, en listant les fonctions qui se prêtent au télétravail (entièrement ou partiellement), en proposant aux personnes concernées de pratiquer cette forme de travail et en facilitant sa mise en place pour les personnes intéressées.
2. Etablir ou modifier (s'il existe) le cadre réglementaire spécifique au télétravail, d'une manière qui favorise et facilite le choix de cette option. Ce cadre devrait définir les heures possibles, la répartition des charges, le rôle et les responsabilités de chacun et chacune, la protection des données, la mise à disposition de matériel et, éventuellement, la mise sur pied de formations informatiques.
3. Pour terminer, mettre en place une politique de promotion active du télétravail auprès des entreprises établies sur le territoire communal, via la transmission d'information,

l'encouragement par des avantages ou encore via la mise à disposition de locaux de télétravail collectif.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :**

Merci Mme la Conseillère. Nous sommes en présence d'un postulat au sens de l'article 69 de notre règlement, la discussion est ouverte sur la prise en considération de ce postulat.

**M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :**

Alors, Mme la Conseillère, tout ça existe. Tout ça existe, puisque le télétravail a été formalisé au sein de l'administration dès novembre 2018. Et donc il y a des directives qui existent. Evidemment que le COVID nous a permis de faire des expériences complémentaires. Il y a des directives en matière de télétravail qui ont été mises en place, valables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, donc les employés de la Ville peuvent faire l'usage de télétravail et nous leur faisons signer une convention avec le collaborateur, évidemment.

Chaque demande est analysée par le Chef de service et le Municipal de tutelle. Et donc le Municipal et le Chef de service peuvent décider sans passer par la Municipalité d'octroyer des conditions de télétravail. Les seules décisions qui passent par la Municipalité, c'est le télétravail souhaité par les Chefs de service, il y en a qui sont en télétravail et qui ont cet accord de la part de la Municipalité.

Le télétravail est autorisé à hauteur de un jour par semaine pour autant que le taux d'activité soit de 60%. Alors il y a le cadre général bien sûr. Il y a, vous l'avez dit aussi, Mme la Conseillère, les professions, il y a des professions évidemment qui s'y prêtent et d'autres évidemment qui ne s'y prêtent pas. Et ensuite de ça, il appartient bien évidemment au Chef de service, c'est pour ça que c'est le Chef de service qui peut les régler, d'éviter d'avoir tout le monde en télétravail en même temps et puis que les gens puissent se croiser encore au bureau.

En ayant mis en place ceci, on a essayé de voir ce que ça donnait, et donc de nous faire des propositions. En tout cas, dans mes dicastères, j'ai demandé qu'ils me fassent des propositions de répartition du télétravail. Et ceux qui sont à 60%, c'est-à-dire trois jours par semaine, il faut quand même idéalement qu'ils arrivent à croiser ceux qui sont aussi à 60%, mais qui n'ont pas choisi les mêmes jours. Donc, il y a des jours où normalement les services obligent les employés à être présents en principe un jour mais ça pourrait être, disons, un demi jour.

Et donc cette espèce de gymnastique qui permet de mettre les gens en télétravail existe depuis deux ans sur Yverdon-les-Bains, a été évidemment densifiée, extrêmement densifiée dans cette période de COVID où on était quasiment tous en télétravail. Evidemment ça c'était autre chose, mais maintenant qu'on est ressorti de cette situation, il faut qu'on retrouve une situation antérieure, mais qu'on tire évidemment les leçons de ce qu'on a vécu et des avantages qu'on a eus pendant cette période COVID, notamment le télétravail.

Par exemple, ceux qui sont à un taux de 70% ou 90%, c'est-à-dire qui viennent un demi jour, évidemment il est logique, il serait logique en tout cas, qu'ils aient leur autre demi jour en télétravail pour éviter de faire des aller-retours. Alors tout le monde n'habite pas disons sur l'Arc lémanique, mais enfin pour éviter de charger les routes, autoroutes et autres services CFF. Et donc il y a beaucoup de logique à mettre en place là-dedans.

Et donc vous nous demandez de réfléchir et de mettre en place des règles qui existent, qui sont actuellement encore une fois testées par tous les Municipaux ici présents et les Chefs de service et donc c'est quelque chose qui est pratiqué d'une façon régulière depuis deux ans par la Municipalité.

**Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :**

Je vous remercie M. le Syndic, la discussion est toujours ouverte.

**Mme la Conseillère Mireille SCHOLDER :**

Le groupe socialiste soutient le principe du télétravail et au-delà d'un 20% maximal, surtout lorsqu'il est effectué à la demande du collaborateur ou parfois dicté par les circonstances pour des questions de sécurité ou de solidarité comme ce fut le cas avec le COVID-19. C'est une opportunité pour les collaborateurs d'avoir une meilleure conciliation entre la vie privée et professionnelle ; ça peut contribuer à la qualité de vie, mais aussi ça augmente l'attractivité des postes au sein de l'administration. Bien sûr que se posent toutefois des questions sur le cadre de l'activité en télétravail, toutes ces questions qui ont été mentionnées par Mme Judith NOTTER.

*Demande de renvoi en commission*

Le groupe socialiste trouve que ce sujet est important et toujours d'actualité. Il considère que le renvoi en commission permettra un approfondissement, d'émettre des recommandations pour une mise en œuvre volontaire, souple, concertée du télétravail et donc nous proposons de renvoyer ce postulat en commission. Nous sommes nombreux à avoir acquis de l'expérience dans les circonstances particulières du COVID du télétravail et sommes convaincus que nous pourrions contribuer utilement à la réflexion de la Municipalité pour aller au-delà de ce qui avait été initié il y a deux ans.

**Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :**

Merci Mme la Conseillère. Nous sommes en présence d'une demande de renvoi en commission. Conformément à l'article 72 de notre règlement, le postulat peut être renvoyé à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération si un cinquième des membres le demande, soit en l'occurrence 17 membres.

La discussion est ouverte sur la demande de renvoi de ce postulat à l'examen d'une commission.

**M. le Conseiller Laurent ROQUIER :**

Alors évidemment depuis l'épisode du COVID, je suis aussi devenu pratiquant du télétravail et je le salue ; je l'apprécie même vraiment et je pense que c'était vraiment une bonne chose.

Maintenant comme cela a été signalé, le règlement existe, le télétravail est pratiqué depuis avant le COVID. Il y a des enseignements qui ont été pris. Donc tout cela se fait déjà, tout est déjà mis en place. Donc il me semble que ce postulat est devenu complètement inutile. A quoi ça sert de vouloir demander une mise en place du télétravail qui existe déjà ? Cela me paraît être complètement inopportun.

Et j'invite donc à la postulante à retirer son postulat qui est devenu inutile suite à la réponse qu'on vient d'avoir. Et si ce n'était pas le cas, je vous invite, Mesdames et Messieurs, à le refuser et ne pas le renvoyer en commission.

**Mme la Conseillère Judith NOTTER :**

Ce qu'on demande c'est même si le règlement existe, qu'on fasse des propositions de développement du télétravail, un plan de développement. S'il existe à un taux d'un jour par semaine, peut-être qu'il y a des moyens d'envisager un taux un petit peu supérieur. Peut-être qu'il y a aussi un certain processus pour les demandes d'octroi de permission de télétravail qui peuvent être facilitées. Je ne sais pas, c'est justement ce qu'on demande, d'étudier les possibilités de développer et d'encourager.

C'est aussi demandé dans le postulat d'avoir des mesures d'encouragement pour le télétravail pour les entreprises.

Ensuite, il y a certains éléments sur lesquels j'aurai encore des questions. Mais peut-être justement

avec un plan, cela permettrait d'y répondre sur l'usage du matériel, comment est attribué le matériel pour le télétravail, comment sont organisées aussi les formations pour que les personnes soient toutes égales par rapport à l'usage des logiciels et du matériel que l'on doit utiliser pour faire du télétravail. Voilà, un ensemble de questions qui restent en suspens. Il y a donc besoin d'un plan de développement pour favoriser encore plus le télétravail au sein de l'administration, même s'il existe déjà certaines possibilités, limitées ou peut-être qui peuvent être encore développées.

Je ne vais pas retirer mon postulat, bien sûr, et je réagis positivement à la proposition de le renvoyer en commission pour en discuter ensemble.

**Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :**

Mesdames et Messieurs les Conseillers, je vous rappelle que nous sommes sur la discussion sur la demande de renvoi de ce postulat à l'examen d'une commission.

Est-ce que toutes les prises de parole qui sont demandées portent bien évidemment sur cette demande de renvoi de ce postulat à une commission ? Si tel n'est pas le cas, je vous prierais de passer votre tour.

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :**

Alors mon intervention correspond effectivement à la prise de position sur le renvoi, mais correspond aussi au débat qu'il y avait avant, mais vous ne m'aviez pas donné la parole pourtant j'avais sonné.

En fait, je dois dire que ce postulat pose un problème, c'est-à-dire que je suis un peu jaloux de ne pas l'avoir écrit. Je suis très favorable au télétravail et je trouve qu'effectivement il pose une question très intéressante.

En même temps effectivement la réponse de M. le Syndic nous apprend que finalement les choses sont faites aujourd'hui. Néanmoins il me semble que ce n'est pas la première fois que nous aurons un postulat qui répond à une question à laquelle on a déjà répondu. Et une manière pour la Municipalité de répondre, ce serait déjà pour moitié la réponse que M. le Syndic nous a déjà donnée ce soir. Ça pourrait être dans un rapport, avec quelques compléments d'informations sur les quelques points précis.

Je pense qu'il serait extrêmement facile d'y répondre. Je ne vois pas vraiment l'utilité d'un renvoi dans une commission, mais si une partie des gens ici veut le renvoyer en commission, cela peut permettre un débat entre Conseillers qui est souvent intéressant et puis rencontrer les gens du service, ça peut aussi être une question intéressante. Ce qui ne veut pas dire qu'au final, après le passage en commission, il faille l'accepter, donc si des Conseillers communaux veulent débattre dans une commission, pourquoi pas et donc je me joindrai à la demande d'un renvoi dans une commission.

**Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN :**

Un plaidoyer pour un renvoi en commission. Je crois que les mots du Syndic qui indique qu'il y a déjà un certain nombre de choses qui se font, et aussi les différents Conseillers, qui en même temps parlent de tout ce qu'on a vécu pendant la période de COVID où on a pu constater aussi les manquements, chacun et chacune, dans ce que nos institutions avaient déjà mis en place et un certain nombre de ces lacunes ont aussi été évoquées notamment par Mme NOTTER, plaident donc pour un renvoi en commission, justement pour faire le point sur qu'est-ce qui existe déjà exactement au niveau de la Municipalité et de l'administration communale et pour savoir ce qui mériterait encore d'être développé et peut-être du coup recadré, requalifier ce postulat dans son contenu.

Et puis, en particulier aussi en ce qui concerne le dernier point qui n'a été évoqué pratiquement à aucun moment dans la discussion, le postulat demande également une intervention au niveau

d'une sensibilisation des entreprises et d'un soutien aux entreprises pour ce développement-là. Et je pense que là il y a un point également qui est important et une exemplarité sans doute aussi de la Municipalité et de l'administration à avoir envers les autres employeurs sur le territoire communal d'Yverdon-les-Bains.

Je vous remercie.

**M. le Conseiller Younes SEGHROUCHNI :**

Je vais être bref dans la mesure où ce que je voulais dire a déjà été repris en grande partie. Donc effectivement, je remercie la Municipalité pour ses réponses.

On a l'impression que la démarche qui est en place est relativement lourde avec une double autorisation nécessaire par le Chef de service et par un Municipal. Un taux de télétravail qui est extrêmement bas, si j'ai bien compris à un jour par semaine. Donc on est loin de ce que demande le postulat.

Et finalement, on nous a aussi dit qu'on avait tiré les leçons de l'épisode COVID. Donc ce serait aussi bien de pouvoir profiter de la révision des statuts du personnel pour formaliser ces leçons.

Donc, je vous invite à renvoyer ce postulat en commission pour qu'il soit traité rapidement dans le cadre de la révision des statuts du personnel.

**Mme la Municipale Gloria CAPT :**

Je ne sais pas si j'ose amener un témoignage puisque vous avez dit qu'au fond on ne pouvait débattre que du renvoi ou non.

**Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :**

Ça dépend si vous serez brève Mme la Municipale ou pas !

**Mme la Municipale Gloria CAPT :**

Très brève, je le jure ! C'était pour apporter un témoignage dans mon service, pour vous dire à quel point cette notion peut être utilisée. D'abord pendant le COVID, cela a été extrêmement, largement utilisé, à mon grand épuisement du reste, puisque j'ai reçu des dizaines de rapports pendant cette période-là, mais enfin cela montre que ça fonctionne.

Deuxièmement, pour vous dire que je viens du reste, moi-même, et on ne me l'a pas demandé, d'ordonner que l'une des collaboratrices du Service de l'urbanisme se mette en télétravail plusieurs jours pour faire un travail de fond très important, très attendu et qui doit absolument avancer et être terminé. J'ai donc ordonné qu'elle se mette en télétravail pour plusieurs jours pour terminer ce travail.

Vous voyez, c'est dire si quand même on peut être ouvert au télétravail et c'est dire si on sait l'utiliser dans l'administration.

**M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO :**

Je me pose la question de la légalité de la démarche. C'est-à-dire qu'on sait tous que c'est de notre compétence de voter sur le règlement du personnel, c'est ce qu'on va certainement faire lorsqu'il y aura une prochaine révision du statut du personnel, excusez-moi.

Par contre, tout ce qui concerne les règlements annexes et il y en a pas mal, il y a beaucoup de règlements annexes à ce statut du personnel, je ne suis pas sûr que c'est au Conseil communal de se prononcer sur les divers règlements. Donc je pense que c'est le job de la Municipalité de prononcer des règlements sur des frais de déplacement, sur les frais d'indemnisation, sur l'horaire

variable, etc. J'ai au moins une dizaine de règlements annexes.

Et commencer à débattre de règlement tel que celui de l'horaire variable qui fait maintenant consensus me semble superflu et pas vraiment de notre compétence.

**Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :**

Merci M. le Conseiller, je vous rappelle que nous sommes toujours sur la discussion pour un renvoi en commission de ce postulat.

**M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :**

Alors j'ai un doute, comme M. le Conseiller DALL'AGLIO, mais enfin j'attire l'attention parce que j'ai entendu quand même, on pourrait croire que la Municipalité n'est pas généreuse en accordant qu'un jour aux gens qui souhaitent faire du télétravail.

Je rappelle que c'est valable jusqu'aux personnes qui sont à 60%, cela fait donc trois jours sur cinq. Et donc sur trois jours sur cinq, on autorise qu'ils puissent prendre un jour de télétravail donc ils ne sont plus là que deux jours sur cinq. Alors évidemment on peut mettre toute la semaine en télétravail, mais vous voyez il faut quand même que les gens soient sur place et qu'ils puissent discuter avec leurs collègues.

Et quand il y a des gens qui ne prennent malheureusement pas leur jour de télétravail en même temps que les autres, il n'y a plus personne qui se croise. Et donc il y a un équilibre à faire et il n'y a rien qui est extrêmement dur, M. SEGHROUCHNI, que de discuter entre un Chef de Service et son Municipal. Ils sont censés se voir régulièrement et c'est une décision qui se prend en quelques minutes et donc cela serait lourd si c'était la Municipalité qui devait le faire et elle ne le fait pas. Elle le fait seulement pour les Chefs de service et il n'y en a quand même pas des masses.

Donc voilà, nous on considère qu'on est dans l'ouverture la plus large possible dans ce secteur-là et je ne sais pas effectivement s'il appartient à une commission du Conseil d'intervenir dans des prérogatives municipales ou non, c'est peut-être un point qu'on verra. Mais je vous laisse débattre sur le fait de renvoyer éventuellement à une commission.

**Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :**

Je vous remercie M. le Syndic.

La parole ne semble plus être demandée. La discussion est donc close, nous votons.

**Le renvoi de ce postulat à l'examen d'une commission est accepté** par plus du cinquième des membres présents.

**Vote**

*Demande de suspension de séance*

Nous avons dépassé l'heure consacrée à ce point, mais avons finalement réussi à arriver au terme des questions du 4 juin. Il reste encore les suivantes. Cela étant, je vous proposerais de faire une brève interruption de séance de dix petites minutes, si vous voulez bien l'accorder, puisque c'est une prescription de ce Conseil que d'octroyer une suspension de séance.

**Vote**

**Plus du cinquième des membres présents appuie cette suspension de séance.**

Je vous rappelle simplement que le port du masque est obligatoire pour tout déplacement dans ce bâtiment, y compris pour aller aux toilettes. Je me réjouis de vous retrouver dans dix petites minutes, à 21h50.

*Suspension de séance*

---

9. PRÉAVIS  
N° PR20.06PR

*Composition de la  
commission*

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 400'000.- POUR LE REGROUPEMENT DU SERVICE DES ÉNERGIES SUR UN SEUL SITE, À LA RUE DE L'ANCIEN STAND  
RAPPORTEUR : M. ROGER GYGAX

**M. le Conseiller Roger GYGAX :**

Voici la lecture du rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains, chargée de l'examen du préavis PR20.06PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 400'000.- pour le regroupement du Service des énergies sur un seul site à la Rue de l'Ancien Stand.

La Commission a siégé le 6 juillet 2020.

Elle était composée de Madame Marceline MILLIOUD et Messieurs François GILLET, Olivier MAIBACH, Florent MICHAUD, Bart WIND et du soussigné, désigné président. Madame Catherine CHEVALLEY était absente et non remplacée.

La délégation municipale était composée de MM. Pierre DESSEMONTET, Municipal, Philippe GENDRET, Chef du Service des énergies, Thomas CZÁKA, Chef du Service des bâtiments et André FAVRE, Responsable de la logistique et ingénierie. Nous les remercions pour leurs présentations et réponses détaillées apportées à nos questions.

Il est très court, je vous rassure tout de suite.

En préambule, il y a lieu de préciser que la somme de CHF 1'000'000.-, inscrite à la ligne n°8401 du plan des investissements 2019-2028, prévoit des investissements et dépenses pour deux objets qui, bien que nommés « lot 1 » et « lot 2 » dans ce préavis, n'ont pas de lien entre eux. Ainsi, le fait d'accepter ce préavis, lot 1, de CHF 400'000.- ne nous engage pas dans le lot 2, de CHF 600'000.-, lequel fera l'objet d'un autre préavis.

Les buts visés, en résumé, sont les suivants :

- Améliorer l'efficacité et optimiser l'occupation des bâtiments et surfaces sur le site de l'Ancien Stand, limiter les fréquents déplacements entre les deux sites.
- Créer des vestiaires conformes et des lieux de pause adéquats, assainir certaines installations sanitaires, améliorer l'éclairage, créer des espaces de rangement, rafraîchir les bureaux existants et remettre en état quelques fenêtres (exemple : carreaux remplacés par des cartons).
- Créer des ateliers de montage, remplacer quelques équipements et outils, dont certains ont atteint cinquante ans d'utilisation.
- Donner à ce site un aspect convenable, en rapport avec l'excellence des prestations que son personnel fourni, en lieu et place de l'image désuète et vieillotte qui est la sienne depuis trop longtemps.

**Conclusions :**

La somme demandée peut ne pas être considérée comme un investissement si l'on prend en compte que le service est appelé à être déplacé, dans le meilleur des cas dans cinq ans, mais plus probablement dans une dizaine d'années. Nonobstant, la commission a voté positivement et à l'unanimité, raison pour laquelle elle vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les articles 1, 2 et 3, tels que proposés par la Municipalité.

**Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :**

Pour des questions de célérité et d'efficacité, et au vu de l'heure avancée, notamment pour les préavis concernant des crédits d'investissement, j'entends ouvrir la discussion sur l'ensemble du

*Discussion sur  
l'ensemble du préavis*

préavis.

Pour celles et ceux qui auraient des craintes sur cette manière de procéder, il va sans dire que je me suis enquis de sa validité auprès de nos autorités de surveillance. En outre, cette pratique est utilisée dans bon nombre de communes vaudoises, de sorte qu'il serait peut-être temps que nous nous y mettions à Yverdon-les-Bains également.

Pour tous les préavis qui font l'objet d'un amendement ou pour lesquels un vote article par article est indiqué, d'office ou sur demande de votre part, il va sans dire que nous reprendrons la discussion et le vote article par article.

Aussi, sauf avis contraire de votre part, la discussion est ouverte sur l'ensemble de ce préavis.

**M. le Conseiller Olivier MAIBACH :**

J'avais juste demandé la parole tout à l'heure ; c'était pour suppléer à l'absence de M. GYGAX en tant que membre de la commission, mais celui-ci étant entretemps réapparu, je renonce donc à toute intervention et à toute lecture.

Ceci dit je ne peux que vous encourager, comme l'a fait le reste de la commission, à accepter les articles 1, 2 et 3 de ce préavis. Merci.

**M. le Conseiller Benoist GUILLARD :**

Nous sommes face à un préavis qui, sur le fond, est très certainement une amélioration des conditions immobilières et de travail des services.

Moi, ce qui me gêne très fortement c'est cependant ce qui est relevé dans les conclusions du rapport de la commission, qui concerne la somme demandée, qui ne peut pas être considérée comme un investissement.

En effet, tout le monde, enfin notre Conseil est tout à fait informé sur le fait que le quartier « Gare-Lac » est prévu pour être réaménagé. Nous avons voté un plan directeur localisé. Nous sommes en attente tout soudain des plans d'affectation. Et il est plus que douteux de croire que le bâtiment la Maison rose qui est prévu comme réaffectation survivra au réaménagement prévu par les plans d'affectation.

Si l'on parlait de somme beaucoup plus modeste pour les travaux ce ne serait peut-être pas nécessairement un problème, mais on parle quand même d'une somme assez conséquente de CHF 400'000.- qui, dans une situation financière assez délicate pour la Commune, de mon point de vue, me paraît mériter d'être examinée par deux fois. Et examinée par deux fois au vu d'une planification stratégique par la Municipalité de l'emplacement de ses services, ainsi que de ce qu'elle compte faire de cette parcelle dans l'espace « Gare-Lac ». A ma connaissance, cette planification en tout cas je n'en dispose pas ; je ne pense pas que notre Conseil le sache. Je pense qu'il est probablement prématuré d'investir une somme aussi conséquente pour aussi peu de temps sans avoir une visibilité sur ce qui va se passer par la suite.

- Quelles sont les conséquences que la Municipalité, tire en particulier de la situation concernant l'aménagement du territoire, de la communication CO20.01 ?
- Quelles nouvelles parcelles vont être identifiées et dans quelle échéance et dans quel cadencement ?

Je note également que le regroupement des services en fait est bousculé et sa justification financière provient de l'avancement du projet Sports 5, qui lui-même a sa propre temporalité, et qu'il n'est peut-être pas nécessaire de tout bousculer. C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs les Conseillers, comme moi-même, je vous invite à refuser ce préavis.

**M. le Municipal Pierre DESSEMONTET :**

Alors je vais essayer de répondre en tout cas en ce qui concerne le périmètre du Service des énergies. Et je vais essayer de ne pas trop empiéter quand même sur les dicastères de mes collègues concernant des questions qui ont l'air plus larges que celles qui le concernent.

Mais vous l'avez dit en introduction, M. le Conseiller, et je vous le confirme, ce projet va certainement aider à l'efficacité du Service des énergies, qui cherche depuis de nombreuses années à se regrouper sur un seul site, parce qu'il était dispersé à l'époque sur trois sites. Il y a un site qui a été supprimé qui était à Sports 5. D'ailleurs où on a déjà rapatrié une partie des activités. Mais il nous reste une partie du réseau électrique, qui est toujours délocalisée à l'heure actuelle au Quai de Nogent 5.

On a fait des « calculs », alors vous me direz ce sont des imputations internes et vous aurez raison, mais l'économie sur le loyer que le service fait en abandonnant Nogent 5 est de l'ordre de CHF 50'000.- par année et les gains d'efficacité qui sont rendus, activés par le fait que les gens n'ont plus besoin de se faire ces 800 mètres - les gens du réseau électrique font ces 800 mètres plusieurs fois par jour - on estime également ce gain d'efficacité à environ CHF 50'000.- par année. Cela signifie que cet investissement de CHF 400'000.-, s'il se réalise et si le site ainsi regroupé est utilisé pendant plus de quatre ans, est entièrement couvert par les gains d'efficacité que le service réalisera dans ce cadre-là.

Alors après, et sans vouloir déborder sur les procédures qui sont en cours, vous connaissez le temps qu'on met de manière générale pour passer d'un projet d'affectation d'un terrain à un plan et ensuite à une construction, un projet et à la mise en action, c'est-à-dire la délivrance d'un objet tel qu'un nouveau Service des énergies, par exemple sur une nouvelle parcelle. Si vous pensez que ces choses-là vont se réaliser en quatre ans ou moins, j'aurais tendance à dire que c'est un calcul qui est relativement optimiste.

Nous attendons depuis longtemps ce regroupement au niveau des énergies. Nous espérons évidemment, et toute la Municipalité avec moi, que le déménagement des services puisse se faire relativement rapidement, mais vous conviendrez avec moi qu'au stade où en est le projet à l'heure actuelle, il est assez probable que ça prenne un peu plus que 48 mois.

Pour cette raison-là, je vous enjoins, et la Municipalité avec moi, à accepter le crédit qui vous est proposé ici.

**Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :**

La discussion est toujours ouverte.

La parole ne semble plus être demandée, la discussion est close, nous votons.

**Vote**

**Le PR20.06PR est accepté à une évidente majorité.**

La Présidente remercie la commission pour son travail.

**Décision du Conseil**

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

**Article 1 :** La Municipalité est autorisée à effectuer les travaux et démarches nécessaires au regroupement du Service des énergies sur un seul site, à la rue de l'Ancien Stand.

Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF 400'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte 80.380300.20 « Regroupement du SEY sur un seul site » et amortie en 10 ans.

**10. PRÉAVIS  
N° PR20.13PR**

**CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 200'000.- POUR LA TRANSFORMATION DU PAVILLON SCOLAIRE DE FONTENAY EN UNITÉ D'ACCUEIL POUR ÉCOLIERS (UAPE)  
RAPPORTRICE : MME PASCALE FISCHER**

**Mme la Conseillère Pascale FISCHER :**

Donc la commission qui dépose le rapport sur ce PR20.13PR a siégé le 2 juillet 2020.

*Composition de la  
commission*

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Pascale FISCHER, Cinzia GALLI RATANO, Emilienne WAGNIÈRE, Jean-François CAND, Benoist GUILLARD, Thierry PIDOUX et Sébastien POMILIO LEUTHOLD.

La délégation municipale était composée de Mme Gloria CAPT, Municipale, MM. Thomas CZÁKA, Chef du Service des bâtiments et David GILLIÉRON, Responsable des immeubles bâtiments scolaires. Nous les remercions pour la qualité de leurs informations.

Donc le préavis présenté décrit les aménagements qui seront apportés au pavillon du Collège de Fontenay, afin de le transformer en Unité d'accueil pour écoliers (UAPE).

Je vais vous lire un paragraphe qui me semble important :

Parallèlement à ces travaux, se dérouleront ceux de l'aménagement de la nouvelle place de jeux attenante. La Municipalité avait annoncé, qu'après avoir procédé au démontage des places dégradées, elle mènerait une réflexion globale, sur la base d'un processus participatif, et ferait émerger un espace nouveau, ludique, laissant une grande place au naturel. C'est donc ici que sera construit le projet-pilote de cette nouvelle place de jeu.

La commission a émis un vœu :

La commission souhaite que la Municipalité réfléchisse aux moyens à mettre en œuvre pour préserver ce périmètre scolaire, nouvellement aménagé et voué à l'enfance, de dégradations. Actuellement, beaucoup de vandalisme et salissures sont constatés de manière récurrente et il serait bon d'en préserver efficacement ce site nouvellement aménagé.

Dans ses conclusions :

La commission est satisfaite de voir qu'une structure d'accueil parascolaire puisse enfin voir le jour. Ce préavis municipal, concis et efficace, prend bien en compte les besoins des enfants et de leurs parents et intègre les besoins spécifiques liés à la mobilité réduite, rendus d'autant plus importants avec l'école inclusive.

La commission est convaincue de l'utilité de cet investissement de CHF 200'000.- et c'est à l'unanimité qu'elle vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter les articles 1 à 3 de ce préavis, tels que présentés par la Municipalité.

*Discussion sur  
l'ensemble du préavis*

**Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :**

Sauf avis contraire de votre part, la discussion est ouverte sur l'ensemble de ce préavis.

**M. le Conseiller Younes SEGHROUCHNI :**

Le groupe des Verts soutiendra la création de 48 places UAPE et espère qu'elles seront suivies

prochainement des 102 places supplémentaires nécessaires pour répondre aux besoins des Yverdonnoises et des Yverdonnois.

**M. la Conseillère Fanny SPICHIGER :**

C'est vrai que je m'associe à l'enthousiasme de la commission et voterai effectivement ce préavis avec beaucoup de plaisir. D'autant plus qu'en préparant le Conseil, je me suis rendue compte que cela faisait pratiquement quatre ans, jour pour jour, que le Conseil m'avait suivi à l'unanimité sur une résolution qui demandait justement à la Municipalité de tout mettre en œuvre pour développer des places en UAPE.

Donc c'est vraiment avec beaucoup de plaisir que j'accueille ce préavis ce soir. Plaisir un tout petit peu atténué par le fait qu'effectivement on voit, et dans le préavis et dans le rapport de la commission, que, pour l'instant, il n'y a pas d'autres projets en vue, qu'on ne les connaît pas, qu'on ne les a peut-être pas encore identifiés, alors qu'on sait qu'il manque encore des places, même après cette création de 48 places.

Voilà cette déception est. Je me console un tout petit peu en me disant que, comme le préavis le rappelait, il y a eu un deal à l'époque sur 1'000 places de parc pour 100 places en UAPE. On en a 50, je me dis donc que le parking aura 500 places et ça me console un peu.

**M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :**

Comme j'ai eu l'occasion de le dire à Mme la Conseillère Pascale FISCHER, il y a un plan de développement du réseau et dans le cadre de la réponse qu'on apportera au postulat, vous en saurez un peu plus.

**Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :**

La discussion est toujours ouverte.

La parole ne semble plus être demandée, la discussion est close, nous votons.

**Le PR20.10PR est accepté à une quasi-unanimité.**

La Présidente remercie la commission pour son travail.

**Vote**

**Décision du Conseil**

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

**Article 1 :** La Municipalité est autorisée à réaliser les travaux de transformation du pavillon scolaire de Fontenay décrits dans le présent préavis.

**Article 2 :** Un crédit d'investissement de CHF 200'000.- lui est accordé à cet effet.

**Article 3 :** La dépense sera financée par le trésorerie générale, imputée au compte n° 30.336600.20 « Transformation UAPE de Fontenay » et amortie en 10 ans.

**11. PO19.04REP**

**RAPPORT SUR LA MOTION DU 3 OCTOBRE 2019, TRAITÉE COMME UN POSTULAT, DE MONSIEUR LE CONSEILLER COMMUNAL MAXIMILIEN BERNHARD « POUR LA CRÉATION D'UN PLAN DIRECTEUR DES ÉNERGIES »**

**RAPPORTRICE : MME CLAUDE-ANNE JAQUIER**

Composition de la commission

Mme et MM. Claude-Anne JAQUIER, Maximilien BERNHARD, Pierre HUNKELER, Christophe LOPERETTI, Ruben RAMCHURN, Pierre-Jean RIEDO et Erwin SHEU.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission Mme Claude-Anne JAQUIER donne quand même lecture des vœux de la commission :

Nous restons toutefois sur notre faim quant au point suivant :

### 1. Plan financier

Nous estimons que les aspects financiers du PDEn ne sont pas suffisamment traités et doivent être par conséquent plus développés. Nous aurions souhaité par exemple que l'impact de la libéralisation du marché de l'électricité sur les finances communales soit évalué avec différents scénarii (pression sur les prix, pertes de parts de marché, organisation et personnel du SEY, etc.), même s'il subsiste encore des inconnues sur le calendrier et l'ampleur de cette libéralisation.

Nous émettons donc le vœu qu'un plan financier figure dans les versions suivantes du PDEn.

### 2. Mobilité

Le PDEn a mis le focus sur la mobilité électrique en étudiant des infrastructures de recharge, repérant les différents types de consommateurs pour répondre au mieux à leurs besoins.

Nous regrettons que ce plan directeur ne tienne pas compte de la mobilité au sens large, quand on sait que les véhicules diesel ou à essence émettent 36% du CO<sub>2</sub>.

Nous émettons donc le vœu que la Municipalité développe un plan directeur de la mobilité tenant compte des aspects énergétiques en parallèle au Plan directeur des énergies.

### 3. Production du froid

L'élévation de température, en particulier en ville, signifie que les besoins vont augmenter dans le domaine de la climatisation. Le PDEn ne tient pas compte de cette consommation et de ses conséquences.

Nous regrettons que l'étude préalable effectuée par les SEY ne figure pas dans le plan directeur.

### 4. Mesures incitatives

L'aspect « prévention » manque. Comment pourrait-on mobiliser les consommateurs ? Comment pourrait-on faire des économies ?

### 5. Service de l'urbanisme

Nous regrettons que le Service de l'urbanisme n'ait pas participé à notre séance surtout quand on sait que le patrimoine communal construit est extrêmement énergivore et nécessitera d'énormes investissements, afin d'économiser l'énergie. Par ailleurs, les projets et décisions en matière d'urbanisme ont des effets très importants sur les consommations d'énergie.

Au vu de ce qui précède, nous nous rendons compte qu'au moins trois services sont concernés par l'énergie et avons le sentiment que chacun travaille en silo et à son rythme, sans qu'il y ait une réelle vision globale. Et nous ne pouvons qu'encourager la Municipalité à veiller à mieux développer les synergies et collaborations entre services.

Mme Claude-Anne JAQUIER donne ensuite lecture des conclusions de son rapport.

### **Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :**

La discussion sur la prise d'acte de ce rapport PO.19.04REP est ouverte.

### **M. le Conseiller Younes SEGHROUCHNI :**

Ce plan directeur ambitieux permettra de retirer les chauffages à mazout du territoire communal, de réduire la consommation de gaz de 40 % et de valoriser les énergies renouvelables d'ici à 2050.

Discussion sur la prise d'acte

De plus, des mesures pour améliorer l'isolation des bâtiments sont prévues et permettront de réduire les besoins énergétiques des bâtiments. Sur ce point on peut rappeler qu'un postulat vert a été déposé au Grand Conseil pour demander la création d'un fond sur l'énergie de CHF 300 millions visant entre autres à subventionner les communes dans l'assainissement des bâtiments et que notre Commune pourra en bénéficier s'il est accepté.

Comme le souligne la commission dans ses vœux, pour atteindre ces objectifs, il faudra que la Commune s'en donne les moyens avec un plan financier à la hauteur des enjeux et que les services se coordonnent pour la mise en œuvre des mesures prévues.

Ainsi le groupe des Verts prendra acte de la réponse de la Municipalité et invite la Municipalité à prendre en considération les vœux de la commission.

**M. le Conseiller Stéphane BALET :**

Je tenais à remercier la Municipalité d'avoir mandaté le Service des énergies pour ce plan directeur. Je trouve que c'est un document d'une grande qualité, qui dote la Ville d'un outil de pilotage performant pour le domaine des énergies. Et j'espère que la Municipalité va continuer dans cette direction comme elle l'a fait pour le sport, l'éclairage public et aujourd'hui les énergies.

Personnellement j'appelle de mes vœux, vu que les interpellations ne suffisent pas, que d'autres dicastères s'inspireront de l'efficacité du Service des énergies dans la publication de plan directeur.

**M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :**

Je vais m'exprimer en tant que président du groupe PLR et Centre Droite et pas tout de suite en tous cas, en tant que postulant.

Notre groupe salue le travail réalisé dans les documents qui ont été joints à la réponse du postulat, tout comme celui qui a été présenté en commission, puisque nous avons donc une trentaine de pages supplémentaires qui nous a été présentée, répondant ainsi à de nombreuses questions que j'avais notamment posées.

Les étapes franchies durant ces dernières années vont dans la bonne direction, celle de la transition énergétique. Mais c'est bien là, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, que le bât blesse. Il s'agit de notre point de vue, plutôt d'un plan directeur de transition énergétique, plutôt qu'un plan directeur des énergies.

Le plan comporte malheureusement des lacunes qui sont d'ailleurs mentionnées dans le rapport de commission. Le secteur de la mobilité est traité presque uniquement sur les aspects électriques, alors on a reçu effectivement aujourd'hui un préavis conséquent sur cette notion-là, mais qui ne comporte que la mobilité électrique, non prise en compte des conséquences de la production du froid, manque de transversalité entre le traitement des questions énergiques, notamment.

Principale lacune de ce plan directeur, cela a été déjà mentionné, une fois en tout cas, concerne les aspects financiers. Les différents scénarii liés à la libéralisation du marché de l'électricité et ses conséquences sur les finances communales n'ont pas été suffisamment ou voire pas du tout, explicités dans le plan. Alors il a bien été fait mention d'hypothèses, dans le cadre de la séance de la commission, mais de notre point de vue, c'est insuffisant. On ne demande pas évidemment que le SEY se transforme en Madame Soleil, mais qu'il complète ce plan avec une analyse financière détaillée et un tant soit peu prévisionnelle.

Notre groupe s'abstiendra donc lors du vote, sur la prise d'acte, certains s'y opposeront également, en enjoignant la Municipalité à combler les lacunes de ce plan directeur de transition énergétique, qui, lorsqu'il sera complété, pourra devenir un véritable plan directeur des énergies.

Voilà, merci de votre attention.

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :**

Alors M. BERNHARD a finalement dit une bonne partie de ce que je voulais dire. Il y a effectivement les points principaux là-dessus qui finalement, je trouve un petit peu dommage, montrent qu'on n'avait pas la vision sur le plan pour la mobilité électrique, qui semble quand même fondamentale, notamment sur les questions d'apports d'infrastructures ou comme ça. C'est donc quelque chose qui est, il me semble, un peu incomplet. Alors un préavis conséquent, et qui semble très bien fait, est sorti aujourd'hui, ce qui semble compléter.

Ce qui pour finir me fait dire qu'on ne peut pas prendre acte du point 1 du préavis qui est de dire que ça répond au postulat. On peut accepter ce rapport qui, sur les sujets qu'il traite, est de qualité, mais il omet parler d'eau potable et puis il omet, il est très bref, et on ne parle pas vraiment de tous les aspects qui concernent la libéralisation et des impacts financiers.

Donc je pense que, je salue le travail qui a été fait, mais je pense qu'on ne peut pas accepter l'article 1, par contre oui on peut prendre acte à l'article 2. Voilà notre position. Merci.

**Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :**

Mesdames et Messieurs les Conseillers, je vous rappelle que la discussion est ouverte sur la prise d'acte, que cette prise d'acte ne peut pas faire l'objet d'un amendement ou de modification. Ou nous prenons acte ou nous ne prenons pas acte, mais il n'y a pas lieu de modifier quoique ce soit à ce stade.

**Mme la Conseillère Mireille SCHOLDER :**

Le groupe socialiste se réjouit de ce plan des énergies à la fois ambitieux et réaliste et qui sera une contribution essentielle à notre réponse à l'urgence climatique que ce Conseil communal a votée. Il ouvre des axes clairs et des perspectives concrètes et j'espère que dans les mois et années à venir, nous saurons valider les préavis qui viendront concrétiser ce plan des énergies.

Et c'est donc avec satisfaction et plaisir que le groupe socialiste prend acte de ce rapport.

**M. le Municipal Pierre DESSEMONTET :**

Je vais revenir essentiellement en fait sur les vœux de la commission, tant les interventions suivantes et notamment celles de MM. les Conseillers BERNHARD et RAMCHURN ont fait finalement que répéter en gros ce que la rapportrice, Mme Claude-Annde JAQUIER, avait déjà dit dans le cadre de son rapport, donc je ne vais pas répéter. Je vais répondre évidemment aux vœux de la commission. J'ai le sentiment qu'en répondant aux vœux de la commission, je vais répondre également aux interrogations des deux personnes mentionnées.

Concernant le plan financier, c'est une question intéressante et une question de sémantique. Les plans directeurs que j'ai consultés, outre le plan directeur des énergies, comme par exemple, on l'a mentionné déjà, le plan directeur des sports ou le plan directeur de l'éclairage public, ne comportent pas de partie financière, quand bien même, et c'est évident, mener une politique, qui est décrite dans un plan, implique évidemment des retombées financières. C'est d'ailleurs vrai par exemple, pour prendre un autre cas que je connais bien parce que je présidais la commission à l'époque, qui est celui du plan directeur localisé « Gare-Lac », qui a des impacts financiers évidents sur la Commune, mais qui ne sont pas dans le plan lui-même, parce que bien voilà c'est un plan directeur, ce n'est pas une planification financière.

Donc la Municipalité jusqu'à aujourd'hui comprend un plan directeur comme n'étant pas forcément muni d'un volet financier, forcément déclaré au même thème, même si nous reconnaissons avec évidence que la mise en place d'un plan comme celui-ci où le développement par exemple de la libéralisation sur le marché de l'électricité aura des impacts financiers évidents sur le Service des énergies et sur la Commune. Et puis qu'évidemment on n'est pas restés les bras ballants par rapport à ça. Ce sont des enjeux que nous travaillons mois après mois et auxquels nous nous préparons. Mais c'est effectivement vrai, nous ne l'avons pas joint dans un plan directeur, parce

que nous n'avons pas pensé qu'un plan directeur devait avoir ce volet-là obligatoirement et qu'effectivement sur l'exemple des cas déjà existants cela n'avait pas été fait de cette manière-là.

Concernant la mobilité, on peut regretter ou pas, mais c'est vrai que le Service des énergies a reçu pour mission de travailler un plan des énergies dans le périmètre de sa compétence et pas d'aller au-delà. On peut le regretter, je peux le comprendre, mais évidemment un plan directeur de la mobilité, sauf erreur, est en voie d'être réalisé, mais ce n'est pas moi qui vais m'exprimer là-dessus, c'est évidemment mes collègues qui sont responsables soit de la politique générale de la Ville, soit de la politique de mobilité et, vous le savez bien, ce n'est pas le Services des énergies. C'est vrai que la mission qui avait été donnée au Service des énergies c'était de concevoir une planification directrice complète dans le cadre du champ de ses compétences et c'est, je crois, ce que nous avons fait.

Je prends par contre évidemment et je reconnais à M. RAMCHURN le fait que nous n'avons pas travaillé énormément la question de la mobilité électrique dans le cadre de ce plan directeur. C'est complété comme vous l'avez dit, dans le préavis qui vient d'être émis dans ce domaine.

La production du froid, c'est intéressant parce qu'effectivement nous n'avons pas joint le rapport ou la pré-étude que nous avons faite sur cette question-là, parce que dans le cadre du chauffage à distance, on s'est posé la question du refroidissement à distance. Il faut ceci dit pour cela, à l'heure actuelle et avec les techniques qu'on connaît, une densité et une taille de population que la Ville d'Yverdon-les-Bains n'a pas. C'est quelque chose qui peut être fait et qui est d'ailleurs développé dans le cadre des projets de chauffage et de refroidissement à distance que la Ville de Genève connaît, mais la Ville de Genève a, d'une part, une autre taille et, d'autre part une densité de population et donc une densité de chaleur et d'espace à refroidir qui est bien supérieure à celle d'Yverdon-les-Bains. Cela peut être rentable un tel système dans une des cités comme celle de Genève ; cela l'est beaucoup moins chez nous.

Ceci étant, ce n'est pas une raison pour ne pas y penser. Evidemment les stratégies, notamment de végétalisation qu'on pourrait mettre ou de mitigation du réchauffement climatique, adressent aussi par la bande ce fait-là, mais nous prenons note effectivement pour une version subséquente ou une évolution de ce plan, de cette demande que la production de froid et notamment la question de savoir si on trouve un moyen d'alimenter en source renouvelable des futurs climatiseurs qui viendraient se mettre sur les bâtiments ou si les bâtiments peuvent être conçus pour être mieux climatisés que les bâtiments actuels, c'est quelque chose qu'on peut tout à fait entendre.

En ce qui concerne les mesures incitatives, alors je suis attristé d'entendre que la commission ne connaît pas tout ce que le service fait en terme de marketing. J'entends, on fait tout ce qu'on peut avec les moyens qui sont les nôtres pour populariser les économies d'énergies, des manières plus écologiques de consommer cette énergie, des transitions énergétiques.

Nous avons une politique de subventions, de plusieurs centaines de milliers de francs par année, qui permet de subventionner les appareils électroménagers, par exemple de basse consommation. On fait tout ce qu'on peut pour populariser ces actions-là. On a un fonds des énergies doté chaque année d'un demi-million de francs supplémentaire et on fait des appels à projet autour de ce fonds des énergies.

Et donc je me rends compte que, malgré tous nos efforts, manifestement on n'en fait pas assez puisque la commission a décidé qu'elle trouvait, pour prendre l'aspect prévention, que cela manque. Comment pourrait-on mobiliser les consommateurs ? Alors que c'est ce qu'on fait depuis des années et des années. Et donc je prends note qu'on ne fait pas assez d'effort pour faire connaître le travail qu'on fait. Mais il y a un vrai travail qui est fait et qui se traduit par des subventions notamment et des aides à différents projets qui représentent plusieurs centaines de milliers de francs par année.

Sur la question du Service de l'urbanisme, vous me permettrez évidemment de ne pas me prononcer sur cette question, puisqu'elle ne concerne pas le dicastère, et pour le reste je remercie la commission ainsi que les différentes voix au Conseil communal pour avoir noté la qualité du

travail qui a été fait et évidemment vous enjoins à prendre acte de la réponse.

Merci de votre attention.

**M. le Conseiller Benoist GUILLARD :**

Je souscris tout à fait à ce qui a été dit précédemment. Ce rapport, cette planification est tout à fait complète et la commission, de bon droit, a posé quelques questions, mais de mon point de vue elles viennent d'être répondues par le Municipal et ne nécessiteraient pas de s'abstenir, ou voire même de s'opposer à ce rapport.

Cette stratégie s'inscrit dans la stratégie énergétique 2050 de la Confédération. Peut-être pourrais-je la trouver peut-être un peu lente, peut-être un peu molle, ce que je reproche peut-être à la stratégie énergétique de la Confédération. Peut-être pourrait-elle aller plus vite, peut-être pourrait-elle mieux couvrir les bâtiments. Mais en tout cas la Municipalité a bien travaillé avec cette stratégie. Elle nous propose un outil cohérent, des mesures claires qui vont avoir un impact.

S'abstenir ou encore pire voter contre la prise d'acte, signifierait que l'on s'oppose au changement énergétique et j'invite tous mes collègues à adopter et à accepter la prise d'acte de ce rapport.

**Mme la Conseillère Claude-Anne JAQUIER :**

Je voulais juste revenir sur le vœu des mesures incitatives. Au fond, nous ce qu'on pensait, alors je ne l'ai pas noté, parce que cela aurait pu être un peu réducteur, mais on pensait surtout aux magasins, aux vitrines dans les magasins, plus que sur des mesures incitatives d'ordre plus privé. Et où on avait le sentiment que là quand on voit ces devantures qui sont extrêmement illuminées, on avait l'impression que là par exemple notamment, il pourrait y avoir peut-être quelque chose à faire.

**M. le Municipal Pierre DESSEMONTET :**

J'entends et je comprends beaucoup mieux dès lors votre interrogation Je serai même presque tenté de dire qu'à la limite je bois vos paroles. Nous en prendrons compte. Merci beaucoup.

**M. le Conseiller Christian GIROUD :**

J'ai beaucoup apprécié lire ce rapport, en particulier la partie sur la géothermie qui est assez complexe à lire d'ailleurs, et j'ai appris beaucoup de choses. Toutefois, dans un prochain rapport, dans un rapport ultérieur, j'aurai souhaité que d'autres volets soient abordés, en particulier le stockage stationnaire de l'énergie puisqu'on a une société Leclanché qui est active dans ce domaine. Et puis qu'on parle aussi de la pile à combustible puisque l'hydrogène comme vecteur sera certainement utilisé peut-être dans notre Commune en tout cas pour les véhicules lourds, je l'espère.

Voilà c'était tout ce que j'avais à dire et je remercie le Municipal pour son excellent travail.

**Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :**

La discussion est toujours ouverte.

La parole ne semble plus être demandée, la discussion est close, nous votons.

**La prise d'acte du PO19.04REP est acceptée par 47 oui, 8 non et 27 abstentions.**

**Vote**

**12. PO20.03PO**

*Composition de la commission*

**POSTULAT DE M. RUBEN RAMCHURN « POUR UNE OFFRE DE TRANSPORT PUBLIC GRATUITE LE SAMEDI »**

**RAPPORTEUR DE MAJORITÉ : MONSIEUR MARC NICODET**

**RAPPORTEUR DE MINORITÉ : MONSIEUR ROLAND VILLARD**

Mmes et MM. les Conseillers Aurélie Maude HOFER, Claude-Anne JAQUIER, Daniel BURDET, Denis GONIN, Pierre HUNKELER, Marc NICODET et Roland VILLARD.

**M. le Conseiller Marc NICODET :**

La conclusion étant extrêmement succincte, je me permets de lire de courts passages de mon rapport pour bien préciser la position de la grande majorité de la commission.

Les commissaires sont toutes et tous convaincus qu'il est indispensable de mettre en place des mesures d'accompagnement attractives pour favoriser le rapport modal et inciter les Yverdonnoises et Yverdonnois, ainsi que les habitants des alentours, à venir au centre-ville durant toute la période des travaux du parking de la Place d'Armes.

La commission a constaté avec satisfaction que la Municipalité partage cette opinion et a initié la réflexion concernant les mesures d'accompagnement.

Par ailleurs, la commission regrette que le postulant ne se focalise que sur une seule et unique proposition de mesure et n'ait pas accepté lors de la séance du Conseil communal du 6 février dernier, d'élargir la teneur de son postulat. Mobilis refusant d'entrer en matière sur cette proposition de gratuité des transports publics le samedi et la Municipalité ayant clairement signalé qu'elle ne pouvait pas envisager de sortir de Mobilis - position d'ailleurs partagée par la grande majorité de la commission-, le contenu étié du postulat empêche de proposer, puis de discuter, de toute autre mesure d'accompagnement.

En conclusion et au vu de ce qui précède, la commission vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, par 6 voix contre 1, de refuser la prise en considération de ce postulat et donc de refuser également son renvoi à la Municipalité.

**M. le Conseiller Roland VILLARD :**

Je vais lire plutôt de larges extraits de mon rapport.

**Position de la Municipalité**

La Municipalité travaille sur plusieurs pistes de mesures d'accompagnement pour les travaux du parking de la Place d'Armes. Cependant, le minoritaire regrette qu'aucune de ces éventuelles mesures d'accompagnement n'ait été évoquée lors de notre commission.

La Municipalité s'est penchée sur la proposition du postulant sur la gratuité des transports publics le samedi à Yverdon-les-Bains. Elle s'est approchée de Mobilis, pour chiffrer le coût et la possibilité de cette mise en œuvre. Leur réponse a été très claire, ils ne rentrent pas en matière et refusent de participer financièrement à ce projet. Les coûts de cette « gratuité » devraient donc être entièrement pris en charge par la Commune. Le minoritaire regrette que nous n'ayons pas pu avoir connaissance de ce chiffre, puisqu'apparemment celui-ci est connu de la Municipalité.

Cela a d'ailleurs été confirmé par Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF qui nous a dit qu'elle ne voyait aucun problème si on renvoyait ce texte à la Municipalité, puisque le travail avait déjà été fait.

**Une opportunité unique pour faire un test grandeur nature**

Le minoritaire voit dans ce postulat une opportunité unique de dynamiser le centre de notre Ville, de réduire notre empreinte climatique, de favoriser les transports en commun, et finalement de répondre aux peurs des commerçants concernant la phase de travaux du parking de la Place

d'Armes.

Depuis octobre 2019 jusqu'à fin juin 2020, la ville de Sion a mis en place la gratuité pour les usagers les vendredis soir et les samedis. La Ville espère que cette mesure contribuera à dynamiser le centre-ville et ses commerces. C'est une mesure qui a été très bien accueillie par les voyageurs et qui fait partie d'un paquet de mesures dont le but est de dynamiser le centre-ville et de « renforcer l'attractivité des commerces locaux ».

Malheureusement nous ne pouvons pas avoir de données pour analyser, car cela est trop tôt, mais le rapport de gestion de la Commune de Sion nous donne de bonnes indications concernant la fréquentation des transports publics. Globalement celle-ci a augmenté de 30%.

Le minoritaire soulève qu'une proposition similaire a été faite à Bienne, afin d'introduire la gratuité des transports publics biennois le samedi. Et là aussi la démarche vise à doper l'attractivité du centre-ville.

Nous le voyons, ce postulat va dans un sens positif et constitue une tentative de réponse à des problèmes bien réels soulevés par de nombreux experts.

### **La gratuité ciblée existe déjà dans notre Canton et ailleurs aussi**

La ville de Lausanne qui est membre de Mobilis via les TL propose une gratuité ciblée pour les jeunes.

Motion à l'origine, le postulat de Grégoire JUNOD propose la gratuité des transports publics à Lausanne pour les enfants et les jeunes de moins de 20 ans. Le but de son auteur est d'encourager le recours de « réflexe » aux transports publics dès le plus jeune âge et d'aider ainsi à la diminution du trafic individuel motorisé.

Ce postulat a été mis en œuvre et il ne semble pas que cela pose des problèmes majeurs à Mobilis ou à la Ville de Lausanne. La menace de Mobilis de nous exclure semble dès lors au plus une tentative de pression, qu'une réalité concrète à laquelle nous devrions faire face.

En Suisse romande, la ville de Fribourg a instauré les transports publics gratuits pour les écoliers en mai 2018. Certains partis politiques de la ville ont déposé un recours au Tribunal cantonal qui l'a rejeté en avril dernier. Le coût de la mesure s'élève à 1,4 million de francs selon le Conseil communal.

On le voit dans ces deux exemples, des politiques ciblées peuvent être mises en place (par catégorie d'âge en l'occurrence) et cela malgré les communautés tarifaires en place. Dans les cas présents, les autres usagers n'ont pas invoqué une inégalité de traitement par rapport aux jeunes.

Ce qui est possible à Lausanne ou à Fribourg devrait être possible à Yverdon-les-Bains.

Impossible n'est pas Yverdonnois !

De nombreuses villes étudient la possibilité de gratuité ciblée soit par âge, soit d'une manière limitée dans le temps, soit pour une zone géographique déterminée ou alors pour des travailleurs venant de zones extérieures.

Le minoritaire pense que nous avons là, l'opportunité d'être une ville pionnière en la matière.

### **Arguments soulevés contre ce postulat**

*Pourquoi le samedi et pas un autre jour ?*

Pourquoi pas ? La plupart des citoyens font leurs courses le samedi, voire le vendredi soir. De plus, le reste de la semaine les parkings du centre-ville sont loin d'être complets.

*Cela va provoquer une hausse du vandalisme.*

De nombreuses études dans des villes françaises que j'ai contactées qui appliquent la gratuité montrent clairement le contraire.

*Ce qui est gratuit n'a aucune valeur.*

Cette mesure est ciblée dans le temps. Il est évident que si l'utilisateur ne paie pas la facture une autre personne va le faire. En l'occurrence, cette mesure devrait être financée par les mesures d'accompagnement votées par ce Conseil communal.

*Sortie de Mobilis ?*

La ville de Lausanne accorde une gratuité ciblée pour les jeunes et elle est toujours membre de Mobilis.

*Cette mesure est réductrice. De facto, elle exclut les autres mesures*

Non, cette mesure est une proposition parmi d'autres possibles. Accepter l'étude de celle-ci ne remet pas en cause la possibilité d'en accepter d'autres.

### **Historique des décisions du Conseil communal**

Le 2 février 2017, le Conseil communal acceptait la prise en considération du postulat de M. Pascal GAFNER pour « Un centre-ville dynamique et réfléchi ». On peut y lire la phrase suivante : « Nous avons donc aujourd'hui un centre-ville fragile qu'il faut impérativement revitaliser et c'est là que les pouvoirs publics peuvent agir ».

Le 4 octobre 2018, ce Conseil acceptait le préavis PR18.26PR. Et dans ce préavis il est dit ceci : Enfin, une provision est prévue pour les différentes mesures d'accompagnement, que cela soit pour la mobilité (passages provisoires, systèmes transitoires, etc.), pour le stationnement (maintenir un nombre de places minimum pendant le chantier), pour les commerçants ou pour les riverains. Ce montant est de deux millions de francs.

Le 4 avril 2019, ce Conseil acceptait la prise en considération et le renvoi à la Municipalité de la motion de Mme Judith NOTTER « Pour le développement de l'attractivité du centre-ville d'Yverdon ». Il est fait mention d'une mesure concrète possible à savoir : rendre gratuits les P+R lors d'événements spéciaux ou lors des samedis de marché.

Le 2 mai 2019, ce Conseil acceptait la motion amendée de M. Benoist GUILLARD et consorts « Urgence climatique, il ne reste plus beaucoup de temps ! ». On peut y lire le passage suivant : « Au niveau de la mobilité, la Commune pourrait inciter les individus et les entreprises à favoriser le covoiturage, l'utilisation des transports publics, le télétravail et la voiture électrique alimentée en courant d'origine renouvelable ; elle pourrait développer ses infrastructures pour la mobilité douce et pour la mobilité électrique ; elle pourrait revoir le système de transports publics actuel pour le rendre plus performant, moins polluant et plus attractif ».

Le minoritaire voit dans ce postulat l'opportunité de répondre aux différentes motions et au postulat cités plus hauts :

« Pour le développement de l'attractivité du centre-ville d'Yverdon »

« Urgence climatique, il ne reste plus beaucoup de temps ! »

« Un centre-ville dynamique et réfléchi »

En effet, le postulat « Pour une offre de transport public gratuite le samedi » répond à de nombreuses interventions de ce Conseil communal :

- Il favorise l'utilisation des transports publics pour tous.
- Il vise à renforcer l'attractivité et l'image des transports publics aux yeux de la population.

- Il évoque la gratuité des P+R lors des samedis de marché.
- Il va dans le sens des mesures d'accompagnement votées par ce Conseil en faveur des commerçants de notre Ville.
- Il se propose de dynamiser notre centre-ville.
- Il est une des multiples réponses à l'urgence climatique votée par la majorité de ce Conseil.
- C'est une action concrète en faveur du climat et de l'économie locale.

Vous l'aurez compris, le minoritaire est convaincu du bien-fondé de ce postulat, il soutient l'idée « Pour des transports publics gratuits » le temps des travaux de la Place d'Armes. Comme j'ai pu le lire sur des affiches dans notre Canton : Des actes et pas de blabla...

### **Conclusions**

Au vu de ce qui précède, le minorité de la Commission vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter la prise en considération de ce postulat et de le renvoyer à la Municipalité.

*Discussion sur la prise en considération du postulat et son renvoi à la Municipalité*

#### **Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :**

La discussion est ouverte sur la prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité.

#### **M. Le Conseiller Younes SEGHROUCHNI :**

Les Vertes soutiennent le transfert modal des transports individuels motorisés vers les transports publics, mais nous nous opposons à la gratuité des transports publics qui ne permet pas d'atteindre cet objectif.

Premièrement, le coût n'est qu'un des aspects permettant d'augmenter l'attractivité des transports publics, mais on peut également citer la rapidité, le confort ou la fréquence de desserte. Dans ce sens on peut regretter que lors de son dépôt, le postulant ait refusé d'élargir sa demande au-delà des aspects financiers.

Deuxièmement, des études montrent que la gratuité des transports publics cause un transfert modal plus de la mobilité douce vers les transports publics et moins des transports individuels motorisés vers les transports publics.

Finalement, Mobilis a fait part de son non-entrée en matière sur la proposition, ce qui la rend particulièrement complexe à mettre en œuvre.

Pour toutes ces raisons, le groupe des Verts suivra la recommandation de la commission et refusera le renvoi en Municipalité.

#### **M. le Conseiller Benoist GUILLARD :**

Oui, je reprends tout à fait les arguments de mon collègue, tout en précisant par ailleurs qu'il est assez regrettable que ce postulat n'ait pas pu être amendé, parce que sur son fond, sur ses objectifs, et je crois que la commission le relève, mettre en place des mesures d'accompagnement attractives pour favoriser le rapport modal, inciter tout le monde à venir au centre-ville durant la période des travaux du parking de la Place d'Armes, je pense que l'on aurait pu obtenir un consensus. Je pense que la Municipalité a indiqué qu'elle a initié sa réflexion, mais qu'elle peut certainement être accélérée, peut-être renforcée.

Mais le postulant et le rapporteur de minorité restent bloqués sur une proposition très étroite, qui a beaucoup d'inconvénients. Je pense que nous aurions pu donner un mandat à la Municipalité de travailler ce dossier peut-être plus vite, peut-être plus loin, sans se braquer sur une option vraiment limitée et qui a beaucoup d'inconvénients.

C'est pourquoi je regrette, mais, si je partage les objectifs, je ne partage pas la méthode. Je pense que par ailleurs que l'on entre dans la cogestion entre le Conseil communal et la Municipalité avec ce niveau de détails et j'invite le Conseil et mes collègues à refuser ce postulat. Merci.

**M. le Conseiller Olivier MAIBACH :**

Nous avons ce postulat qui est une fausse bonne idée. En effet, si je reprends le texte dans le deuxième paragraphe « Cette mesure inciterait des automobilistes yverdonnois à circuler en transports publics le samedi », peut-être « tandis que les habitants de la région pourront profiter de se parquer à l'extérieur de la Ville plutôt qu'au centre ».

Mais en effet, avec le système actuel Mobilis, donc la zone Yverdon étant une seule zone, donc rien n'empêchera les gens d'utiliser les bus gratuits depuis le centre d'Yverdon, pour aller tous faire leurs achats à la zone En Chamard, avec la gratuité des transports, grâce à M. RAMCHURN.

Donc une fois de plus, c'est un magnifique auto goal que nous propose notre collègue. En effet, aussi je ne veux pas reprendre toutes les données qui sont données dans le rapport de minorité, « propose de dynamiser le centre-ville », peut-être mais ce n'est pas comme ça qu'on va y arriver, « évoquer la gratuité du Park & Ride les samedis de marché », bon peut-être, « multiples réponses d'urgence climatique », non, puisqu'en effet si on met des bus gratuits, il faudra augmenter les cadences le samedi, donc augmenter les bus, il faudra bien les payer et les trouver, et ainsi qu'augmenter les chauffeurs, et les chauffeurs ils ne viendront pas eux travailler gratuitement. Et je vous rappelle aussi qu'il n'y a pas que Travys qui est acteur pour les transports à Yverdon, il y a CarPostal et les CFF une partie. Tout ceci dans le système Mobilis.

Donc je peux conclure que c'est une fausse bonne idée et pour répondre directement à M. RAMCHURN, comme il est aussi membre de la Commission du stand, quand vous faites du tir, M. RAMCHURN, il ne faut pas vous tromper de cible, parce que vous ratez votre but et si vous faites vraiment mal votre travail, eh bien vous vous tirez une balle dans le pied. C'est malheureusement ce que vous venez de faire.

Donc je ne peux qu'encourager ce Conseil à suivre la majorité de la commission et à classer verticalement ce postulat.

Je vous remercie.

**Mme la Conseillère Mireille SCHOLDER :**

Je vais être brève. Si le groupe socialiste soutient la gratuité des bus pour les jeunes de moins de 25 ans ainsi qu'une augmentation des cadences, il considère que la proposition du postulant est toutefois prématurée et inapplicable. De bonnes intentions, mais de mauvaises solutions.

Le groupe socialiste soutient le rapport de majorité et refuse le renvoi de ce postulat à la Municipalité.

**M. le Conseiller Denis GONIN :**

Je voulais juste rectifier, M. MAIBACH a dit tout à l'heure que l'ensemble de la Commune d'Yverdon était sur une seule zone, je crois qu'une fois de plus on oublie de considérer que Gressy fait partie d'Yverdon et nous ne sommes pas dans la même zone tarifaire. Voilà, merci.

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :**

Je vais répondre à différents points qui sont ici. Mais bon, tout d'abord c'est vrai que je regrette que le groupe socialiste qui soutenait lors du dépôt ce postulat et du premier débat, un renvoi direct en Municipalité, ait changé sa position, je pense que c'est de la politique politicienne.

Maintenant, concernant les différents points, alors la question des zones, oui ou non,

personnellement je n'ai aucune intention de rendre gratuit le transport vers Chamard. Et là vous êtes fixés sur le fait que la prestation devrait être délimitée selon les zones et selon Mobilis. Si Mobilis ne veut pas rentrer là-dedans, c'est une prestation. Je ne vais pas expliquer comment la Municipalité devrait répondre à ça. Mais on peut tout à fait imaginer qu'il y ait une négociation entre la Ville et Travys directement pour cette offre qui soit sur le territoire communal, ce qui contient Gressy et ne contient pas la zone Chamard pour cette gratuité. Et si Travys ne voulait pas remplir ce mandat, on peut faire un appel d'offre, peut-être qu'une autre compagnie serait très contente de venir faire les transports publics gratuitement, enfin avoir le mandat des transports publics à Yverdon le samedi. C'est tout à fait imaginable. Mais la réalisation est du ressort de la Municipalité. Donc moi je crois qu'ici on a des gens qui font toute l'année du blabla, soit disant qui s'inquiètent du climat et comme la mesure vient de l'UDC, essaient de trouver tous les moyens pour être contre et avec une mauvaise foi absolument extraordinaire.

Donc aujourd'hui, la question du coût, on nous parle du coût, de la question de Mobilis qui ne veut pas entrer en matière. Je vais rappeler quand même qu'il y a un fonds de compensation qui a été voté. Dans le cadre du parking, ce fonds de compensation de deux millions qui doit couvrir justement des compensations liées à la mobilité, au parking durant la période de construction du parking. C'était d'ailleurs l'idée, pourquoi le postulat aussi s'est fait sur une durée précise, c'est-à-dire la durée de construction du parking, c'est parce qu'il y a ce fonds et puis parce que je pense qu'une mesure comme ça, il faut lui donner une durée limitée pour en faire le bilan. Et après on décide et je pense qu'on peut savoir si quelque chose fonctionne que si on essaie et je pense qu'il est intéressant, c'est une vision pragmatique de faire des essais temporaires.

Voilà, maintenant je pense que pour finir, je vais rappeler aussi, et certains ont oublié, qu'est-ce que c'est qu'un postulat. Un postulat aujourd'hui ne fait pas d'injonction, il invite la Municipalité à étudier l'opportunité de faire une action. Alors certains ont essayé de me faire modifier le postulat, en disant oui alors il fallait retirer les transports publics gratuits. En fait le postulat aurait perdu tout son sens. Je pense que l'esprit du postulat c'était évidemment d'offrir la gratuité des transports publics le samedi. C'est une mesure aussi de soutien à notre commerce. C'est une mesure qui permet de mettre le samedi dans le bus des gens qui autrement prendraient la voiture.

Evidemment cela n'apporte rien pour ceux qui ont l'abonnement et ce n'est pas l'objectif, parce qu'on ne fait rien pour le climat en mettant dans le bus des gens qui le prennent déjà. C'est une idée absolument qui tape exactement pile dans quelque chose de concret et ça c'est ce que le groupe UDC aime incarner, c'est-à-dire des actions concrètes et pas du blabla.

Alors je vous invite à soutenir le renvoi de ce postulat en Municipalité, afin que la Municipalité puisse, ne sera pas forcément obligée de le réaliser, mais elle nous donnera des chiffres, nous fera un rapport et ce sera certainement un outil pour la suite dans le cadre de la politique climatique de notre Ville et aussi pour soutenir le commerce qui a beaucoup souffert dans cette année de COVID et qui aura besoin d'aide pendant la construction du parking. Merci.

**Mme la Municipale JAGGI-WEPP :**

Alors beaucoup de choses ont été dites ce soir. Je pense que tout le monde a raison dans cette salle. Il y a plein de bonnes choses. Le postulant a aussi raison. La seule contrainte qu'il a mise c'est de préciser « que le samedi ». Parce qu'effectivement pourquoi le samedi, pourquoi pas le mercredi ? Il y a aussi plein de gens qui vont en ville le mercredi, enfin le vendredi soir, cela peut être ouvert à tout.

Alors c'est vrai que vous avez pris l'exemple de Chamard, M. RAMCHURN, pour dire qu'on peut faire exclure Chamard, je vous rappelle qu'on a des lignes complètes qui font des tours. Alors je ne sais pas comment vous allez faire descendre les gens du bus quand ils ne vont plus être en Chamard. C'est un peu problématique. Il faudrait changer toutes les lignes.

Je vous rappelle qu'on est en plein plan directeur des transports publics. Il y a eu d'ailleurs, j'espère que vous avez répondu, cela a été en ligne, sur toutes les doléances et idées nouvelles que la population pouvait émettre. Donc j'espère que vous avez pris vraiment votre plume, enfin votre

ordinateur, pour pouvoir répondre, parce qu'au moins cela peut amener de l'eau au moulin.

Toujours est-il que pour moi le postulat, et je l'ai dit en commission, vous pouvez tout à fait le renvoyer à la Municipalité. Encore une fois, on est déjà en train de travailler dessus, puisque les mesures d'accompagnement pour le parking, vous pouvez bien imaginer qu'on ne va pas les inventer quand il y aura déjà le trou. Donc on planche là-dessus.

Vous pouvez nous le renvoyer comme je vous ai dit, pour nous il n'y a pas de soucis. Donc après, à vous de délibérer et de voir ce que vous voulez en faire. Mais encore une fois pour la Municipalité cela ne posera pas de problème, simplement pourquoi s'arrêter au samedi ? Ça a beaucoup froissé, je pense, la commission par rapport à un seul jour.

Voilà ce que j'ai à vous dire.

**M. le Conseiller Roland VILLARD :**

J'aimerais remercier Mme JAGGI WEPF de sa prise de parole qui confirme ce qui est marqué dans mon rapport, c'est qu'on peut tout à fait renvoyer cet objet à la Municipalité, qu'ils sont prêts à y répondre. Donc pourquoi ne pas le faire.

Et l'autre question, j'aimerais aussi revenir sur les propos de M. MAIBACH. Je ne sais pas M. MAIBACH si vous prenez souvent le bus le samedi, mais la plupart des bus à Yverdon le samedi sont vides. Alors effectivement je pense qu'il n'y aura pas besoin de mettre plus de bus ou d'augmenter la cadence des bus. Donc voilà, autant que ces bus vides servent finalement à transporter des personnes vers notre centre-ville et vers nos commerces. Merci.

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :**

Je vais apporter tout de suite une réponse très simple aux inquiétudes de certaines personnes et aux ricanements du camp qui prétend défendre le climat.

Concernant le souci de la zone Chamard. Alors ce sera très simple d'aller en Chamard, il faudra prendre un billet Mobilis pour la zone Yverdon, voilà tout simplement. Et il n'y aura pas besoin de billet sur le territoire d'Yverdon, le billet ne sera pas nécessaire, c'est tout. Une fois qu'on va vers Chamard, on prendra le même billet que d'habitude, la même chose que d'habitude. Et voilà, et simplement pas besoin de prendre le billet si on va dans la zone d'Yverdon. Le contrôle commence finalement et le billet est nécessaire à partir du moment donné où on passe là-bas. Cela peut être extrêmement simple à mettre en œuvre, puisqu'il n'y a rien à faire finalement. Donc des problèmes qu'on peut penser très complexes ont souvent des solutions en fait très, très simples.

Maintenant la question de pourquoi le samedi ? Mais tout simplement parce que le samedi c'est le jour où beaucoup de gens ont congé. C'est le jour où beaucoup de gens ont du temps et font leur shopping. C'est le jour qui est le plus actif pour le commerce. C'est le jour où les parkings sont le plus remplis. Donc c'est le jour où cette mesure est pertinente. Et c'est effectivement pour la plupart, pour des gens qui vont vers des commerces, ce n'est pas des gens qui travaillent.

Bien sûr la gratuité totale c'est un autre problème. Je ne suis pas pour la gratuité totale parce que je pense que quand on va travailler, par exemple, on devrait couvrir ces coûts. Et on devrait éviter, effectivement cela pourrait avoir mauvais effet incitatif dans la partie du travail, mais là c'est un soutien en même temps au commerce. Et c'est pour ça que ciblée comme ça, cette mesure est intelligente et pertinente et c'est pour cela que le jour choisi est le samedi.

**M. le Conseiller Olivier MAIBACH :**

Je veux simplement répondre aux divers intervenants préopinants.

Oui, M. le Conseiller, je prends le bus le samedi. Je prends le bus la semaine et peut-être plus souvent que vous et peut-être pas aux mêmes heures. C'est pour ça qu'évidemment si vous le

prenez très tôt le matin ou très tôt le soir, les bus sont vides, mais la journée ils sont quand même occupés.

Et si vous faites la gratuité le samedi, ils seront forcément plus attractifs, donc il y aura plus de monde. Donc forcément on le voit avec l'expérience des lignes qui ont passé de la demi-heure au quart d'heure, puis à dix minutes, que la fréquentation a bien augmenté. Donc forcément si on met une offre attractive les gens suivent.

Et puis alors pour M. RAMCHURN, je vois mal les chauffeurs de bus Travys ou CarPostal le samedi aller faire leur circuit normal, arriver à la limite de la Commune d'Yverdon-les-Bains et de Montagny, s'arrêter et demander à tous les gens qui sont dans le bus de bien vouloir présenter leur titre de transport ou d'en prendre un. Eventuellement il faudra prendre des personnes supplémentaires pour faire ces contrôles. Donc c'est n'importe quoi puisque je le rappelle hormis, c'est vrai, Gressy, Montagny et Yverdon sont dans la même zone tarifaire pour l'instant Mobilis.

**Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :**

Mesdames et Messieurs les Conseillers, il est bientôt 23 heures et nous sommes toujours au point 12 de notre ordre du jour.

Donc, je vous prierais d'être bref sur vos prises de parole et uniquement pour des compléments à apporter pour que nous puissions avancer et essayer d'aller un tout petit peu plus loin que nous sommes en train d'arriver à ce stade.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN, c'est la quatrième intervention et dernière j'espère, en vous remerciant.

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :**

S'il faut apporter des précisions, il faut les apporter.

Alors déjà comme des gens ici veulent parler au nom des chauffeurs, et bien c'est très intéressant parce que beaucoup de chauffeurs de Travys m'ont écrit lorsque j'ai déposé cette mesure pour me dire à quel point ils y étaient favorables. Déjà parce qu'effectivement cela leur enlevait une sorte de poids au niveau des contrôles et puis de la vente de billet.

Alors évidemment il y a une zone où le contrôle s'arrête, mais c'est pareil avec les changements de zone, c'est pareil quand on avait des billets qui étaient pour trois arrêts et puis des billets complets, ce qui existe encore dans plein de villes. Et ce n'est pas le chauffeur qui fait le contrôle. Vous savez Travys a des contrôleurs. Travys mettra en place ces contrôleurs. Les contrôleurs c'est quelque chose de très rentable. Cela rapporte des amendes de manière conséquente et ce sera une opportunité, de manière très ciblée, de mettre ces contrôleurs juste au point de la descente à l'arrêt Chamard. Et on verra tous ceux qui auront été trop loin et les contrôleurs feront beaucoup d'argent à ce moment-là très facilement. L'endroit sera ciblé, ce sera l'arrêt Chamard, ils n'auront qu'à se mettre là-bas et voir tous les gens qui pensaient circuler gratuitement.

Donc non, ce problème n'en est pas un et ce problème n'est pas un souci en plus pour les conducteurs. De tous ceux qui m'ont dit, ils le voyaient ça de manière plutôt très positive, c'était plutôt une charge en moins. Voilà.

**M. le Conseiller Daniel BURDET :**

Je veux faire très court parce que c'est vrai, c'est déjà tard.

J'aimerais quand même demander au Conseiller RAMCHURN d'arrêter de dire n'importe quoi. C'est depuis le début, tout est mélangé, c'est aberrant. Vous essayez de nous monter en bateau, mais c'est incroyable. Renseignez-vous avant de parler devant cette assemblée, s'il vous plaît !

**Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :**

Mesdames et Messieurs les Conseillers, pour rappel, nous sommes à la séance du Conseil communal. Nous ne sommes pas dans un café du commerce à parler en bilatéral et à se répondre parmi et nous avons à voter sur le renvoi ou non de ce postulat à la Municipalité.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN avez-vous des éléments complémentaires à amener, faute de quoi, conformément à l'article 30 de notre règlement, je vous refuse votre droit de parole.

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :**

Absolument, j'essaie de répondre à M. BURDET mais le problème est qu'il n'a apporté absolument aucun argument si ce n'est d'essayer de dire, enfin il n'y avait aucun argument dans sa réponse. Donc je réponds que j'ai entendu sa réponse et que j'en prends acte.

Maintenant je vous invite ce soir surtout à faire quelque chose pour le climat et pour le commerce et de renvoyer ce postulat à la Municipalité et de se souvenir des premiers débats que nous avons eus il y a quelques mois. Quand même on avait tout un groupe socialiste qui avait annoncé soutenir ce postulat pour un renvoi direct.

**M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :**

*Dépôt motion d'ordre*

Je dépose une motion d'ordre pour passer immédiatement au vote.

**Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :**

Selon l'article 86 de notre règlement, votre demande de motion d'ordre doit être appuyée de cinq membres au moins.

C'est largement le cas, nous passons donc directement au vote.

**Vote**

**La prise en considération du postulat PO20.03PO et son renvoi à la Municipalité sont refusés** à une petite majorité.

**13. PO20.05PO**

**POSTULAT DE M. RUBEN RAMCHURN « POUR UNE RÉFLEXION SUR L'AFFECTATION DE L'ECHANDOLE ET DES CAVES DU CHÂTEAU »**

**RAPPORTRICE DE MAJORITÉ : MADAME LÉA ROMANENS**

**RAPPORTEUR DE MINORITÉ : MONSIEUR RUBEN RAMCHURN**

*Composition de la commission*

Mmes et MM. Aurélie Maude HOFER, Claude-Anne JAQUIER, Marisa PARDO, Léa ROMANENS, David GRANDJEAN, Ruben RAMCHURN et Ramesh VASWANI.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie des rapports de majorité et de minorité de la commission, Mme Léa ROMANENS, rapportrice de majorité, s'en tient à la lecture des conclusions de son rapport.

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :**

Alors que le postulat invitait une réflexion sur l'usage des divers lieux au sein et aux abords du Château, on peut tout d'abord être surpris d'avoir vu se présenter face à la commission, une délégation municipale composée uniquement de la Municipale en charge de la culture et de son Chef de service. Est-ce que le Château appartiendrait au Dicastère de la culture ?

Au lieu d'une réponse et une réflexion sur un lieu, la commission n'a reçu que des précisions sur des projets de la culture, projets d'ailleurs tous pré-COVID, et donc peut-être aujourd'hui en partie devenus obsolètes. On a notamment appris que les Caves du Château deviendrait encore plus

inaccessibles au privé pour des locations et qu'un projet de cafétéria dans le Cour du Château existait.

Un postulat qui soulevait un certain unilatéralisme de la réflexion sur l'usage des lieux du Château et invitait à se poser la question sur l'intérêt d'une réflexion plus ouverte avec une vision plus polyvalente, il a été répondu avec exactement le même unilatéralisme. On aurait pu s'attendre à voir URBAT au cœur de la réponse et bien s'ils n'en ont pas été écartés, ils étaient en tout cas absents.

Aucune réponse n'a été apportée concernant l'idée d'une terrasse le long du Château côté Canal, alors que ce serait un complément ou une alternative fantastique aux parklets - qui rencontrent certaines oppositions - et cette terrasse pourrait être exploitée en partenariat avec un des tenanciers d'établissement public du périmètre.

On s'est contenté de nous expliquer qu'il existait des réflexions sur l'usage des lieux du Château, mais que ce postulat, qui pourtant va dans le même sens, était une mise en danger de 40 ans d'histoire au sein d'un château vieux de 700 ans. En résumé, on nous fait le coup de la peur comme à chaque fois qu'on tente simplement d'ouvrir une réflexion sur ces sujets qui semblent être considérés comme des totems, chasse gardée d'un bord politique. Cette attitude obtuse est regrettable et va l'encontre de l'intérêt public, qui est justement de dépolitiser ces sujets pour que tout le monde s'y retrouve et se sente représenté.

Alors que les comptes 2019 ont montrés une dégradation continue des résultats des théâtres, qui touchent toujours moins de monde avec une subvention nette en augmentation et ce avant même le COVID-19, il est aujourd'hui urgent de faire preuve d'ouverture d'esprit et d'humilité et de ne pas balayer de manière hautaine toute initiative qui permettrait d'élargir le public des lieux culturels. La culture subventionnée se doit d'être populaire et non élitiste. Or, quand de plus en plus d'argent ne bénéficie qu'à un nombre de personnes de plus en plus restreint, on est en droit de se demander si on sert la collectivité ou un cercle élitiste et on est droit de demander à la Municipalité dans son ensemble de répondre à un postulat par un rapport.

C'est pourquoi en tant que rapporteur minoritaire, je vous invite, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à renvoyer ce postulat en Municipalité, afin qu'elle nous réponde sur les opportunités de faire les choses plus efficacement et pour le plus grand nombre, dans et autour du Château d'Yverdon, sans qu'elle ne soit contrainte en rien, puisqu'un postulat n'est de toute façon pas contraignant.

**Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :**

La discussion est ouverte sur la prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité.

**M. le Conseiller Younes SEGHROUCHNI :**

Au nom du groupe des Vertes, je vous invite à refuser avec vigueur le renvoi de ce postulat qui propose de remplacer un haut lieu de culture régionale qu'est l'Echandole par un espace clubbing, qui, il faut le préciser pour le Conseiller RAMCHURN, n'est pas un espace culturel. Merci.

**Mme la Municipale Carmen TANNER :**

Vu que Monsieur le rapporteur de minorité nous a fait le plaisir de lire l'entier de son rapport, j'aurai aussi le plaisir de reprendre un élément que je juge secondaire dans son rapport pour le mettre un peu plus en exergue.

M. le Conseiller, rapporteur de minorité, se plaint qu'il n'y avait pas URBAT lors de cette séance, ou plutôt BAT vu que c'est en effet ce service qui est en charge de l'entretien de ces vieux murs, de ce bâtiment. On pourrait pousser la réflexion avec le fait qu'il n'y ait pas eu la Police du commerce. En effet, la Police du commerce traite de toutes les questions d'autorisation, d'exploitation, de normes de bruit, etc. On pourrait aussi imaginer que le SEY soit là pour toutes

*Discussion sur la prise en considération du postulat et son renvoi à la Municipalité*

les questions d'amenée d'électricité et puis on aurait pu aussi y adjoindre les Archives de la Ville pour faire un petit historique sur les différentes utilisations du Château dans le temps.

Bref, ce reproche est ce qu'on appelle un procès d'intention. Un procès d'intention ou un hameçon, car il nous ramène à des questions de forme donc secondaires, et nous détourne des questions de fond. Or, c'est bien ce que la Municipalité a fait, s'attacher au fond, car la question de ce postulat se concentre uniquement sur les utilisateurs et les utilisations du Château. Et ceux-ci sont à 95 % culturel avec les salles communales, l'Echandole, le Musée d'Yverdon, la chapelle qui accueille quelque fois des concerts, mais plutôt des cultes. Bref le Service de la culture est le service leader et la Municipalité l'a mandaté pour répondre à ces questions lors de cette commission, de ce passage en commission.

Bref si M. le Conseiller insulte d'une certaine manière les personnes qui ne sont pas du même avis que lui en les traitant d'obtus ou d'hautesaines. Moi, je dirai ce soir que M. le Conseiller est malin. Malin parce qu'il nous détourne de cette question de fond. Mais ce n'est pas de bol parce que je le suis aussi et la majorité de ces gens de ce Conseil-ci, aussi.

Donc revenons si vous le voulez bien à cette question de fond : quelle affectation pour l'Echandole et les Caves du Château, qui est d'ailleurs le titre de votre postulat.

Pour la Municipalité, et visiblement la majorité de la commission, cette affectation répond à toutes nos attentes, et on pourrait rassembler ces points forts sous deux chapitres.

Le premier, la pluridisciplinarité. Pluridisciplinarité avec des styles différents. On y traite de danse, de théâtre, d'improvisation, de soirées dansantes, de spectacles pour enfants, de musique, d'humour et parfois le soir c'est un club de jazz.

On y a vu Léo Ferré, Georges Moustaki, Axelle Red, Michel Bühler, Olivia Ruiz. On y a ri avec Yann Marguet, un natif de la région. On a y ri aussi avec Yann Lambiel, et François Silvant y a fait ses créations, et on pourrait aussi parler plusieurs soirées d'Emil. J'ai même vu Mary Poppins récemment avec mon filleul.

Bref c'est ça l'Echandole et la culture, c'est de pouvoir toucher plusieurs personnes. Et l'Echandole a cette énorme capacité et est un lieu emblématique pour ce pouvoir attractif énorme.

L'autre sujet important, c'est le côté pluri-âge. Alors je n'ai pas trouvé d'autre mot que pluri-âge, je trouvais que cela sonnait bien avec pluridisciplinarité. Pluri-âge, parce que nous avons des soirées pour les jeunes adultes, les ados avec le tremplin pour les DJ régionaux appelé « 1400 décibels ». Il y a un programme pour les enfants en plus des scolaires. Saviez-vous d'ailleurs, M. RAMCHURN, qu'il y avait des boums pour les enfants dans les Caves du Château ?

Les adultes et les moins jeunes s'y retrouvent aussi. Bref c'est un de ces rares lieux où toutes les générations se croisent, et cela dans un univers positif. Il n'y a pas d'opposition, il n'y a pas de compétition. Et j'ai eu beau réfléchir sur quel autre endroit, autant de générations se retrouvaient dans un milieu culturel, il y a la fanfare, mais véritablement on ne trouve pas très souvent autant de possibilité, très souvent on est cloisonné dans nos âges.

C'est donc un lieu où se cumule générations différentes et styles différents. On ne peut pas rougir de ce lieu, qui participe au rayonnement de notre Ville, un des piliers de sa vie nocturne. On doit même le chérir et le développer en l'étendant un peu plus dans les Caves du Château et c'est ce que nous projetons, et c'est ce que nous avons expliqué lors de cette commission autour de ce postulat.

Dans le rapport de M. RAMCHURN, il est fait mention du terme « d'unilatéralisme ». Après la démonstration que je viens de vous faire, est-ce que vraiment l'Echandole est « unilatérale » ? Je crois que la question est vite répondue. Le côté unilatéral se renverse plutôt dans cette proposition d'en faire uniquement « un lieu où on sort ». Donc à contrario vous avez l'Echandole qui est un lieu

pluriel, ouvert, multiculturel et multi-âge comme je l'ai dit.

Je vous invite, Mesdames et Messieurs, à vous concentrer donc sur le fond de ce débat, à oublier ces hameçons et de se concentrer sur le fondamental. Le fondamental c'est cette nécessité de l'Echandole à Yverdon.

Merci de votre attention.

**M. le Conseiller Roland VILLARD :**

Je m'étonne du titre du rapport de majorité « Mise en danger de l'activité culturelle de notre Ville ». Donc l'UDC voudrait affaiblir la culture et mettre en danger les activités de l'Echandole. Mais j'ai une bonne nouvelle pour vous tous : l'UDC veut sauver l'Echandole et renforcer notre culture.

Que constatons-nous dans la culture depuis plusieurs années ? Nos théâtres sont de moins en moins fréquentés. Les subventions augmentent pour un public de moins en moins nombreux. Les spectacles proposés sont de plus en plus élitistes et de moins en moins populaires.

C'est pour cela que mon collègue et l'ensemble de l'UDC réfléchissent sur de nouvelles sources de revenus pour l'Echandole et les Caves du Château. Nous ne pouvons pas laisser couler une institution qui fait rayonner notre Ville depuis plus de 40 ans. Par contre, nous pouvons l'aider à avoir de nouveaux revenus et à organiser d'autres événements. C'est le bon sens que dans les temps difficiles financièrement, nous réfléchissions à de nouvelles recettes fiscales pour pérenniser les structures existantes. Cela s'appelle simplement être prévoyant.

**M. le Conseiller Pascal GAFNER :**

Alors mon préopinant vient de m'enlever les mots de la bouche. Donc finalement, je vous invite à soutenir ce postulat en le renvoyant à la Municipalité.

Je vous remercie.

**M. la Conseillère Mireille SCHOLDER :**

Le groupe socialiste, comme la population d'Yverdon, est très attaché à son théâtre de l'Echandole, ainsi qu'au Château et nous nous réjouissons des pistes évoquées par la Municipalité qui préservent et dynamisent encore plus la richesse de ces espaces historiques et culturels.

Nous n'avons pas du tout été convaincus par le rapport de minorité du postulant et malgré sa persévérance, son insistance, sa persistance, nous refuserons le renvoi de ce postulat à la Municipalité.

**M. le Conseiller Roland VILLARD :**

Je voulais juste sortir quelques chiffres concernant l'Echandole. Si on prend les chiffres qui sont dans les finances de la Ville, de 2012 à 2019, on voit que les charges sur l'Echandole ont augmenté de 30% et que les revenus ont augmenté de 3% seulement dans la même période. Et on voit aussi que la billetterie a diminué de 45%.

Donc en fait, il faut quand même se poser la question finalement : comment on peut pérenniser l'Echandole ? Et ces chiffres je pense nous interrogent et franchement je pense que la proposition de M. RAMCHURN est une bonne idée pour trouver des nouveaux revenus.

**M. le Conseiller Julien WICKY :**

Je me permettrai peut-être juste une remarque de forme, même si sur le fond effectivement je ne peux qu'exprimer, mais je crois qu'on est tous d'accord, enfin en tout cas toutes les interventions allaient dans le sens, d'un soutien réitéré à la qualité du travail effectué par l'Echandole.

Sur la forme par contre, effectivement, Mme la Présidente l'a rappelé, nos débats sont de nouveau très longs ce soir. Vous vous rappelez que lors de notre serment nous avons tous promis de faire preuve de diligence, c'est-à-dire d'être le plus rapide et efficace possible dans notre capacité d'action politique, et c'est vrai que je regrette ce soir qu'un Conseiller communal monopolise la parole au point que je pense qu'il accumule autant de temps de parole à lui tout seul que l'ensemble des Conseillers communaux rassemblés ici, qu'il monopolise l'ordre du jour par un nombre d'objets déposés absolument invraisemblable et qu'en plus il ne comprenne pas le message unanime de la commission qui a traité ce rapport et qui a voté, tous bords politiques confondus, contre son postulat.

*Dépôt motion d'ordre*

Et déposer un rapport de minorité quand on est soi-même le postulant, je trouve que c'est faire un hold-up sur nos outils démocratiques et je le regrette avec la plus grande vigueur. Et vu l'heure avancée des débats, vu la clarté de la prise de position du rapport de majorité, je dépose une motion d'ordre.

**Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHB :**

Nous sommes en présence d'une motion d'ordre au sens de l'article 86 de notre règlement, est-elle appuyée par 5 membres ?

Bien au-delà effectivement, nous votons.

**Vote s/Motion d'ordre**

**La motion d'ordre est acceptée** à une quasi-unanimité.

Nous passons donc au vote.

**Vote**

**La prise en considération du postulat PO20.05PO et son renvoi à la Municipalité sont refusés** à une petite majorité avec beaucoup d'abstentions.

**14. PO19.05REP**

**RAPPORT SUR LE POSTULAT DU 3 OCTOBRE 2019 DE MONSIEUR LE CONSEILLER COMMUNAL BRIAN OOSTERHOFF CONCERNANT LA POURSUITE DE L'ÉQUIPEMENT DE DÉFIBRILLATEURS AUTOMATIQUES EXTERNES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL EN COUVRANT AU MIEUX L'ENSEMBLE DE LA POPULATION.**

*Discussion s/renvoi en commission*

La discussion est ouverte sur le rapport PO19.05REP de la Municipalité, respectivement sur la nomination d'une commission pour préavis de la prise d'acte de ce rapport.

La parole ne semble pas demandée, la discussion est close, nous votons.

**Vote s/renvoi**

**Le renvoi du PO19.05REP à l'examen d'une commission chargée de préavis sur la prise d'acte est refusé.**

La discussion est ouverte sur la prise d'acte de ce rapport.

La parole ne semble pas être demandée, la discussion est close, nous votons.

**Vote**

**La prise d'acte de ce rapport PO19.05REP est acceptée** à une quasi-unanimité.

**15. PROPOSITIONS  
INDIVIDUELLES ET  
INTERPELLATIONS.**

**15.1**

**Une Question de M. le Conseiller Julien WICKI (Places de jeux)**

En préambule, puisque le sujet est assez proche, je tiens à féliciter la Commune pour avoir décroché l'une des places pour son projet « Un espace public à moins de cinq minutes de chaque Yverdonnois », ce qui ouvre la place à un financement de la Confédération et qui est une nouvelle

qui ne peut que me réjouir parce qu'elle va un peu dans le sens de ma question.

En décembre 2018, ce Conseil votait une résolution à une très forte majorité demandant à la Municipalité un remplacement rapide, je cite « des places de jeu démontées dans les préaux ». Or, un an et demi après, force est de constater que deux d'entre elles n'ont pas été reconstruites. C'est d'autant plus regrettable dans cette période où de nombreux jeunes Yverdonnois ont dû passer l'été dans leur ville où ces installations manquent cruellement.

J'ai donc l'honneur de poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. Lors du débat de décembre 2018 sur le sujet, la Municipalité avait indiqué qu'elle allait se doter d'un plan de renouvellement et qu'une étude réalisée par la HEIG était en cours. Peut-on connaître ce plan de renouvellement et les principales conclusions de l'enquête ?
2. Lors du Conseil suivant, la Municipalité avait pris l'engagement, je cite le procès-verbal « à ne pas échelonner sur plusieurs années » les reconstructions des places de jeux. Cet engagement n'a manifestement pas été respecté. Peut-on savoir pourquoi ?

Je vous remercie.

**Mme la Municipale Gloria CAPT :**

Je vais vous apporter les réponses suivantes Monsieur WICKI.

Des étudiants de la HEIG-VD ont effectivement mené une étude en collaboration avec le Service des sports, mais sur l'aménagement des Rives en fait. Pour ce faire, ils ont fait une analyse des places de jeux existantes dans la Ville, afin de définir le programme de leurs projets au bord du lac vers l'USY.

Ils ont alors constaté qu'il manquait des jeux un peu partout, en particulier pour les grands enfants de 8 à 12 ans. C'est pourquoi, ils ont inséré dans leur programme pour les Rives, des jeux pour cette tranche d'âge. L'inventaire n'était cependant pas complet, une fois qu'on l'a repris. Le groupe technique interservices, travaillant sur l'amélioration des cours d'école, a complété l'étude en utilisant la même méthodologie. Cela a permis d'établir un diagnostic et une priorisation des interventions. Il en est ressorti que les quatre cours dans lesquelles les jeux avaient été démontés, n'étaient pas les moins bien loties. D'autres cours devaient également être mieux équipées, par exemple à la Villette ou aux Quatre-Marronniers. Les services ont commencé par intervenir dans la cour de Pierre-de-Savoie, en ajoutant un jeu en cordage pour grimper. Le financement a été pris sur le budget de fonctionnement 2018 du Service de l'urbanisme. Un groupe de travail a également été mis en place et un projet pilote a été développé pour la cour de l'école de Fontenay. Ce travail a permis d'enrichir le projet grâce à une vision globale incluant les notions d'îlot de chaleur, de lieu de rencontre partagé et de matériaux durables.

J'espère qu'il restera quelqu'un dans la salle quand j'aurai fini de répondre, parce qu'à voir, il y en a déjà vingt qui sont partis. Je continue ou pas ? Il y a encore le quorum ?

Ce projet a été financé par la mise en commun des montants pris sur les budgets de fonctionnement de différents services et d'une subvention de l'Agenda 21. Le Service de l'urbanisme a assuré le pilotage du projet et des démarches participatives. Le projet a été mis à l'enquête en août 2019. La réalisation a été retardée, d'une part, par une série d'opposition à traiter, et, d'autre part, par le COVID-19. A la fin des vacances d'été 2020, une partie des aménagements a été ouverte au public. L'inauguration de l'ensemble des aménagements est prévue au printemps 2021. A ce moment-là, la végétation aura poussé et les arbres auront été plantés.

En parallèle de la réalisation de ce projet pilote, un guide a été rédigé pour pouvoir inscrire la rénovation des autres cours d'école de la Ville dans une démarche coordonnée et cohérente. A priori, plusieurs écoles sont déjà partiellement équipées et profiteront des mesures rapides pour être mieux ombragées et plus vertes. Les écoles les moins bien loties bénéficieront d'une démarche complète intégrant les élèves, les enseignants et les riverains. Les services ont ainsi

préférez une démarche par étape en faisant participer les écoles et les riverains au remplacement pur et simple des jeux, ceci pour améliorer la qualité des espaces publics et les ouvrir aux quartiers environnants.

Un préavis sera présenté au Conseil communal d'ici à la fin de l'année, qui décrira l'étude de diagnostic menée sur les cours d'école de la Commune, ainsi que les grandes lignes du projet pilote et le guide. Ce préavis aura pour objectif de débloquer le crédit inscrit au plan des investissements pour rénover les autres cours d'école en ville. Un échéancier des travaux sera également proposé au Conseil.

Voilà, M. WICKI, les réponses de la Municipalité.

**M. le Conseiller Julien WICKI :**

Très brièvement je remercie la Municipalité pour ses réponses et pour les éléments concrets qu'elle a pu apporter.

Je me réjouis vraiment de pouvoir découvrir ce préavis, d'autant plus que vous venez de le mentionner, il va aborder la question non seulement des jeux dans les cours d'école, mais plus globalement la question des places de jeux partout en ville. Parce que c'est vrai que derrière l'arbre des places de jeux démontées et des cours d'école, se cache la forêt de toutes les autres places de jeux de toute la Ville dont l'état effectivement fait parfois un peu souci et c'est vrai que je me réjouis du coup de voir que la Municipalité va apporter des réponses concrètes, à brève échéance, et je me réjouis de les découvrir.

Je vous remercie.



15.2

**Une Question de Mme la Conseillère Mireille SCHOLDER (Chlorothalonil)**

J'ai pris connaissance du communiqué de presse début juin de la Municipalité relatif au chlorothalonil avec beaucoup d'intérêt et je remercie la Municipalité pour ces informations sensibles pour tous les habitants de la Commune et encore plus ceux avec des enfants en bas âge.

J'aimerais revenir sur ce communiqué et poser quelques questions de clarification qui j'espère pourront rassurer ceux qui s'inquiètent de la qualité de l'eau à Yverdon-les-Bains.

Le communiqué mentionne que la source du Cossaux fournit 40 % de l'eau consommée à Yverdon-les-Bains et présente une teneur en métabolite R 471811 proche de la norme de 0.1 microgramme. Pour rappel, c'est un résidu issu de la dégradation du chlorothalonil, qui est un pesticide suspecté d'être cancérigène et dont l'utilisation est interdite depuis le début de cette année, mais qui fut très largement utilisé dans l'agriculture depuis les années 70 pour ses propriétés fongicides.

Je reviens à ma question :

- Lorsque vous mentionnez « une teneur en métabolite proche de 0.1 mg » c'est proche en plus ou proche en moins ? et de combien ?
- Pour les enfants en bas âge, la préparation de biberons avec l'eau du robinet est-elle toujours souhaitable ?
- Le communiqué de presse mentionne aussi à la question « Doit-on consommer de l'eau en bouteille ? » et qu'il y aurait des risques supérieurs à consommer des boissons en bouteille. Parle-t-on ici d'eau ou d'autres boissons ? Et quels seraient les dangers (à part l'atteinte environnementale liée aux déchets et transports) à consommer de l'eau en bouteille ?
- Le communiqué mentionne que le danger d'une consommation d'eau n'a pas été démontré

en l'état des études réalisées, je comprends donc que nous ne savons pas s'il y a danger ou pas. Comment la Municipalité entend-elle appliquer le principe de précaution ?

- Sachant que ce problème concerne tout le Plateau suisse, que les eaux du Lac de Neuchâtel contiennent aussi du chlorothalonil, la Municipalité a-t-elle des pistes concrètes pour diluer les eaux avec des sources non contaminées ?
- Peut-on imaginer trouver des solutions alternatives à l'approvisionnement, en augmentant la part d'eau en provenance de la source de Cossaux ou d'autres sources ?
- Sachant aussi que la durée de vie du chlorothalonil est d'au moins neuf ans, les concentrations et donc les risques vont-ils encore augmenter ?
- Dans quel délai les mesures prévues déploieront-elles leurs effets ? Quelles sont les cibles espérées en terme de diminution de taux de R 471811 à court, moyen et long terme ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

**M. le Municipal Pierre DESSEMONTET :**

Je vais essayer dans la réponse aux neuf questions que vous posez dans votre texte, Mme la Conseillère, de ne pas tuer la dernière partie d'entre vous qui est encore en vie. On va essayer de faire au mieux et donc de ne pas être trop long, mais de répondre quand même aux questions qui nous sont posées.

*La première c'est lorsque vous mentionnez « une tenue en métabolites proche de 0.1 mg » est-ce que c'est proche en plus ou proche en moins ? et de combien ?*

J'aurais tendance à vous répondre : les deux mon capitaine ! Je m'explique, on est dans des concentrations extrêmement faibles et leur concentration dépend des conditions hydrologiques, et ces conditions hydrologiques varient.

Et je vais vous donner un exemple, nous avons depuis le mois d'avril et l'irruption de ce thème dans nos eaux potables, mené trois analyses sur la source de Cossaux. La première analyse a été menée le 28 avril et elle a détecté 114 nanogrammes - 100 nanogrammes représentent 0,1 microgramme, c'est la même chose - donc 114 ng par litre, le seuil est fixé à 100, donc on est légèrement en dessus de la norme. Le 18 mai 2020, un deuxième test a montré 65 ng, c'est-à-dire qu'on est nettement en dessous de la norme. Et on a profité d'une période de sécheresse le 30 juin 2020, sachant que les périodes de sécheresse on s'attendrait plutôt à avoir des plus fortes concentrations, et on a trouvé à ce moment-là 80 ng, donc un peu en dessous de la norme, ce qui signifie que sur les trois tests qu'on a effectués, on est effectivement autour de la norme, parfois en dessus, parfois en dessous et dans deux cas sur trois plutôt en dessous. Donc c'est une eau qui nous apparaît, à première vue et compte tenu des technologies qu'on peut utiliser à l'heure actuelle, conforme ou à peu près conforme disons à la recommandation fédérale.

*Vous me posez la question ensuite de savoir, pour les enfants en bas âge, la préparation de biberons avec l'eau du robinet est-elle toujours souhaitable ?*

Alors il n'appartient pas à la Municipalité d'Yverdon de décréter ce qui est souhaitable de ce qui ne l'est pas, d'autant plus que ce n'est pas de sa compétence, puisque que la compétence sur les niveaux toxicologiques et les recommandations sont d'ordre cantonal et fédéral et selon les termes du Canton et de la Confédération, l'eau est toujours consommable. Je le confirme, l'eau est toujours consommable.

*Le communiqué de presse mentionne aussi à la question « Doit-on consommer de l'eau en bouteille ? » qu'il y aurait des risques supérieurs à consommer des boissons en bouteille. Parle-t-on ici d'eau ou d'autres boissons ? Oui on parle de l'eau. Et quels seraient les dangers à consommer de l'eau en bouteille ?*

Alors je vais essayer d'illustrer ça de la manière suivante. De quoi parle-on ? On parle de 0.1 mg par litre, c'est une part dans dix milliards. Alors une part dans dix milliards, ça ne représente pas

forcément grand-chose, donc on essaie de se représenter les choses. C'est quatre gouttes d'eau, de pipette dans une piscine olympique de cinquante mètres fois vingt mètres fois deux mètres de profondeur. Il y a dans une piscine olympique deux millions de litres d'eau. Vous avez tous reçu et pris une bouteille comme celle-ci, une piscine olympique c'est quatre millions de bouteilles comme celle-ci en terme de quantité. Je dissous quatre gouttes de ce fameux résidu de chlorothalonil là-dedans, ça signifie que dans chaque bouteille j'ai un millionième de goutte de ce résidu-là.

Et à ce titre-là, cette bouteille si vous la regardez, vous voyez qu'elle a une date de péremption, si vous la laissez trop durer, elle prend le goût du plastique. Si vous la maintenez au chaud, si vous la stockez mal et que vous la stockez au chaud, elle va prendre le goût du plastique. Si vous la mettez au soleil, elle va prendre le goût du plastique. Qu'est-ce que cela signifie « prendre le goût du plastique » ? Cela signifie évidemment qu'une toute petite partie, une microscopique partie du contenant risque de se dissoudre dans l'eau et vous allez la consommer. Est-ce qu'on est vraiment sûr que ces micropolluants, parce que c'est de ça qu'on parle, qui sont contenus dans cette bouteille, sont vraiment moins dangereux que la fameuse goutte dans un million, la millionième de goutte de résidu de chlorothalonil ? Pour l'instant, nous n'avons pas la réponse à cette question.

Mais partir du principe qu'automatiquement cette bouteille-là, elle est plus sûr que l'eau du robinet qu'on vous fournit, c'est une question qui mérite d'être posée et qui ne peut pas être répondue de manière aussi péremptoire que cela. Et c'est cela qu'on a voulu dire, attention au niveau de concentration dont on parle, on n'est pas sur dix fois ou vingt fois la limite, on est vraiment dans l'eau yverdonnoise avec les mélanges qu'on a, légèrement en dessus de la limite qui est donnée. On ne peut pas garantir que l'eau dans les bouteilles serait effectivement de meilleure qualité et qu'elle pose moins de « risque » que l'eau yverdonnoise et c'est ce qu'on voulait illustrer à travers cela.

*Le communiqué mentionne que le danger d'une consommation d'eau n'a pas été démontré en l'état, vous avez raison, mais nous ne savons pas s'il y a danger ou pas, mais ceci étant comment la Municipalité entend-elle appliquer le principe de précaution ?*

Alors ça c'est une question importante et on a déjà pris des mesures. La première des mesures c'est que toutes les sources, dans lesquelles c'était dépassé et que nous pouvions retirer du réseau, ont été immédiatement détournée du réseau. On a effectivement bouclé certains apports d'eau de manière à éviter de contaminer plus encore notre réseau. Dès la rentrée de septembre 2020, nous allons mettre en place un plan systématique d'échantillonnage de nos eaux « tout le temps » ou, en tout cas, à intervalles réduits pour avoir un monitoring précis d'exactement ce qui se passe, où on est en avec les différentes sources d'eau et où on en est avec l'eau qu'on livre à nos consommateurs.

Le Service des énergies a par ailleurs commencé à entreprendre des recherches, on va dire, pour essayer de voir s'il y a possibilité d'aller se raccorder à de nouvelles sources d'eau qui ne seraient pas contaminées. On pense notamment à de l'eau de moyenne ou grande profondeur, sous nos pieds, ou alors des eaux, parce qu'il semble que ce soit quand même le cas, provenant du massif du Jura, puisqu'il semble, dans la très grande majorité des cas, que les eaux qui viennent directement du massif jurassien ne sont pas touchées par ces contaminations et ça explique d'ailleurs pourquoi la source du Cossaux est relativement peu touchée, parce que c'est une eau qui vient à travers les nappes depuis le massif du Jura.

Et puis la quatrième chose, elle est très importante, c'est que la Ville d'Yverdon a demandé à son Service des énergies et le Service des énergies à Sagenord SA, qui est le fournisseur à 60 % de l'eau que vous buvez, de prendre des mesures avant tout et de s'assurer que les différents fournisseurs d'eau fassent le travail de faire aussi en sorte de pouvoir à court terme, ou en tout cas à terme le plus court possible, trouver des ressources d'eau qui ne soient pas affectées par ce chlorothalonil. Voilà les mesures qui sont déjà prises par le Municipalité d'Yverdon dans ce cadre.

Je prends la question suivante : *Sachant que ce problème concerne tout le Plateau suisse, la Municipalité a-t-elle des pistes concrètes pour diluer les eaux avec des sources non contaminées ?* Je crois que je viens de répondre à la question.

Même chose d'ailleurs pour la suivante : *Peut-on imaginer trouver des solutions alternatives à l'approvisionnement, via la source de Cossaux ?*

Via la source du Cossaux, pas vraiment. Via une source qui nous appartient déjà qui est la source du Moulinet qui n'est pas exploitée, qui l'a été dans le passé, mais qui pourrait l'être de nouveau avec des traitements, oui. Et puis, nous sommes en train de rechercher effectivement des solutions alternatives pour vous donner le plus vite possible une eau qui est conforme à ce niveau-là.

*Question suivante – parce que j'essaie de faire vite, cela ne se voit pas mais j'essaie de faire vite - Sachant aussi que la durée de vie du chlorothalonil est d'au moins neuf ans, les concentrations et donc les risques vont-ils encore augmenter ?*

Le chlorothalonil est désormais interdit. A part ça, on sait que la substance a une longue durée de vie ; elle a une forte rémanence. On ne connaît pas vraiment la rémanence. On ne s'attend pas à des augmentations de présence de ce produit-là. Par contre, la décroissance de ce produit-là, elle va prendre quelque temps. C'est-à-dire, se dire on ne bouge pas et on attend deux ans et dans deux ans c'est fini, c'est très probablement pas ce qui va se passer et c'est pour ça qu'on doit trouver des solutions alternatives, parce que très probablement on va être quand même un peu embêté. Et si nous un peu, parce qu'on est un peu en dessus de la norme, d'autres régions du Canton beaucoup plus que nous parce qu'eux ils sont beaucoup en dessus et sont vraiment très nettement en dessus de la norme, cela va durer encore un moment. Et donc on doit le traiter autrement que simplement en attendant que cela passe.

*Dans quel délai les mesures prévues déploieront-elles leurs effets?*

Bien, le plus vite possible, mais quand il s'agit de l'eau et d'aller chercher de l'eau nouvelle, c'est des forages, c'est des tuyaux, c'est des travaux qui prennent du temps. Je me rappelle que le dernier Conseil où j'étais là, on a eu un petit souci sur un projet de ce type-là, du côté de la Brinaz, donc ce n'est pas des projets faciles. Ce ne sont pas des projets faciles. La Confédération nous donne deux ans à partir du moment de l'alerte pour nous mettre en conformité. On a été alerté au début de cette année, en fait on devrait avoir terminé début 2022, on n'y arrivera jamais. Il faut être clair, j'entends, on va aller le plus vite qu'on peut, mais c'est sûr que ce sont des mesures qui vont quand même prendre du temps à être déployées et qu'on va essayer de faire au mieux, mais de penser qu'en deux ans on peut régler cette problématique, cela semble évidemment extrêmement optimiste. Ça ne veut pas dire qu'on ne va rien faire, on va faire tout ce qu'on peut, on cherche, on recherche. Vous aurez d'ailleurs vu que le contexte réglementaire pourrait évoluer, parce qu'il y a aussi des interventions sur ce niveau-là qui se jouent au niveau de la Confédération. « Wait and see » ? Non, parce qu'on n'attendra pas, mais il faudra voir ce qui se passe.

Je vous remercie de votre attention.

**Mme la Conseillère Mireille SCHOLDER :**

Je tenais à remercier la Municipalité pour sa réponse complète et claire sur un sujet qui est quand même plutôt technique et merci beaucoup parce que je crois que j'ai tout compris.

Et je salue le fait que vos réponses nous démontrent l'implication de la Municipalité pour gérer cette situation qui est difficile et je pense que votre transparence est la meilleure façon de donner confiance à la population et je consommerai l'eau de mon robinet de manière beaucoup plus tranquille dès à présent. Merci.

**M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :**

La Municipalité pour donner une suite à cette affaire, puisqu'elle n'est pas terminée, vous fera dorénavant un rapport par écrit, parce que je ne suis pas sûr que tout le monde ait suivi et a enregistré toutes les données techniques qui ont été données ce soir. Donc ça veut dire que pour la suite de cette opération, il faut retenir simplement que pour l'instant l'eau est donc évidemment potable, on ne risque rien du tout, mais les différentes analyses seront des éléments qui vous seront transmis par écrit.

Je vous remercie.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

**Mme la Présidente Natacha RIBEAUD EDDAHBI :**

Nous arrivons gentiment au terme de cette séance, enfin ! Toutefois avant de clore celle-ci, je souhaite encore solliciter votre avis, en espérant que vous soyez encore en état de le donner, sur les conditions dans lesquelles notre Conseil est amené à siéger compte tenu des prescriptions sanitaires actuellement en vigueur. En effet, nous avons le choix entre siéger ici à la Marive, comme ce soir, en respectant la distanciation de 1.50 m ou alors siéger dans notre salle habituelle au Château, soit l'Aula Magna, en portant un masque.

Pour ce faire, le Bureau a décidé de vous demander ce soir d'effectuer un vote consultatif sur ce point. Au vu du fait qu'un certain nombre de personnes ont fait défaut pour cette fin de séance, il est fort vraisemblable que nous referons un vote la prochaine fois, mais néanmoins, pour celles et ceux qui ont eu le courage de tenir jusqu'ici, j'aimerais procéder à ce vote consultatif. C'est-à-dire de choisir, c'est uniquement consultatif - nous prenons compte de votre souhait et nous verrons si nous pourrions y donner suite ou pas - donc nous vous demandons de vous prononcer sur le fait de siéger ici à la Marive en votant.

Une fois n'est pas coutume, La Municipalité a également le droit de vote pour ce vote consultatif.

***Vote consultatif***

**La préférence pour siéger à La Marive est donnée** par 64 oui, 4 non et 5 abstentions.

**Clôture**

Nous voilà enfin au terme de notre séance. Je remercie chacune et chacun de sa participation, ainsi que le public, les téléspectateurs et téléspectatrices, s'il en reste, de nous avoir suivis.

Je vous donne rendez-vous le jeudi 1<sup>er</sup> octobre 2020 à 20h00.

Il est 23h42, je lève cette séance en vous souhaitant une très bonne fin de soirée et je vous rappelle que le port du masque est obligatoire pour sortir de la salle, en vous remerciant et en vous souhaitant une très bonne nuit.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

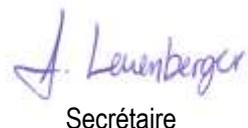
Natacha RIBEAUD EDDAHBI



Présidente



Anne LEUENBERGER



Secrétaire